

Libération

IRAN-ISRAËL
Donald Trump
joue avec le feu

PAGES 6-7

9
8

7

6

5

3
4

2

ERIC FLOGNY PINK SAIF IMAGES

RYTHMES SCOLAIRES

Semaines courtes, journées longues, grandes vacances... L'organisation en France du temps scolaire pénalise les élèves. Le débat, qui revient sous la forme d'une convention citoyenne, promet d'être passionné. **PAGES 2-4**

LE MERCREDI, ÇA ME DIT

(PUBLICITÉ)



DOMAIN NATIONAL DE SAINT-CLOUD

ROCK en SEINE

DU 20 AU 24 AOÛT 2025

DÉCOUVREZ LES ARTISTES
PROGRAMMÉS À ROCK EN SEINE
**CHAPPELL ROAN * JUSTICE * JORJA SMITH
QUEENS OF THE STONE AGE
FONTAINE.D.C. ...**

EDITORIAL

Par
PAUL QUINIO

Crucial

La convention citoyenne sur le climat ? Un succès sur le fond, mais un échec politique pour Emmanuel Macron, qui a grossièrement donné le sentiment de s'asseoir dessus. La convention citoyenne sur la fin de vie ? Succès sur le fond aussi. Elle a été une étape qui a contribué à un examen plus apaisé que prévu du texte de loi à l'Assemblée nationale, sachant que la fin de son parcours législatif peut être plus agitée au Sénat. Quid de la convention citoyenne qui s'ouvre ce vendredi sur les temps de l'enfant, qui réunira jusqu'en novembre 130 citoyens tirés au sort ? Il faut parier sur son succès. D'abord parce que la question posée – «Comment mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants afin qu'ils soient plus favorables à leurs apprentissages, à leur développement et à leur santé ?» – est tout simplement cruciale. Sans que l'échec de notre école se résume évidemment à cette question des temps de l'enfant, elle y occupe une part importante.

Il existe une autre raison d'espérer que cette convention citoyenne n'accouche pas d'une souris : que cet exercice de démocratie participative permette de réparer les bêtises, pour rester poli, commises par les politiques dans l'organisation du temps scolaire. Pour résumer, la quasi-totalité des spécialistes n'ont aucun doute que la semaine de quatre jours d'école ne favorise pas les apprentissages. Cela n'a pas empêché Nicolas Sarkozy en 2008 puis Jean-Michel Blanquer en 2017 d'en être les VRP. Résultat : 90 % des écoles fonctionnent aujourd'hui à ce rythme. Une aberration ! Puisse la convention citoyenne permettre de faire marche arrière.

Les débats s'annonceront simples si le seul intérêt des enfants était pris en compte. Ce n'est pas le cas. Les enjeux économiques, notamment touristiques, persistent. Mais aussi les contradictions qui peuvent s'exprimer du côté des parents ou des enseignants. A propos de ces derniers, deux conditions s'avèrent indispensables pour qu'ils jouent le jeu de cette convention citoyenne : qu'elle ne tourne pas au procès des instits et des profs, qui ne le méritent pas ; et que les financements que suppose une réorganisation soient mis sur la table. Leur intérêt est en tout cas que cette question des temps de l'enfant soit l'occasion de remettre l'école au milieu du village. ♦



A l'école Joliot-Curie de Lezennes (Nord), les élèves prennent part aux nouvelles activités périscolaires organisées par la mairie.

En

EDUCATION

Les rythmes scolaires bouffent les petits écoliers

Par
CÉCILE BOURGNEUF

Des journées trop longues, des semaines trop courtes, une année éclatée. Le temps de l'école reste un casse-tête et ce sont les enfants qui trinquent. Le débat sur les rythmes scolaires revient par la porte d'une convention citoyenne, celle sur les temps de l'enfant, qui s'ouvre ce vendredi au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Pendant six mois, 130 citoyens tirés au sort vont plancher sur l'organisation des journées, des semaines, des vacances des plus jeunes, en lien avec une vingtaine d'enfants invités à partager leur expérience. Un chantier à la croisée de plusieurs politiques publiques – éducation, santé, loisirs, parentalité – censé aboutir à des propositions en novembre. Et selon le président du comité de gouvernance, Kenza Ocansey, la question du rythme scolaire sera forcément abordée : «Les parents sont les premiers à sentir que leurs enfants sont crevés.» Selon l'OCDE, les élèves français travaillent plus que la moyenne européenne (864 heures par an à l'école primaire contre 805), mais sur moins de semaines de classe, avec des journées plus denses. Leur calendrier scolaire, en revanche, est très fragmenté. Leurs vacances d'été ne sont pas les plus longues (8 semaines, contre 13 en Italie), mais ils cumulent plus de 16 semaines de congés annuels, contre 14 en moyenne. Ce sujet ultraclivant est revenu dans le viseur d'Emmanuel Macron début mai, à un an des municipales. Il n'a pourtant rien de nouveau. En 2010-2012, un comité de pilotage installé par l'ex-ministre de l'Education Luc Chatel avait mené un travail de fond avec les principaux acteurs

Lancée ce vendredi, la convention citoyenne sur les temps de l'enfant devrait poser la question des rythmes scolaires, qui éreintent les élèves français. Et réactiver le vieux débat de la semaine des 4,5 jours, abandonnée par plus de 90 % des communes.



primaire, les élèves de Lezennes ont cours le mercredi matin.



Au total, 301 élèves répartis sur trois communes sont à ce rythme.

«Le cerveau n'est pas fait pour rester six heures à apprendre assis sur une chaise.»

Hamza parent d'élève

A la sortie du groupe scolaire Coursier-Joliot-Curie, mercredi, les parents sont plutôt pour. Clara, 39 ans, prof en lycée professionnel, patiente sur un banc, au soleil: «Avoir ces NAP, avec des activités sportives originales comme l'escrime ou le roller, c'est vraiment super. A Lezennes, c'est bien fait. Les enfants sont super contents et je me dis que c'est bien aussi pour les familles défavorisées, qui n'auraient financièrement pas les moyens.» Le lever du mercredi matin ne la dérange pas: «Je travaille, de toute façon, ils iraient au centre aéré.»

Coupure. Hamza, 36 ans, ingénieur, n'est pas d'accord: «Faire lever les enfants pour 2 heures 30 le mercredi matin, je ne vois pas l'intérêt. Il faut la coupure du mercredi.» Il reconnaît cependant l'intérêt du matin. «Au Maroc, où j'ai grandi, j'ai vu la différence entre le système français et anglais: les Anglais, à 14 heures, ce sont des activités sportives et ils apprennent plus vite que nous. Le cerveau n'est pas fait pour rester six heures à apprendre assis sur une chaise.» Sophie, 33 ans, professeure des écoles dans une autre commune, valide le constat: «Je trouve la semaine des 4,5 jours tellement mieux pour l'apprentissage des enfants, la matinée est plus propice. En tant qu'enseignante, venir une matinée de plus, ça ne m'arrangeait pas vraiment, mais pour les élèves, les quatre jours, c'est un sacré rythme.»

Le sujet reste sensible dans le monde enseignant. «Est-ce qu'on réfléchit aux besoins des enfants ou aux besoins des parents? interroge Alain Talleu, secrétaire du SnuiPP-FSU Nord. Il faut prendre en compte le temps que passe l'enfant en périscolaire. Quand il est là de 7h30 à 18h30 parce que les parents travaillent, ses pics d'attention ne reviennent pas de la même manière qu'un enfant qui rentre le midi chez lui, a le temps de souffler, avant de reprendre à 13h30, et de rentrer chez lui à 16 heures.» Les parents d'élèves confirment. Pierre, intermittent, voudrait avoir le mercredi de libre pour passer plus de temps avec son enfant, mais, dit-il, «ça ne peut pas correspondre à tout le monde».

STÉPHANIE MAURICE
Correspondante à Lille
Photos **STÉPHANE**
DUBROMEL. HANS LUCAS

Dans le Nord, la semaine des 4,5 jours félicitée

Lezennes est l'une des trois communes du Nord à avoir gardé la semaine de 4,5 jours en primaire depuis 2013. Un «projet éducatif» revendiqué par le maire, dans la lignée de ce que préconisent les chronobiologistes.

Il est 11h30 passés, et la récréation s'attarde, sous le beau soleil de juin, à Lezennes, dans la banlieue de Lille. Une institutrice claque dans ses mains, et arrache des naturalistes en herbe à leur observation des insectes nichés sous une racine d'arbre: il est temps de retourner en classe. Pourtant, on est un mercredi matin: dans la très grande majorité des communes de France, c'est jour de relâche pour les écoliers, maternelle et primaire confondus. Pas à Lezennes, l'une des trois communes du Nord à être restée sur le rythme des 4,5 jours. Dans le guide municipal de l'enfance,

la couleur est annoncée: «La semaine de cours est organisée sur huit demi-journées dont cinq matinées du lundi au vendredi. Les matinées sont plus longues (3 heures 30, sauf le mercredi) que les après-midi (2 heures 30) pour favoriser les apprentissages.» Pile dans la lignée de ce que disent les chronobiologistes.

Singularité. L'après-midi ainsi libéré, le lundi, le mardi ou le jeudi, selon l'école où les 301 élèves sont inscrits, est consacré aux NAP (Nouvelles activités périscolaires), organisées par la mairie. Car les professeurs des écoles, eux, n'augmentent pas leur temps de travail: ils restent sur vingt-sept heures de présence par semaine. Le maire socialiste de Lezennes, Didier Dufour, assume sa singularité: «Les 4,5 jours sont devenus notre projet éducatif: 90% des enfants viennent aux NAP, et c'est toujours vrai aujourd'hui. C'est une forme d'éducation populaire. On trouve ça

bien, et on est constant.» Il sourit: «C'est peut-être notre engagement socialo.» La mesure avait été mise en place par Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale sous François Hollande. La ville, 3019 habitants, est de classe moyenne, mais avec tout de même 20 à 25% de sa population avec des revenus faibles. Cet investissement dans le périscolaire, 70 000 euros par an, Didier Dufour estime en voir les résultats: «Nous avons très peu de problèmes avec nos jeunes.»

Le maire est bien en peine de savoir l'impact de ce rythme sur la qualité des apprentissages: «Nous en sommes à notre douzième année, mais il n'y a pas eu d'évaluation objective de ce qui a été fait», signale-t-il. Chaque année, la ville organise un scrutin dans ses écoles, et demande aux parents d'élèves s'ils veulent poursuivre sur ce rythme ou non. A chaque fois, la réponse est majoritairement positive.



«ÉVITER LES RUPTURES DANS LE RYTHME DE L'ENFANT»

En 2013, la réforme portée par l'ancien ministre de l'Education Vincent Peillon avait rétabli les 4,5 jours, supprimés cinq ans plus tôt. Objectif: alléger les journées, trop denses, et mieux répartir les apprentissages sur la semaine, avec possibilité de choisir la matinée du mercredi ou du samedi. Mais en 2017, Jean-Michel Blanquer autorise un retour aux quatre jours et, dès la rentrée suivante, 85% des communes font marche arrière. Pourtant, dans un rapport sur l'école primaire publié en mai, la Cour des comptes a estimé que la semaine de quatre jours était «en décalage avec les besoins de l'élève» et «les connaissances de la chronobiologie de l'enfant», comme l'Académie de médecine l'avait fait dès 2010.

La France est-elle donc à rebours des recommandations scientifiques? «Pas si simple, nuance Stéphanie Mazza, professeure en neurosciences à l'université Lyon-II. Le seul point de consensus vraiment clair, c'est qu'il faut éviter les ruptures dans le rythme de l'enfant.» Ce qui compte, selon elle, n'est pas tant le nombre de jours d'école que la stabilité du quotidien. «Il faut que les enfants puissent avoir des horaires de cou-

Suite page 4

Suite de la page 3 cher et de lever similaires tous les jours de la semaine, parce que c'est ce qui va maintenir leur rythme veille-sommeil, qui soutient les apprentissages.» Une perturbation du rythme se répercute sur la concentration et la mémoire: «L'apprentissage de la lecture, par exemple, est très sensible à ces discontinuités.»

Côté enseignants, la réforme a largement divisé. «Beaucoup reconnaissaient les bienfaits des 4,5 jours, notamment en éducation prioritaire, mais ce retour s'est fait sans moyens, sans concertation», regrette Guislaine David, porte-parole du SnuiPP, premier syndicat du primaire. Douze ans plus tard, les réticences promettent d'être plus vives encore. Manque de moyens, classes surchargées, inclusion ratée, manque de reconnaissance... «Les conditions d'exercice n'ont fait que se dégrader, constate Guislaine David. Remettre au cœur des débats ce sujet à un an des municipales risque d'attiser des conflits dans une profession qui n'a pas besoin d'être davantage malmenée.»

«PROBLÈME DE RICHES»

Pour de nombreux enseignants, notamment en zone rurale, le retour à une cinquième matinée poserait des problèmes concrets. «Un jour d'école en plus, c'est un jour de déplacement en plus, donc un surcoût en carburant, souligne Elisabeth Allain-Moreno, du

SE-Unsa. Or les salaires stagnent, les affectations éloignées sont fréquentes, et la mobilité se grippe.» Claude Lelièvre, historien de l'éducation, rappelle de son côté que dès 2013, les professeurs installés loin de leur école étaient nombreux à refuser une matinée supplémentaire: «Ils n'étaient pas opposés au fond, mais ils ne voulaient pas faire un trajet de plus.»

Qui dit retour à 4,5 jours dit aussi organisation d'un accueil périscolaire supplémentaire. Or ce sont les communes qui en ont la charge. Pour elles, l'épisode de 2013 reste un point de crispation. «Les collectivités n'ont pas été associées à la réflexion, elles ont dû se débrouiller seules, sans moyens», résume Frédéric Leturque, président de la commission éducation de l'Association des maires de France (AMF). Certaines «ont fait beaucoup d'efforts», mais le coût est resté lourd, surtout dans les communes rurales. Aujourd'hui, il réclame une vraie évaluation: «Il faut de la réflexion, pas de la précipitation.»

Du côté des familles, les lignes sont contrastées. «Ce sont surtout les parents plus favorisés qui s'opposent à la réforme parce qu'ils peuvent payer des activités extrascolaires à leurs enfants et, comme ils sont souvent tous les deux actifs, ça ne les arrange pas de devoir venir les chercher à 16 h 15 quand il n'y a pas de périscolaire de qualité», pointe Françoise Rossignol. Un constat partagé par Grégoire

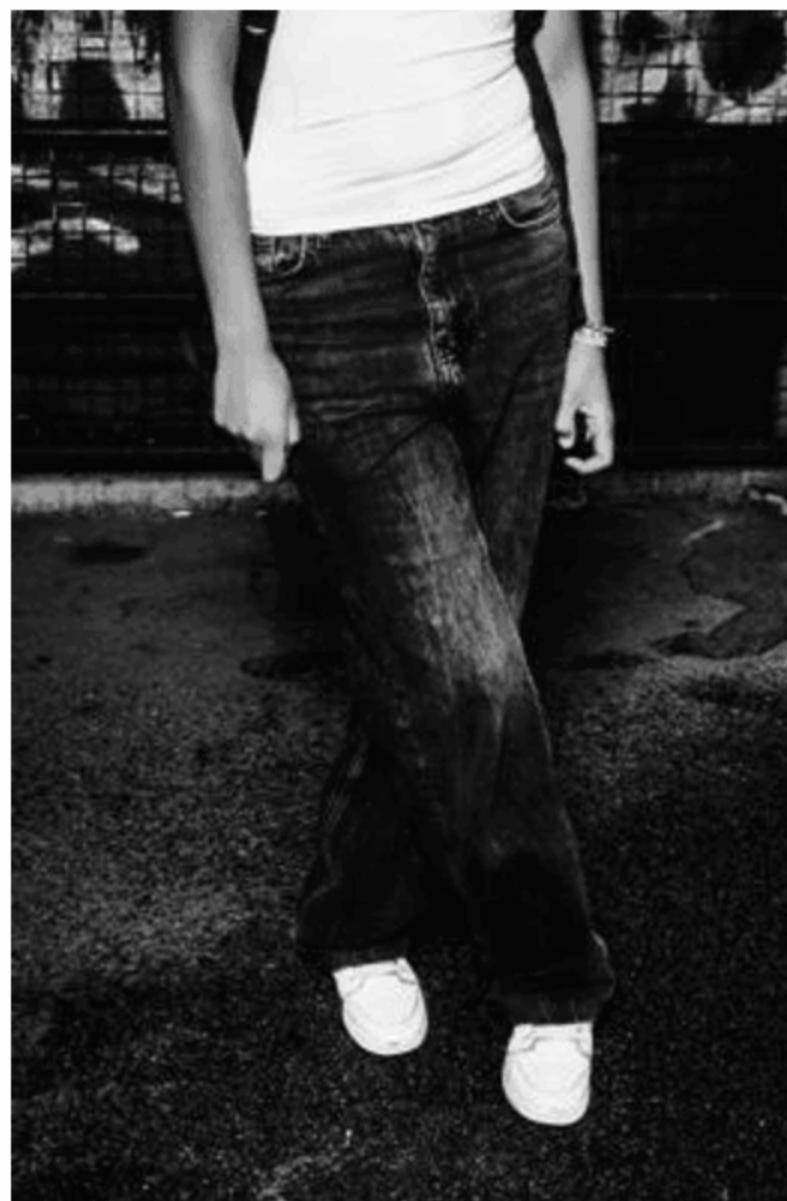
Ensel, président de la FCPE: «Ce débat est parfois un problème de riches. Quand on a les moyens, une journée vacante, ce n'est pas un souci. Quand on n'a pas de problème d'accès géographique, non plus.» Pour Emmanuel Garot, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (Peep), il s'agit surtout d'une question d'habitude: «Les parents se sont pliés à l'organisation des quatre jours et envisagent mal de devoir se réorganiser.»

«LE JEU EN VAUT LA CHANDELLE»

Pour compenser l'étalement du temps scolaire, l'Etat a créé les temps d'activités périscolaires (TAP), censés offrir aux enfants des activités sportives, culturelles, artistiques ou citoyennes après la classe. Des séances financées en partie par une dotation de l'Etat, à condition d'en organiser plusieurs fois par semaine. Mais dans les faits, toutes les communes n'y ont pas recours: certaines organisaient déjà du périscolaire sans entrer dans le dispositif officiel et sa mise en œuvre a fortement varié d'un territoire à un autre, entre intervenants spécialisés et simple garde-rie. Les rares qui sont restées à 4,5 jours vont perdre cette aide, puisque le budget 2025 acte déjà pour septembre la fin de son financement. Dans les communes qui s'y sont accrochées, comme à Dainville (Pas-de-Calais), le

retour à 4,5 jours relève du bras de fer. Le conseil municipal avait à l'époque voté pour, contre l'avis du conseil d'école. «Il fallait une vraie volonté politique», reconnaît la maire (divers gauche), Françoise Rossignol. Dans cette ville mixte périurbaine, les TAP sont maintenus trois soirs par semaine, une heure chacun, à 50 centimes l'heure pour les familles. «C'est deux à trois fois moins cher que la garderie et c'est essentiel pour les familles moins favorisées, dont les enfants découvrent des activités.» Résultat, une fréquentation élevée et les enseignants n'ont pas déserté. Mais la charge est lourde pour la municipalité: 50 000 euros par an, un demi-poste à temps partiel. «C'est facile de jeter l'éponge, surtout quand on se fait engueuler partout le monde pour le mettre en place, mais on trouve que le jeu en vaut la chandelle, surtout pour les enfants de familles moyennes et défavorisées.»

Reste à savoir ce qu'il adviendra des conclusions de cette nouvelle convention. Celle sur le climat, lancée en 2019, avait abouti à plusieurs mesures éducorées ou retoquées. Celle sur la fin de vie, ouverte en 2023, n'a toujours pas trouvé de traduction législative claire. Les ambitions de démocratie participative butent souvent sur la réalité des arbitrages. Cette fois, les citoyens sont prévenus. Les débats sur les rythmes scolaires passionnent mais ne tranchent rien tant qu'ils ne s'accompagnent pas de moyens. ♦



Selon l'OCDE, les élèves français travaillent plus que la moyenne européenne. PHOTOS AVA DU PARC

«Mon cerveau travaille trop»

«Libération» s'est entretenu avec des écoliers et collégiens sur leur fatigue après des journées en classe à rallonge.

Des écoliers surmotivés, des collégiens exténués? Alors qu'une convention citoyenne sur les temps de l'enfant doit commencer ses travaux vendredi, Libération est parti en quête du ressenti des premiers concernés, enfants et adolescents,

face au rythme de leurs journées. Même pas mal, tranchent, en substance, les écoliers. «Je ne suis pas fatigué», certifie Maëly, en classe de CE1 à La Calmette (Gard), qui s'enquiert des journées de 9 heures à 17 heures. Pas même après son cours de tennis qui fait terminer la fillette de 8 ans à 18 h 15 le mardi soir.

Progresser, Même fougue chez Macéo, en CE1 dans une école privée sous contrat à Paris, qui «aime bien» ses journées. Si l'enfant de 7 ans reconnaît avoir parfois du

mal à se lever le matin, c'est l'affaire de «dix minutes» pour se «sentir mieux». Ce qui l'éreinte le plus? «La récréation, quand on a bien joué avec les copains.» Harvin, en classe de CE2 dans une école du XIII^e arrondissement de la capitale, n'est pas loin de vouloir travailler plus pour apprendre plus: «J'aimerais bien finir à 18 heures, comme ça, on aurait plus de temps pour progresser.» Wakin, en CM1 dans la même école, en redemande: «Après la classe, je suis fatigué, mais j'ai surtout envie de faire mes devoirs.» Cet unanimisme chez les plus jeunes

tranche avec l'état d'esprit des élèves de collège. Rose, en classe de quatrième dans un collège du sud de Paris, tempête: «Pour moi, c'est pas légal d'avoir deux heures de la même matière d'affilée, surtout avec aucune pause. On décroche.» Son amie Eglantine appuie, en décrivant ces journées qui courent de 8 h 20 à 16 h 20 du lundi au vendredi: «C'est fatigant à la fin.»

«KO»: c'est ainsi que Jessy, élève de 14 ans en classe de quatrième à Saint-Germain-lès-Arpajon (Essonne), décrit son état quand elle en termine avec son tunnel de cours, s'étalant de 8 h 10 à 17 h 10 tous les jours de la semaine, sauf le vendredi, où elle peut partir en week-end à 14 heures. «L'après-midi, je n'arrive pas à écouter, illustre-t-elle. Je n'ai plus de concentration pour les cours.» Elle aimeraient que certaines matières, comme le français, les mathématiques, l'histoire, puissent être placées dans la matinée, quand elle est encore fraîche.

«Se concentrer». Une saute de l'attention que décrit également Gabin, élève de cinquième dans la ville de Cerny (Essonne): «La plupart du temps, quand je regarde l'heure et qu'on est à la moitié de la journée, j'ai déjà l'impression que ça fait dix heures que je suis là.» Diagnostiqué TDAH (trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), il reconnaît avoir «le plus de mal à [se] concentrer lors des deux dernières heures de cours». Résultat, «tu te fais engueuler».

Jessy dit que son quotidien ressemble à une «boucle infinie»: «Ça ne s'arrête pas. Tous les matins, tu te lèves, tu vas au collège, tu rentres, tu fais tes devoirs, tu te douches, tu mets la table, tu vas te coucher. Je dois avoir trente minutes max pour souffler.» A Lorient (Morbihan), Suzanne, 14 ans, doit faire la sieste après le collège pour se requinquer.

«Dans la journée, mon cerveau travaille trop.» Et d'évoquer ces dernières heures de cours de la journée qui confinent à la douleur, mal de crâne assuré: «Avec la digestion, je lutte contre le sommeil.»

Elle aussi a l'impression de n'avoir «aucun temps à se consacrer»: «Quand on finit tous les jours à 17h30, on n'a pas le temps de faire des activités extrascolaires, de voir ses amis... Ce qui serait mieux, ce serait de finir à 15h30, on aurait plus de temps pour nous.» L'adolescente, qui prend le bus durant une heure chaque matin pour rejoindre son collège, y termine ses nuits. Car pour les élèves en zone rurale notamment, le départ de la maison intervient parfois à l'aube. Gabin, dans l'Essonne, évoque ainsi ses camarades qui «doivent se lever à 6 h 30 pour prendre le bus à 7 h 10». «Ils sont complètement crevés», tranche-t-il.

Heureusement, la passion pour son cursus permet parfois de faire passer la pilule. C'est le cas de Léna, en troisième «prépa métiers» dans un lycée professionnel à Nîmes (Gard): «Il y a des jours où je commence à 8h15 et j'finis à 18 heures. Je ne suis pas forcément fatiguée, mais je pense que c'est parce que j'aime ce que j'apprends.» Ce qui la fait tenir? Son projet d'ouvrir son salon de coiffure, qui lui permet d'accepter ces journées à rallonge.

EUGÉNIE CORRE

LIBÉ.FR

Pour les stations d'hiver, les zones de vacances comme planche de salut

Face à la menace de remise en cause des zones A, B et C, les professionnels du tourisme plaignent pour le maintien de quatre semaines de vacances en hiver.



SAUF SI JE DÉCIDE DE VIVRE



*L'amour fait vivre les personnes atteintes de SLA (Maladie de Charcot),
mais ce sont vos dons qui font réellement battre leur cœur.*

Découvrez le film avec Olivier Goy et soutenez
l'Institut du Cerveau en scannant le QR code.



rechercheSLA.fr



Donald Trump après son départ précipité du sommet du G7, au Canada, mardi. PHOTO KEVIN LAMARQUE. REUTERS

Par
FRÉDÉRIC AUTRAN

C'est une décision aux répercussions incomensurables, de celles qui forgent un héritage pour l'histoire. Jeudi soir, nul ne savait encore de quel côté pencherait Donald Trump. Alors que depuis près d'une semaine, les bombardements israéliens ont anéanti des infrastructures militaires et nucléaires iraniennes, décapitant une partie de l'état-major de Téhéran, le président américain, gardien du temple «America First», se trouve face à un dilemme aux implications vertigineuses : précipiter les Etats-Unis dans une guerre ouverte contre l'Iran.

DES PLANS MÛRIS DEPUIS DES ANNÉES

«Je vais peut-être le faire, peut-être pas», a-t-il lancé mercredi, assurant vouloir «prendre la décision finale à la dernière seconde avant l'échéance». Jeudi soir, après avoir présidé une nouvelle réunion de crise à la Maison Blanche, le Président a finalement décidé de ne rien décider.

«*Compte-tenu du fait qu'il y a une possibilité substantielle de négociations éventuelles avec l'Iran dans le futur proche, je prendrai ma décision sur le fait d'y aller ou non au cours des deux prochaines semaines*», a fait savoir le président américain via sa porte-parole, Karoline

Iran Donald Trump dégaine l'arme du temps

Désormais envisagée «dans les deux semaines», la possible décision du président américain de suivre Israël dans la guerre augurerait d'une déstabilisation de la région. Un air de déjà-vu bien loin du fantasme d'une guerre éclair et des préoccupations des Américains à qui il a promis que les Etats-Unis ne s'impliqueraient plus dans des conflits inutiles.

Leavitt. En amont, plusieurs médias américains affirmaient pourtant que les plans d'attaque, mûris depuis des années, auraient reçu l'aval présidentiel. Pièce maîtresse du dispositif: une bombe «anti-bunker» d'une puissance inédite, spécifiquement conçue pour frapper Fordo, ce site nucléaire iranien enfoui sous une montagne, près de la ville iranienne de Qom. Derrière le leurre d'une

frappe «chirurgicale» contre Fordo –inaccessible aux missiles israéliens conventionnels– se profile un abîme stratégique, diplomatique, politique, humain. Donald Trump est-il prêt à s'y engouffrer? Comme souvent avec lui, des doutes entourent sa volonté réelle de traduire en actes son discours belliqueux. Peut-être croit-il pouvoir, par la seule menace d'une intervention américaine, forcer Téhéran à une

«capitulation sans conditions» et à l'abandon de son programme nucléaire – injonction martelée sur ses réseaux sociaux. Le Guide suprême iranien, l'ayatollah Khamenei, a séchement rejeté l'injonction, jugeant l'appel de Trump «inacceptable». «Pour ces gens, la reddition n'est pas une option. La reddition et la capitulation signifient la mort», résumait mercredi Ali Vaez, directeur du programme Iran

à l'International Crisis Group, lors d'un échange organisé par la Fondation Carnegie pour la paix internationale, un centre de réflexion basé à Washington. De nombreux experts mettent en garde contre les conséquences d'un nouveau conflit impliquant directement Washington dans la région. «Le recours à la force sans cadre politique, en dehors de la légitime défense, n'a conduit qu'à des échecs dont les peu-

ples ont été les premières victimes», prévient avec gravité Gérard Araud, ancien ambassadeur de France en Israël, à l'ONU et aux Etats-Unis. Afghanistan, Irak, Libye: l'histoire récente des interventions américaines est celle d'un cercle vicieux récurrent. Des Etats brisés, des centaines de milliers de morts, des milliards de dollars engloutis, un chaos communautaire et politique, des réconciliations impossibles,

un ressentiment populaire, une radicalisation croissante. De l'émergence de l'Etat islamique des cendres du régime baasiste de Saddam Hussein aux attentats du Bataclan, du retour des talibans à Kaboul aux vagues migratoires meurtrières en Méditerranée, en passant par la guerre civile libyenne et la dissémination d'armes légères et la prolifération du terrorisme dans tout le Sahel, les dommages collatéraux des croisades de Washington ont été considérables.

Peut-il en être autrement avec l'Iran, pays de 90 millions d'habitants, mosaïque ethnique vaste comme trois fois la France et frontalière de l'Irak, l'Afghanistan, la Turquie et du Pakistan ? Si Washington frappe Fordo, «l'Iran riposterait presque certainement en tuant des civils américains. Les Etats-Unis seraient alors contraints de rendre la pareille dans un processus itératif. Bientôt, les seules cibles restantes pour Washington seraient les dirigeants du régime iranien, et les Etats-Unis se lanceraient à nouveau dans le business du changement de régime», alertent dans *Foreign Affairs* Daniel Kurtzer, ex-ambassadeur américain en Israël, et Steven Simon, ancien du Conseil de sécurité nationale sous les présidences Clinton et Obama.

Les similitudes avec l'invasion américano-britannique de l'Irak en 2003 inquiètent tout particulièrement. À l'époque, une guerre «préventive», fondée sur des fausses preuves d'armes de destruction massive, avait plongé le pays dans une guerre civile sanglante. Auditionnée au Congrès en mars, la directrice du renseignement américain, Tulsi Gabbard, affirmait que l'Iran n'avait pas encore décidé de fabriquer une bombe atomique, même si l'enrichissement d'uranium avait nettement progressé. «Je me fiche de ce qu'elle dit. Je pense qu'ils étaient très proches d'en avoir une», a balayé mardi le président, contredisant publiquement ses propres services d'espionnage.

UNE BOMBE DE 13 TONNES

Ce dédain pour les faits et l'expertise, familier chez Trump, témoigne aussi de l'emprise de la rhétorique israélienne sur la Maison Blanche. Depuis la fin des années 90, Benyamin Nétanyahou, qui en a fait une obsession personnelle, ne cesse d'affirmer que l'Iran est à deux doigts d'obtenir la bombe nucléaire – ligne rouge existentielle pour Israël. Ebranlé par le trauma-

tisme des attentats du 7 Octobre, l'Etat hébreu entend désormais éliminer toute menace profonde qui pèse sur sa sécurité. Le Hamas a été dévasté – tout comme l'entière bande de Gaza, dont la population est livrée à la violence et à la faim. Au Liban, le commandement et le poids politique du Hezbollah ont été brisés.

Dans le viseur de Tel-Aviv restait donc l'Iran, affaibli par l'effondrement de ses alliés régionaux et la chute du régime de Bachar al-Assad en Syrie. En attaquant la république islamique au moment où Washington et Téhéran menaient des négociations diplomatiques, Nétanyahou cherche à forcer la main de son allié Donald Trump. Car lui seul détient le pouvoir de frapper Fordo à coups de GBU-57, la plus puissante des bombes non-nucléaires au monde, lourde de 13 tonnes, transportée par des bombardiers furtifs B-2, et propriété exclusive des Etats-Unis.

En 2013, le Pentagone avait modifié cette ogive «anti-bunker» pour en faire l'arme idoine contre Fordo. Objectif, à l'époque, de l'administration Obama : convaincre Israël que Washington se donnait les moyens d'une action militaire, tout en laissant le temps aux complexes négociations internationales sur le dossier nucléaire. Elles aboutirent, en 2015, à l'accord de Vienne, signé par les Etats-Unis, l'Iran, la Chine, la Russie et les Européens. Accord honni par Nétanyahou et dynamité par Trump en 2018, ce qui a contribué à une accélération sans précédent par Téhéran de ses activités d'enrichissement d'uranium.

Pour Reid Smith, vice-président du think tank conservateur Stand Together, le combat existentiel contre l'Iran «a du sens pour Israël, qui agit avec une clarté stratégique dont Washington a échoué à faire preuve dans ses propres guerres récentes». Mais, nuance-t-il, «les guerres nécessaires des autres ne devraient pas devenir les guerres de choix de Washington».

Dans *Foreign Policy*, l'analyste Howard French met lui aussi en garde contre la tentation de se laisser happer par l'intransigeance du gouvernement Nétanyahou. Les Etats-Unis, écrit-il, «ont perdu peu à peu leur capacité à distinguer leurs intérêts nationaux de ceux de leur allié privilégié au Moyen-Orient». Qu'il s'agisse du massacre à Gaza, de la répression et de la colonisation galopantes en Cisjordanie ou de l'abandon de la solution à deux Etats. Ali Vaez, qui estime désormais à 60 % la probabilité

d'une attaque décidée par Trump, voit là un piège redoutable tendu par le Premier ministre israélien. «Quand Trump perçoit une opportunité, il est très enclin à la saisir. Il pense qu'Israël a fait le gros du boulot. Il peut venir finir le travail et en tirer toute la gloire – une perspective très séduisante pour lui. Et bien sûr, il ne pense pas aux conséquences à moyen ou long terme. Il n'y a aucun plan pour le jour d'après.»

BATAILLE FINALE EXISTENTIELLE

A quoi ce «jour d'après» pourrait-il ressembler ? L'Iran n'est pas une cible facile. Sa sophistication technologique, son réseau d'alliances et sa résilience stratégique rendent tout espoir de guerre

«propre, rapide et circonspecte» aussi utopique que «dangereux», alerte Reid Smith. Même affaibli, Téhéran conserve des capacités asymétriques : attaques contre des bases américaines en Irak ou à Bahreïn, y compris avec des missiles hypersoniques, actions terroristes par des groupes affiliés aux Gardiens de la révolution, cyberattaques contre des infrastructures critiques. Téhéran pourrait aussi chercher à bloquer ou miner le détroit d'Ormuz, par lequel transite un cinquième du pétrole mondial, déclenchant une crise énergétique planétaire. «Si le régime iranien estime qu'il s'agit d'une bataille finale existentielle, il pourrait essayer d'entraîner toute la région dans sa chute, afin de

provoquer une onde de choc économique qui forcerait Trump à céder le premier», anticipe Ali Vaez. «Compte tenu de la façon dont l'ayatollah Khamenei conçoit son propre héritage, ajoute le chercheur, je pense qu'il préférerait de loin mourir en combattant que d'être celui qui capitule après des décennies de résistance proclamée.»

Alors que l'heure du choix approche pour Donald Trump, cédera-t-il à son tour à la tentation de la force et d'afficher la suprématie militaire américaine, portée par une frange de l'establishment républicain et des évangéliques qui l'entourent ? Ou respectera-t-il sa promesse de s'épargner des guerres inutiles – lui qui, dès

les primaires républicaines de 2016, dénonçait «l'énorme erreur» de l'invasion de l'Irak ? Pour bien des électeurs, le slogan «America First» portait l'engagement d'une politique étrangère rentrée sur les seuls intérêts vitaux des Etats-Unis.

Démocrates comme républicains, les Américains ont d'ailleurs déjà fait leur choix. Selon un sondage *The Economist/YouGov* réalisé il y a quelques jours, seuls 16 % d'entre eux se disent favorables à une intervention militaire contre l'Iran – un chiffre qui plafonne à 19 % chez les électeurs de Trump. Une rare unanimité au sein d'une société ultrapolarisée, révélatrice du profond traumatisme laissé par les guerres d'Irak et d'Afghanistan. ▶

IONOS

LE CLOUD EUROPÉEN DE RÉFÉRENCE

250 000 clients ont déjà choisi le Cloud IONOS.
Développé en Europe, opéré en France.

IONOS Sites Internet · Domaines · Cloud

+33 1 76 54 37 46

cloud@ionos.fr

cloud.ionos.fr

Par

ARNAUD VAULERINEnvoyé spécial à Phnom Penh
(Cambodge)

Loin d'être parfait, le bilan n'est pas pour autant anecdotique. Les procès contre les trois dirigeants khmers rouges qui se sont tenus à Phnom Penh ces quinze dernières années ont jeté les premières bases d'un rapport plus sain entre les Cambodgiens et leur histoire entre 1970 et 1979. Outre la condamnation de trois des leaders du Kampuchéa démocratique (KD), dont deux pour génocide, ces verdicts ont permis l'établissement des faits, l'écriture d'une part importante et douloureuse du Cambodge contemporain. Ils ont ouvert ainsi la voie à des travaux d'historien, notamment pour l'enseignement de ce passé compliqué auprès des jeunes collégiens et lycéens dont une partie de leurs ancêtres ont été victimes. La mission est d'autant plus nécessaire que plus des trois quarts de la population du pays n'a pas connu la prise de la capitale par les hommes de Pol Pot, il y a cinquante ans. Et que certains réseaux sociaux divulguent à tout va manipulations et thèses du complot.

«Question sensible»

Duong Keo était étudiant en histoire à Phnom Penh quand les chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC) ont ouvert leurs portes en 2007 pour commencer à juger Douch, l'ex-directeur du centre de torture et d'exécution S-21. Rapidement, il s'est passionné pour ces audiences et a commencé à piocher dans les jugements des CETC qui comportent tant d'éléments de preuve, de documents, de témoignages. Aujourd'hui professeur associé à l'université royale de Phnom Penh, il a rédigé plusieurs articles et des livres sur l'histoire du KD.

Et acquis une solide connaissance de l'histoire de son pays, qui «reste une question politiquement sensible», prévient-il: longtemps, d'anciens Khmers rouges ont siégé au sommet du pouvoir et prôné la réconciliation nationale pour acheter la paix des armes. Premier ministre avant de devenir président du Sénat et de transmettre son fauteuil à son fils, Hun Sen a par exemple été Khmer rouge jusqu'à la fin 1977. Il a ensuite fait défection avant de revenir dans les valises de l'armée vietnamienne quand elle a chassé du pouvoir les Khmers rouges, en janvier 1979. Les troupes de Hanoi ont par la suite occupé le pays durant dix ans et continué à se battre contre des bataillons khmers rouges dans les confins de l'ouest et du nord du Cambodge.

«L'enseignement de cette histoire auprès des collégiens et des lycéens [l'équivalent de la troisième et de la terminale, ndlr] a connu des évolutions très contrastées», note Duong Keo. Il identifie trois périodes faites de soubresauts: de 1979 aux élections de 1993, les «Khmers rouges ont alors été démonisés. Les livres reflétaient la volonté de légitimer l'intervention vietna- •••

CAMBODGE Longtemps renié, le passé khmer rouge de mieux en mieux enseigné

Cinquante ans après la prise du pouvoir par les hommes de Pol Pot, l'enseignement des crimes de masse du Kampuchéa démocratique a gagné en qualité, grâce aux procès et aux actions de la société civile.



A Phnom Penh, au musée Tuol Sleng, dans l'ancienne prison S-21, des portraits de victimes du régime des Khmers rouges sont exposés.

●●● mienne». Puis, quand les deux principaux partis ont commencé à se partager le pouvoir au milieu des années 1990, «les exactions des Khmers rouges n'ont plus été enseignées», retrace l'historien. L'heure était à la concorde et à la réconciliation nationale. C'est comme si l'histoire après l'indépendance de 1953 avait été congelée». C'est seulement avec le début des travaux des CETC, que des nouveaux manuels ont fait leur apparition au Cambodge. «L'histoire qui y est enseignée est à la fois superficielle, basique, mais honnête», analyse Vathneas Sreng, doctorante à l'Inalco, qui fait des recherches sur l'écriture des violences génocidaires. Elle a consulté un ouvrage pour terminale publié en 2010, révisé en 2019. Pas moins de 25 pages sont consacrées aux années 1970-1979: du coup d'Etat de Lon Nol et le début de la guerre civile jusqu'à la chute des Khmers rouges, en 1979.

«C'est regrettable qu'il n'y ait pas de témoignages de survivants des mas-

sacres, pas plus d'illustration dans ces livres», poursuit la chercheuse qui dit n'avoir constaté aucune tentative de réécriture de l'histoire. Il manque des mots importants du vocabulaire khmer rouge qui traduisent l'idéologie.» Mais elle reconnaît que les principaux faits et dirigeants du KD figurent bien dans le manuel, tout comme l'Angkar («l'organisation» qui représentait le Parti communiste du Kampuchéa), le découpage administratif en zones, les «purges», la «purification et les massacres», les «mariages forcés», les «enfants qui appartenaient à l'Angkar», etc. La doctorante préfère recommander la lecture de *l'histoire du Kampuchéa démocratique*

de Dy Khamboley que le Centre de documentation du Cambodge (DcCam) a publié en 2007. Ouvrage documenté, très illustré et vivant, il est en partie le fruit d'années de recherches du DcCam et des équipes de Youk Chhang, son directeur, avec le partenariat du ministère cambodgien de l'Education.

Vision partielle

Celui-ci a également été partie prenante d'une autre réussite: l'application Khmer Rouge History. Gratuite, téléchargeable, attractive et complète, elle a été lancée en 2017 par Chea Sopheap, directeur du centre des archives audiovisuelles Bophana, et l'historien Duong Keo. Juste avant sa création, un sondage du Centre des droits de l'homme de l'université de Californie à Berkeley révélait que quatre jeunes sur cinq de moins de 30 ans ne savaient rien ou presque des années khmères rouges, quand ils ne mettaient pas en doute l'existence réelle du régime de Pol Pot. «L'application vise à toucher un public adepte des nouvelles technologies, à combattre les fausses informations ou les réécritures de l'histoire», précise l'historien. C'est un complément important aux manuels qui proposent parfois une vision basique et partielle.» Les enseignants peuvent aussi organiser des ateliers et des activités extrascolaires en allant visiter le musée Tuol Sleng du génocide ou le site d'exécution Choeung Ek à Phnom Penh. Alors, parfois, les étudiants soulèvent des questions très pertinentes. «Lors d'échanges avec des lycéens, j'ai des élèves qui m'ont demandé si le 7 janvier devait être considéré comme une date de libération du pays quand les Khmers rouges ont été chassés du pouvoir ou bien comme celle du début de l'occupation du pays par les Vietnamiens», raconte un enseignant qui souhaite rester anonyme pour ne pas être sanctionné. D'autres demandent pourquoi il n'y a pas eu plus de procès pour juger les criminels, pourquoi Hun Sen ou l'ex-roi Sihanouk n'a pas comparu devant les CETC? Pourquoi la Chine n'a rien fait pour empêcher les massacres? Ces jeunes cambodgiens s'approprient alors leur histoire. A l'école de la complexité. ◆

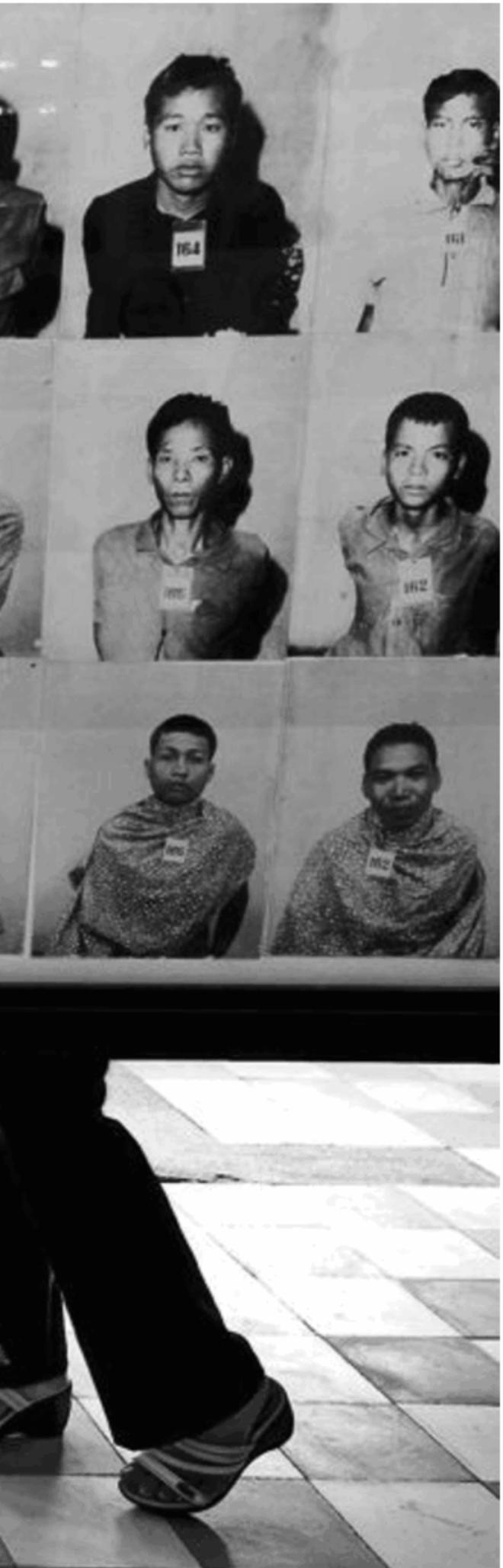


PHOTO EMILIE CHAIX. AFP

Dans les collèges et lycées en France, l'histoire du génocide dans un trou noir

Malgré l'ampleur du crime et des liens historiques forts entre la France et le Cambodge, les programmes scolaires et les manuels des élèves de troisième et de terminale n'abordent pas les exactions commises par le régime de Pol Pot dans les années 1970.

des Khmers rouges ne figurent pas au programme officiel. On pourrait les glisser dans le thème sur "les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991". Mais les chapitres ne s'y prêtent pas, c'est compliqué à caser entre la révolution islamique en Iran et les chocs pétroliers.»

Si rien n'est donc prévu dans le tronc commun à toutes les terminales (trois heures par semaine), la période khmère rouge peut être évoquée pour les élèves qui choisissent la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP dans le jargon de l'Education nationale) et optent pour six heures de plus pour l'étude du monde contemporain. Selon les chiffres du ministère de l'Education, seul un quart des élèves en terminale générale avaient choisi cette option en 2023.

Dans la partie «Histoire, mémoire et justice» figure ainsi un jalon consacré à la justice pénale internationale où est mentionnée laconiquement l'action des chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

«Etant donné la lourdeur programme du bac, qui impose d'étudier les tribunaux pour l'ex-Yugoslavie et le Rwanda, les gacaca rwandais, le génocide cambodgien est peu étudié», regrette Eliane Dubois, professeur agrégée d'histoire au lycée Evariste-Galois de Sartrouville. Surtout, cela signifie que l'on ne l'aborde ce crime de masse uniquement sous le volet juridique, pas sous l'angle historique.»

Autre petite lucarne sur le Cambodge des Khmers rouges, les films de Rithy Panh. Dans l'ouvrage pour terminale publié par Belin, une double page est consacrée au cinéaste cambodgien.

«Cela permet d'aborder la question de la transmission de la mémoire et du témoignage, pas vraiment les faits sur la machine de mort khmère rouge», ajoute

«[Ce génocide est] peut-être perçu comme une affaire entre Cambodgiens dans laquelle la France n'avait pas de responsabilité.»

Karine Rousseaux
professeure agrégée d'histoire-géographie

Karine Rousseaux. «Ces mentions ont le mérite d'exister, mais cela reste superficiel en nombre de pages et en profondeur d'analyse critique», reprend Eliane Dubois. Et dépend de la liberté pédagogique du professeur de s'emparer de ce fait ou pas.»

Carence. L'écriture des programmes et des manuels est affaire de choix editorial. Pourquoi une telle carence sur le Cambodge des Khmers rouges? «Les enseignements prodigues aux élèves sont en fait le relais de la recherche historique», note Eliane Dubois. Or, en France, s'il existe des travaux anthropologiques, il y a très peu d'ouvrages d'historiens faisant le point sur le génocide cambodgien à la différence du monde anglo-saxon qui a documenté et beaucoup écrit sur cette histoire à l'instar des livres de référence de David Chandler ou Ben Kiernan.» Films, procès, colloques, livres: le corpus documentaire s'est pourtant enrichi ces dernières années.

Les pédagogues, qui ont choisi de consacrer des pages et du temps d'enseignement aux conflits de l'ex-Indochine, ont-ils considéré qu'ils suffisaient pour raconter l'histoire de toute l'Asie du Sud-Est dans ces tumultueuses années 1970-1980? «La guerre du Vietnam est plus facile et compréhensible à enseigner, plus propice à des simplifications que le régime khmer rouge, avec ses purges et ses crimes de masse», poursuit Eliane Dubois. Une complexité renforcée par les quinze années chaotiques qui ont succédé au régime de Pol Pot avec une impunité généralisée, un processus judiciaire et un travail mémoriel escamotés par les autorités cambodgiennes.

Karine Rousseaux, elle, s'interroge sur un «génocide loin de la France, peut-être perçu comme une affaire entre Cambodgiens dans laquelle la France n'avait pas de responsabilité et de participation directe. C'était l'inverse au Rwanda avec l'opération Turquoise de l'armée française et les liens entre les présidents Mitterrand et Habyarimana qui ont été intégrés au programme.»

Discrète, pudique sur un massacre effroyable et à certains égards tabou, soucieuse d'intégration, la diaspora n'a pas porté ce combat de l'enseignement. «Il faut souvent attendre deux générations pour que des demandes de reconnaissance s'expriment», conclut Karine Rousseaux. Ce temps est-il enfin venu?

A.Va.

Canicule En France, l'été à brûle-pourpoint

L'Hexagone s'apprête à passer son premier épisode caniculaire de l'année, avec un solstice d'été qui pourrait être l'un des plus chauds depuis près d'un siècle selon les prévisions. Une fournaise rare mais pas inédite, alors que le dérèglement climatique rend ces épisodes plus intenses et plus fréquents.

Par
COPPELIA PICCOLO

A lors que le printemps s'achève à peine, la France entre dans sa première «canicule» de l'année. Cette fournaise dès le mois de juin est rare mais pas inédite, et ce n'est peut-être pas la dernière de l'été, tant le réchauffement climatique rend les vagues de chaleur plus précoces, plus fréquentes, plus longues et plus intenses. Il s'agit de «la cinquantième vague de chaleur depuis 1947», énumère Matthieu Sorel, climatologue à Météo France. Le rythme s'accélère puisque la France connaît deux fois plus de ces épisodes bouillants depuis les années 2000.

Ce vendredi et samedi, des températures remarquables sont attendues dans une grande partie du pays. Le thermomètre promet de «monter d'un cran» dans l'Ouest, détaille François Gouraud, prévisionniste à Météo France. Il pourrait atteindre jusqu'à 34°C localement vendredi, et même 38°C à Tours, Rennes ou encore Toulouse, et plus globalement sur la moitié ouest au pic de l'épisode samedi. Les températures ne devraient pas être aussi élevées que lors des canicules de juin 2019 et en 2022, deuxième été le plus chaud après 2003 et sa terrible canicule, au cours desquelles des records à plus de 40 °C avaient été atteints.

Cependant, «la nuit de vendredi à samedi sera notamment très chaude», sans descendre en deçà de la barre des 20°C, prévient l'expert. En 2024, Nice avait connu une impressionnante succession de ces nuits dites «tropicales», avec 60 jours d'affilée. Sous l'influence du changement climatique, ce phénomène, qui met particulièrement à mal nos organismes, progresse en France, gagnant même l'Ile-de-France et les zones septentrionales. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, région la plus souvent touchée selon l'Insee, près de 80% de population connaîtra, d'ici 2050, au moins 30 nuits tropicales chaque année.

«SOYEZ VIGILANTS»

Durant cet épisode-ci, la région parisienne pourrait être largement affectée par la chaleur nocturne, notamment dans la nuit de samedi à dimanche, pour la fête de la musique. Selon la Chaîne météo, ce vendredi devrait afficher une température moyenne nationale de 26,7°C. Soit le solstice d'été le plus chaud depuis près d'un siècle d'observations.

En conséquence, Météo France a placé 16 départements en vigilance orange («soyez très vigilants») à partir de ce vendredi midi, principalement sur la façade Ouest, de la Bretagne aux Charentes en passant par le Centre-Val-de-Loire, ainsi qu'en

Isère, dans le Rhône et la Vienne. Un grand nombre de départements de l'Ouest et d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient déjà en vigilance jaune canicule («soyez vigilants») depuis jeudi. «Cela correspond déjà à un risque pour les populations fragiles et les travailleurs en extérieur», avertit Valérie Scavarda de Météo France, en rappelant les bons comportements à adopter: bien boire de l'eau, rester dans un endroit aussi frais que possible, aérer la nuit, fermer fenêtres et volets la journée... A l'inverse d'un «pic de chaleur», caractérisé par un épisode bref durant lequel les températures sont supérieures aux normales de saison, une canicule s'installe dans le temps, marquée par des températures élé-

vées durant trois jours (et nuits) au moins. Les seuils de déclenchement de la vigilance canicule, qui varient en fonction de critères sanitaires et selon les départements – les populations sont plus habituées aux fortes chaleurs dans le Sud – sont généralement fixés à 20°C la nuit et à 35°C l'après-midi.

PRINTEMPS ARIDE

Raison de ce mercure qui s'affole: un blocage anticyclonique en oméga, du nom de la lettre grecque en forme de fer à cheval. Une situation météorologique qui «empêche les perturbations venues de l'Atlantique de gagner le pays», tandis que les températures augmentent au fil des jours, vulgarise Météo France. Un dôme de chaleur s'installe et les températures ne cessent de croître. Jusqu'à s'auto-entretenir. L'atmosphère ne connaissant pas les frontières, la vague de chaleur concerne aussi d'autres pays de l'ouest de l'Europe. «Il fait déjà très chaud en Espagne» et on s'attend «certainement à un coup de chaud assez

marqué sur l'Angleterre», précise François Gouraud. Au-delà des risques sanitaires, Matthieu Sorel met en garde contre une «chaleur qui se transforme en sécheresse agricole». Dans la moitié Nord du pays, les sols sont dépourvus d'humidité après un printemps anormalement aride.

D'après Météo France, la journée de dimanche pourrait offrir un répit avec un rafraîchissement «assez marqué», notamment sur l'Ouest, mais la chaleur gagnera l'Est et une nouvelle hausse du thermomètre est possible en milieu de semaine prochaine. Alors que les émissions de gaz à effet de serre ont moins baissé que l'année précédente en France en 2024, cette première canicule vient éprouver les corps et rappeler aux esprits que sans réduction drastique de ces rejets réchauffants, la planète deviendra une fournaise. Et Matthieu Sorel de prévenir: «La question n'est pas de savoir si nous aurons 50°C, mais plutôt quand est-ce que nous aurons 50°C en France.»



Cette première canicule vient éprouver les corps et rappeler aux esprits que sans réduction drastique de ces rejets réchauffants, la planète deviendra une fournaise.



A Paris, en juillet.
PHOTOS ADNAN FARZAT

Rester sous le seuil de 1,5°C «n'est désormais plus atteignable»

En raison de «l'inertie» de la société et des émissions massives de gaz à effet de serre, le seuil fixé il y a dix ans par l'accord de Paris n'est plus un objectif réaliste, constatent des chercheurs dans une étude internationale.

Cela devient important de le dire. «*Limiter le réchauffement planétaire sous 1,5°C n'est désormais plus atteignable.*» Une soixantaine de chercheurs de dix-sept pays ont publié jeudi les indicateurs clés du climat planétaire pour 2024 dans la revue scientifique *Earth System Science Data*. Une étude qui vient appuyer ce constat sans équivoque. Selon ces experts de renom qui formulent pour la première fois ce constat collectivement, si l'humanité émet encore

130 gigatonnes de carbone dans l'atmosphère, l'objectif symbolique de l'accord de Paris scellé en 2015 lors de la COP21 sera caduc. Au rythme actuel de 40 gigatonnes par an, il ne reste donc que trois ans.

Moins de particules de soufre. «*L'inertie sociétale est telle, que cet objectif est inatteignable*, assume le climatologue Christophe Cassou, directeur de recherche au CNRS, au laboratoire de météorologie dynamique de l'ENS et coauteur de l'étude. Il s'agit d'une simple constatation lucide et froide.» Les chercheurs actent donc l'échec des responsables internationaux à faire respecter ce qui avait été défini comme l'horizon le plus souhaitable en 2015. Pour espérer limiter le réchauffement à 2°C, il reste vingt-cinq années d'émissions au même rythme.

Fixé il y a dix ans lors du sommet climat de l'ONU à Paris, la barre de 1,5°C a rapidement vu sa crédibilité remise en question, mais beaucoup de scientifiques préféraient taire leurs doutes pour ne pas compromettre le lancement de politiques publiques ambitieuses visant à limiter les émissions de CO₂. «*Le rôle du Giec n'est pas de déterminer si 1,5°C est faisable*», expliquait par exemple en 2018 Henri Waisman, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales, lors de la publication de son rapport sur les effets d'un réchauffement de 1,5°C des températures mondiales. Mais en 2023, lors de la COP28 de Dubaï, cela restait la cible officielle. Au fil du temps, les experts ont ressenti le besoin de mettre à jour de façon annuelle la dizaine de données clés du changement climatique. Ils ont donc créé l'initiative des

indicateurs sur le changement climatique global. «*C'est la troisième année que nous faisons cela. Au vu de la vitesse à laquelle les phénomènes s'amplifient, cela nous semble important de ne pas attendre la publication des rapports du Giec pour avoir des points d'étape [le prochain est prévu pour 2028 ou 2029, ndlr]*», détaille le climatologue et directeur de recherche au CNRS Pierre Friedlingstein.

La crise climatique s'aggrave. En 2023, le dernier rapport du Giec estimait que l'humanité pouvait encore émettre 500 gigatonnes de CO₂ avant de dépasser 1,5°C de réchauffement. Ce chiffre est tombé plus rapidement que prévu à 250 en 2023 puis à 130 gigatonnes en 2024. Plusieurs raisons l'expliquent. «*Nous avions identifié la baisse des émissions de méthane comme un levier efficace et rapide pour ralentir le changement climatique et les chaleurs toujours plus extrêmes*», expose Christophe Cassou. Ce gaz à effet de serre a un pouvoir réchauffant très fort et une durée de vie limitée à quelques années dans l'atmosphère. Mais depuis 2021, ses émissions ont augmenté de 3,4% au lieu de baisser.

Les efforts pour lutter contre la pollution de l'air ont en revanche payé. Moins de particules de soufre, notamment, ont été envoyées dans l'atmosphère. Avec un effet pervers : ces particules ont aussi un effet refroidissant qui avait tendance à masquer l'ampleur du réchauffement. En limitant ces rejets, on a donc protégé nos poumons mais aussi «*réduit l'effet "parasol" refroidissant des particules soufrées*», soulignent les auteurs de l'étude parue jeudi.

«Opportunisme politique». Si l'objectif d'1,5°C est caduc, ce seuil n'est pas encore franchi. Certes, l'année 2024 a été marquée par une hausse de la température de 1,52°C, mais il ne sera officiellement atteint que quand la moyenne sur trente ans dépassera ce chiffre. Chose intéressante, les scientifiques font la part des choses entre le réchauffement attribuable aux activités humaines et l'évolution naturelle. Sur 1,52°C de réchauffement, 1,36°C est imputable à l'humanité. Le reste (0,16°C) est la conséquence de la variabilité du climat. Ceci peut expliquer les écarts ressentis d'une année sur l'autre. Par exemple, 2023 et 2024 ont été marquées par un épisode El Niño assez fort. Ce phénomène, naturel, qui trouve son origine dans l'océan Pacifique équatorial, a un effet réchauffant dans tout le globe. Il explique pourquoi ces deux années ont battu tous les records.

Hasard du calendrier, la France a confirmé cette semaine l'essoufflement de sa stratégie bas carbone. En 2024, les émissions brutes de gaz à effet de serre ont reculé de 1,8% par rapport à 2023, selon le Citepa, l'organisme chargé de calculer les émissions nationales de gaz à effet de serre. Soit la plus faible réduction en trois ans. «*Le ralentissement du rythme de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en 2024, à un moment où certains responsables politiques remettent en cause par pur opportunisme politique la transition écologique, nous rappelle plus que jamais que le chemin à parcourir reste long et que nous ne devons surtout pas baisser la garde*», a déclaré la ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher. «*Si on veut respecter l'objectif de 2°C à horizon 2050, il faudrait une diminution de l'ordre de 4% des émissions actuelles chaque année*», pointe Pierre Friedlingstein. Un objectif en chasse un autre, mais la lutte pour contenir le réchauffement climatique et ses conséquences se poursuit.

OLIVIER MONOD

«ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE»

Des députés proposent de prolonger un projet prometteur

Depuis début 2017, cette expérimentation aux résultats encourageants a vu passer près de 8 800 volontaires auparavant très éloignés de l'emploi. Une proposition de loi transpartisane vise à pérenniser et étendre le dispositif.

DÉCRYPTAGE

Par
JEAN-BAPTISTE CHABRAN

Tandis que l'Insee anticipe une remontée du taux de chômage à 7,7 % de la population active d'ici la fin de l'année, certains s'attellent à trouver des solutions. Début septembre, une proposition de loi transpartisane portée par le député Liot des Vosges, Stéphane Viry, pour pérenniser et étendre l'expérimentation «Territoires zéro chômeur de longue durée» (TZCLD) a ainsi brièvement été examinée à l'Assemblée nationale avant que les débats ne soient écourtés et remis au début du mois de septembre. Ce dispositif, lancé en janvier 2017 par plusieurs associations de lutte contre l'exclusion et par l'ancien député socialiste Laurent Grandguillaume – et qui fait ce jeudi l'objet d'un rapport de la Cour des comptes (*lire ci-contre*) – vise à apporter une réponse originale à la question du chômage de très longue durée. Initialement limité à une dizaine de territoi-

res pour tester le concept, celui-ci pourrait, huit ans après sa création, entrer dans une nouvelle phase plus durable et plus large si le Parlement le décide.

En quoi consiste ce dispositif ?

Lancé par l'association ATD Quart Monde, ce projet a été rejoint par plusieurs acteurs majeurs de la lutte contre l'exclusion (Emmaüs France, Secours catholique, le Pacte civique, la Fédération des acteurs de la solidarité...), qui ont pris au mot le préambule de la Constitution de 1946 stipulant que «*chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi*». TZCLD a formellement vu le jour en janvier 2017 sur dix territoires après l'adoption d'une loi votée à l'unanimité par le Parlement en février 2016. Il a pour but d'aller chercher des personnes souhaitant travailler, privées d'emploi depuis longtemps, et pour une partie d'entre elles durablement éloignées du marché du travail et des dispositifs de reprise d'activité déjà existants. Dans

les 88 territoires aujourd'hui désignés par le ministère du Travail, 92 entreprises à but d'emploi (des sociétés d'économie sociale et solidaire à but non lucratif) ont été créées pour employer en CDI les personnes concernées (environ 3 800 d'après les chiffres de fin mai). Ces dernières peuvent choisir leur temps de travail et sont en théorie affectées à des tâches délaissées par le secteur marchand.

Les fondateurs de TZCLD, constitué en association en octobre 2016, font repérer leur action sur trois principes: «*Personne n'est inemployable*», «*ce n'est pas le travail qui manque*» et «*ce n'est pas l'argent qui manque*». «*L'idée, c'est d'inverser la logique du marché du travail classique et d'adapter l'emploi aux caractéristiques et possibilités de chaque personne*», expose Laurent Grandguillaume, président de Territoires zéro chômeur, pour qui cette expérimentation permet à ses bénéficiaires de «*se projeter de nouveau, de retrouver un sens et d'être sereins grâce au CDI*». «*C'est aussi une façon de valoriser les personnes*», ajoute-t-il. Des publics parfois abîmés par la vie, porteurs d'un handicap, ou dont la santé n'est pas compatible avec la dureté du marché du travail classique.

D'après les chiffres donnés par l'association, chaque emploi créé grâce à TZCLD coûte quelque 26 000 euros par an à l'Etat. Mais le «*coût réel*» serait en fait bien inférieur – environ 6 000 euros – si l'on en croit ses promoteurs. Car selon leurs calculs, l'Etat dépenserait en moyenne environ 20 000 euros par an pour chaque personne privée d'emploi, à travers les diverses aides sociales. C'est en partie ce qui explique que la proposition de loi vise à pérenniser les Territoires zéro chômeur

soit aujourd'hui portée à l'Assemblée par Stéphane Viry (ex-LR), «*homme de droite*» auto-revendiqué, qui voit dans ce dispositif «*une aide sociale active*», «*aux gains indirects majeurs pour la société*».

Que prévoit la proposition de loi en débat à l'Assemblée ?

Quand l'expérimentation a été votée en 2016, la loi prévoyait sa fin au printemps 2026. Avec ce nouveau texte, Stéphane Viry veut «*prolonger la base légale de cette solution*» et «*permettre son extension future*» à davantage de territoires – des zones qui doivent compter entre 5 000 et 10 000 habitants. Comme Laurent Grandguillaume, le député insiste sur le fait que sa loi n'entraînera pas «*une généralisation*» de ce dispositif, qui reste «*une solution complémentaire*» aux autres politiques pour l'emploi. En effet, l'étendue de TZCLD restera chaque année dépendante des crédits qui lui seront alloués dans les budgets de l'Etat. «*On ne parle pas de généralisation parce que cela ne peut marcher qu'avec de la volonté. Ce n'est pas quelque chose qui se décrète*», confirme Laurent Grandguillaume, globalement satisfait de ces quasi dix années de test et qui entrevoit «*100 territoires supplémentaires*», d'ores et déjà intéressés.

Quelles sont les critiques ?

A son crédit, cette expérimentation permet de toucher des hommes et des femmes éloignés des circuits classiques et de leur remettre un pied à l'étrier. En moyenne, les 3 800 personnes actuellement employées par les entreprises à but d'emploi ont 46 ans et ont connu des privations d'emploi de quatre ans et demi. Depuis leur création, ces en-





Manifestation pour l'emploi à l'appel de l'association TZCLD, en octobre 2023 devant l'Assemblée nationale, à Paris.

PHOTO PIERRICK VILLETTÉ ABACAPRESS

treprises en ont vu passer 8795. «De beaux résultats», selon Stéphane Viry. Mais certaines critiques se font aussi entendre. Endossée par une grosse centaine de députés de tous bords, la proposition de loi a reçu un accueil froid de la part du groupe Ensemble pour la République, soutien du gouvernement, à cause de son coût pour les finances publiques. Idem du côté de la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, qui a évoqué le 4 juin à l'Assemblée «les réelles interrogations que soulève ce dispositif» et un possible «gâchis d'argent public».

Sur le fond, la CGT a aussi émis de longue date des réserves vis-à-vis de TZCLD. Le secrétaire confédéral chargé des questions d'emploi, Denis Gravouil, estime toujours que plusieurs points n'ont pas encore été résolus. Il se dit toujours inquiet «de la mise en concurrence dans certains endroits» des emplois ainsi créés avec des emplois classiques du privé ou du public. Le cégétiste déplore aussi l'absence persistante de convention collective pour couvrir ces travailleurs fragilisés. Il reconnaît cependant dans cette expérimentation «un outil en plus qui a le mérite d'aller chercher des populations très éloignées de l'emploi» qu'il serait préférable de faire perdurer. «Mais ça ne remplacera pas une politique de l'emploi industriel et de l'emploi public», considère-t-il.

Difficile de lui donner tort quand on regarde les ordres de grandeur en jeu. Depuis 2017, TZCLD a accompagné près de 8800 volontaires, dont 29% ont ensuite trouvé une autre activité à terme. Une goutte d'eau dans l'océan des 2,3 millions de demandeurs d'emploi de longue durée recensés par France Travail au premier trimestre de cette année. ▶

Un «objet singulier» que la Cour des comptes voit d'un bon œil

Les magistrats ouvrent la voie à une pérennisation de cette expérimentation qui «fait localement la preuve de son utilité». Mais estiment qu'elle ne peut pas être généralisée, en raison de son coût pour les finances publiques.

Près de dix ans après le vote d'une première loi créant les «Territoires zéro chômeur de longue durée» (TZCLD), en 2016, la Cour des comptes se penche sur cette expérimentation qui permet à ce jour de faire travailler environ 3 800 personnes longtemps privées d'emploi dans 92 entreprises financées par la dépense publique. Dans un rapport présenté jeudi à la presse, la juridiction financière dresse un bilan équilibré du dispositif (qui a représenté 64,6 millions d'euros d'argent public en 2024), dont elle salue des «résultats extrêmement intéressants», tout en pointant plusieurs points de vigilance structurels et financiers.

Le positif d'abord. La Cour des comptes ne remet pas en cause le principe de base du dispositif: le fait que les entreprises à but d'emploi (EBC) créées dans le cadre de cette expérimentation offrent des CDI aux bénéficiaires. Elle pointe au contraire un «instrument puissant», couplé au fait que les conditions de travail tiennent compte de leurs difficultés et de leurs contraintes personnelles: quelque chose de rare dans un marché du travail souvent rude. C'est ainsi que les EBC peuvent afficher des proportions hors normes de seniors (27,5%) et de personnes en situation de handicap (24%) dans leurs rangs. A ce titre, l'institution dirigée par Pierre Moscovici dit sans détour que «l'expérimentation fait localement la preuve de son utilité, en particulier pour répondre à des publics pour lesquels aucune autre solution n'était proposée» et parfois sortis entièrement du radar des institutions.

Pas de but lucratif. La Cour des comptes bat aussi en brèche certaines critiques qui pointent la potentielle concurrence que viendraient exercer les entreprises à but d'emploi dans certains territoires. Selon les magistrats, les emplois créés ne viennent pas concurrencer les entreprises privées locales. De surcroît, ils «répond[ent] à des besoins réels du territoire,

mais non satisfaits», note la Cour, qui évoque des «enjeux sociaux majeurs»: lutte contre l'isolement, aide au numérique, économie circulaire, réparation, services de proximité. En revanche, cette dernière déplore que les entreprises «Territoires zéro chômeur» peinent à générer des revenus significatifs et reposent largement sur les financements publics. Pas très étonnant quand on sait que, par leur définition et philosophie, les EBC n'ont pas de but lucratif. Le rapport épingle un coût moyen par emploi à temps plein (ETP) en constante hausse, et l'estime à 28 000 euros en 2023, «notamment du fait des coûts inhérents à l'association ges-

tionnaire du fonds». Un chiffre très supérieur aux 18 000 euros avancés initialement par les promoteurs de TZCLD, qui évoquent, désormais, la somme de 26 000 euros.

Nombre limité. Par conséquent, la Cour des comptes estime que la promesse de neutralité budgétaire avancée n'est pas tenue. Un des arguments régulièrement avancés par les soutiens de TZCLD est que le coût réel serait en fait bien inférieur pour l'Etat (environ 6 000 euros) si l'on prenait en compte toutes les retombées des emplois ainsi créés (économies sur les prestations sociales, cotisations et consommation générées...). Une donnée que la Cour des comptes n'a pas évaluée et qu'elle estime difficile à objectiver. Elle se contente donc de pointer que «le déséquilibre financier de l'expérimentation [...] est patent».

A un an de son échéance lé-

gale, la Cour des comptes juge donc globalement que l'expérimentation, «un objet singulier qui ne peut être reproduit sur des territoires qu'en nombre limité», peut être pérennisée, sans pour autant être généralisée. Elle recommande ainsi de l'intégrer avec parcimonie dans le droit commun de l'emploi, en actant la fin de la forme atypique de sa gouvernance au profit d'un contrôle par l'Etat plus traditionnel. Du côté de l'association qui chapeaute le dispositif, ce rapport est reçu positivement. Et «quand bien même il y aurait un reste à payer, financer la lutte contre l'exclusion par l'accès à l'emploi (plutôt que financer le chômage) demeure avant tout un choix politique», considère le président du fond d'expérimentation de TZCLD, François Nogué, dans sa réponse formelle à la Cour des comptes. Il revient donc désormais au Parlement de trancher.

J.-B.C.

Libération

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Offre intégrale
34,90€ par mois
au lieu de 76,60€
prix de vente
au numéro

• Le journal papier livré chez vous
• L'accès à tous les contenus du site et de l'application

Abonnez-vous ici

ou par téléphone
au 01 55 56 71 40
du lundi au vendredi
de 9H à 18H

DESERTS MEDICAUX

Dans le Rhône, la santé solidaire comme remède

Soutenue par la municipalité, la structure de Grigny-sur-Rhône imaginée par des professionnels de santé permet la réinstallation de praticiens volontaires dans des zones en situation critique. Pionnière en France, l'expérimentation suscite l'intérêt ailleurs.

Par MAÏTÉ DARNAULT Correspondante à Lyon
Photos BRUNO AMSELLEM



Les salles d'attente ne désemplissent pas, ce mercredi de fin mai. Passé le hall vitré de la maison de santé de Grigny-sur-Rhône, le premier palier mène à un cabinet d'infirmières. D'autres pièces accueillent une psychomotricienne, une orthophoniste, un ostéopathe et un kinésithérapeute. Et surtout, à l'étage, trois médecins généralistes enchaînent les consultations. Réunir cette offre de soins était impensable il y a deux ans dans cette commune de 10 000 habitants, parmi les plus pauvres de la métropole de Lyon. Car il manquait sa pierre angulaire : les généralistes. «Après le départ à la retraite des médecins historiques, il n'y a pas eu de passation, cette rupture générationnelle a entraîné un important turnover, ça a été des années de combat pour tenter de conserver des praticiens en lien avec les autres professionnels de santé», retrace l'infirmière et première adjointe au maire, Isabelle Gautelier. En 2022, la dernière généraliste a quitté la ville, devenue ce nième désert médical, à l'instar des 87% du pays où l'accès aux soins est insuffisant, induisant nombre de renoncements à ce droit fondamental.

«LES GENS GALÈRENT»
Pour y remédier, Grigny-sur-Rhône a lancé au printemps 2023 un «incubateur de santé solidaire», une expérimentation alors unique en



A 30 ans, le médecin généraliste Victor Vessot est le plus jeune des nouveaux titulaires de la maison de santé de Grigny-sur-Rhône.

France. Son objectif: agréger les bonnes volontés des médecins d'un bassin de population, installés en cabinet ou jeunes remplaçants volants, pour qu'ils viennent exercer volontairement quelques demi-journées ou journées par semaine dans un même lieu en situation critique. En deux ans, cette initiative d'urgence a permis de faire émerger une solution pérenne, qui inspire au-delà du Rhône.

Sans médecin traitant, pas de suivi ni de prévention et les remboursements des actes de spécialistes sont minorés – c'est le cas pour 7 millions de Français. Or «à Grigny-sur-Rhône, on a 35% de HLM, une importante population d'origine étrangère et vieillissante, donc des personnes avec des fragilités qui ont un fort besoin d'accompagnement», explique le maire divers droite Xavier Odo. La seule solution restante dans cette zone périurbaine: Givors, à environ 4 kilomètres, où les urgences de l'hôpital ferment régulièrement à cause de leur saturation. Dounia (1) a dû s'y rendre le dimanche précédent. «J'avais trop mal, j'ai eu de la chance, la prise en charge a été rapide», indique la quadragénaire, qui souffre d'une maladie chronique et vit à Vienne, à une dizaine de kilomètres. «Mon médecin a déménagé, il n'en reste que quelques-uns mais ils ne prennent plus de patients, les gens galèrent», dit-elle, «soulagée de retrouver un docteur» à Grigny-sur-Rhône. A ses côtés, dans la salle d'attente de la maison médicale, une dame flanquée de son ado témoigne de la même errance: «Avant, je prenais le premier rendez-vous que je trouvais au hasard à Givors, il fallait bien tomber, ce n'est pas rassurant pour les enfants. Je suis venue ici dès que j'ai su que des consultations ouvraient.»

«MÉDECINE EN TRANSITION»
L'idée de l'incubateur est née au sein de la communauté professionnelle des Côteaux rhodaniens, l'association de soignants qui coordonnent la prise en charge des malades sur ce territoire peuplé de 85 000 personnes dans une trentaine de villes et villages. Début 2023, sa coprésidente, Vanessa Potacsek, médecin dans la commune rurale de Beauvallon, décide de solliciter la municipalité de Grigny-sur-Rhône pour la logistique et mobilise des professionnels grâce au bouche-à-oreille.

«On avait les locaux du pôle de santé qui accueillaient déjà des paramédicaux, on a fait des travaux et on a investi dans du matériel médical», explique Xavier Odo. En juin 2023, l'incubateur ouvre sa première consultation généraliste, un équivalent temps plein du lundi au vendredi, grâce à «des journées mises bout à bout par une demi-douzaine de médecins» expérimentés et débutants. Trois mois plus tard, ils étaient une quinzaine à fournir cet «effort solidaire» pour assurer la présence de deux à trois praticiens par jour, raconte Vanessa Potacsek: «Certains sont venus de temps en temps ou pendant leurs vacances, d'autres ont accompagné de jeunes remplaçants, car il y avait un équili-



Valérie Burnod a été l'une des premières volontaires de l'incubateur de santé.

bre à trouver pour ne pas vider les cabinets» des volontaires.

Valérie Burnod a été l'une des premières volontaires de l'incubateur. Installée à Soucieu-en-Jarrest, dans les monts du Lyonnais, auprès d'une patientèle «CSP+, tranquille», elle a «toujours entendu parler de Grigny-sur-Rhône et Givors, où la situation est devenue désastreuse à mesure que la désertification s'est renforcée». De là à franchir le pas... «L'environnement n'est pas très attractif, ce n'est pas gérable si tu es seule, reconnaît la quinquagénaire. Il y a eu une écoute des uns et des autres, on a appris à parler un langage commun. On a beaucoup de travail, c'est parfois difficile, mais je repars le soir en me sentant moins chargée», grâce au travail en équipe. Fière d'incarner cette «médecine en transition», celle qui pensait dépanner durant quelques mois a fini par s'installer à mi-temps à Grigny-sur-Rhône.

«On a de gros dossiers avec des pathologies lourdes, des ruptures de soins et des problématiques sociales, mais la responsabilité repose sur un collectif, ça a permis d'améliorer la santé mentale des soignants, qui s'en prennent plein la gueule en première ligne», abonde Vanessa Potacsek. On est déjà débordés dans nos cabinets, les personnes investies sont sorties de leur zone de confort mais ça permet de redonner du sens à la profession.» Et d'attirer les futures recrues, les internes, qui seront les généralistes de demain. Pour ces jeunes, l'incubateur a constitué «un tremplin pour qu'ils découvrent l'endroit puis aient envie de s'installer».

La médecine reste sceptique face aux deux récentes propositions de loi sur les déserts médicaux (un premier texte transpartisan porté par le député socialiste Guillaume Garot, un second texte issu du groupe

Les Républicains au Sénat (auquel le gouvernement pourrait s'associer), qui veulent, avec des modulations, soumettre l'établissement des médecins à une autorisation de l'agence régionale de santé. Elles provoquent un tollé en s'attaquant à un totem de cette profession libérale: la liberté d'installation. «Si on avait obligé les médecins pour l'incubateur, ils ne seraient pas restés», considère Vanessa Potacsek. C'est ce «piège du court-termisme» que le maire de Grigny-sur-Rhône a voulu éviter en offrant durant un an et demi le loyer aux professionnels solidaires, pour structurer «un service efficace sur le long terme».

Objectif atteint: l'incubateur a laissé place en janvier à une maison de santé en bonne et due forme, où quatre médecins se sont installés (deux à temps plein, deux à temps partiel) tandis que les roulements des volontaires ont pris fin. Victor Vessot, 30 ans, est le plus jeune de ces nouveaux titulaires. D'abord remplaçant fin 2023 à l'incubateur, il a apprécié cette «solution constructive». Sans les facilités et la collégialité qu'elle lui a offertes, «je ne me serais pas installé aussi rapidement», juge celui qui a voulu être généraliste pour «la liberté de ce métier», le «fait de pouvoir toucher à tout». Originaire des monts du Lyonnais, il apprécie Grigny-sur-

Rhône où la «patientèle est assez variée». «On fait des études longues, difficiles, l'internat est un vrai sacrifice, ça fait chier de se faire obliger à aller dans certains endroits», souligne-t-il.

«RASSURER LA PATIENTÈLE»

La préservation du libre arbitre des soignants et la solidarité n'ont pas suffi au succès de cette expérimentation. L'autre clé tient à la coopération nouée entre l'ARS, la caisse primaire d'assurance maladie et l'ordre des médecins. L'incubateur a bénéficié de 100 000 euros issus du Conseil national de la refondation en santé. La moitié de cette enveloppe a fini d'équiper les locaux de la mairie, y compris en consommables – produits domestiques et fournitures médicales. L'autre moitié a été allouée à un poste d'assistante médicale: une infirmière chargée de promouvoir le lieu auprès des médecins, d'organiser les plannings. Et de «rassurer la patientèle: c'est le visage que les gens voient tout le temps», abonde l'adjointe au maire, Isabelle Gaullier. Ce «fil rouge» contribue à «l'éducation à une prise en charge par un collectif, on passe du médecin traitant à une équipe traitante», complète la directrice adjointe de l'ARS du Rhône et de la métropole de Lyon, Marielle Schmitt.

Ce fonctionnement a été rendu possible par une dérogation de dix-huit mois de la CPAM, afin de rattacher l'assistante médicale à la structure, alors que la réglementation n'autorise son affiliation qu'à un seul médecin. «Ce qu'on a fait, ce n'est pas onéreux, mais le facteur indispensable, ce sont ces professionnels qui ont envie de faire bouger les lignes», souligne la directrice générale de la CPAM du Rhône, Emmauelle Lafoux. Une autre originalité

a parachevé «cette rampe de lancement», explique la présidente de l'ordre des médecins du département, Elisabeth Gormand, qui a aussi délivré une dérogation d'une même durée, pour que la patientèle des volontaires de l'incubateur soit prise en charge par des remplaçants. Or le code de déontologie interdit à un praticien libéral d'être remplacé s'il exerce ailleurs en libéral. «Mais déshabiller d'un côté pour habiller de l'autre ne nous paraissait pas judicieux.»

L'arrivée des généralistes à Grigny-sur-Rhône a suscité la création de créneaux d'un pédiatre, d'un gynécologue, d'un chirurgien et d'un néphrologue au sein de la maison de santé. Une consultation en addictologie et un point d'accueil pour les aidants devraient ouvrir prochainement. L'initiative a inspiré d'autres communes du sud rhodanien: Chabanière et Mions, où des incubateurs ont été lancés début 2025. Ce sera aussi le cas à Corbas en juillet. Et ce modèle suscite l'intérêt à l'échelle régionale de professionnels en Isère et dans l'Ain, et au-delà, dans les Hauts-de-France, l'Ile-de-France et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Afin de faciliter l'essaimage, les partenaires du projet ont rédigé une charte, signée le 10 mai par le ministre de la Santé, Yannick Neudier, ancien député Les Républicains et proche de Laurent Wauquiez. «Dans tous les congrès de maires, la pénurie de médecins est le sujet numéro un, il n'y a pas de coloration politique, cette réalité s'impose à nous», observe le maire divers gauche de Corbas, Alain Viollet. Pour l'élu, l'incubateur n'est «ni de droite ni de gauche, c'est une idée partagée sur le principe de solidarité et s'il fonctionne ailleurs, tant mieux». ■

«Ce sont des professionnels qui ont envie de faire bouger les lignes.»

Emmanuelle Lafoux
directrice générale
de la CPAM du Rhône

(1) Le prénom a été modifié.



LIBÉ.FR

Après les attaques de Rachida Dati contre Patrick Cohen, l'audiovisuel public se rebiffe

Jusqu'ici, c'était un bras de fer en coulisses. Mais la guerre entre France Télévisions, Radio France et leur ministre de tutelle semble désormais déclarée, alors que les médias publics font bloc derrière le chroniqueur de *C à vous*, violemment pris à partie par la ministre de la Culture sur le plateau de France 5, mercredi. PHOTO HANS LUCAS. AFP

Sollicitée de toutes parts, en particulier par BFM TV, la journaliste quitte France Inter après onze ans de matinale pour prendre le siège d'Anne-Sophie Lapix, évincée par France 2.

Par
ADRIEN FRANQUE

Pour les observateurs du mercato des médias, particulièrement agité cette année, c'est un double suspense qui a pris fin jeudi. Celui entourant l'avenir de la présentatrice de la matinale de France Inter Léa Salamé d'abord, sollicitée de toutes parts. Et celui autour du 20 heures de France 2 ensuite, dont le siège de présentatrice sera vacant à la rentrée, après l'annonce de l'éviction d'Anne-Sophie Lapix par la direction de France Télévisions fin mai. Voilà les deux sujets réglés d'un coup: Léa Salamé a accepté de reprendre les rênes du JT, quittant par la même occasion la matinale de France Inter après onze ans de service. Elle cumulera ce nouveau job du lundi au jeudi soir avec l'animation de *Quelle Epoque!*, son talk-show diffusé le samedi soir.

Pont d'or. Le «mystère Salamé», comme l'avait baptisée à l'antenne de France Inter la présentatrice du journal de 8 heures, Florence Paracuellos. Soit le dilemme qui s'offrait à la journaliste ces derniers jours, entre un pont d'or offert par BFM TV et de nouvelles responsabilités dans le service public. Le milliardaire et propriétaire du groupe RMC-BFM Rodolphe Saadé voulait en faire le visage de sa chaîne d'information renouvelée, lui proposant notamment un luxueux talk-show quotidien en soirée.

A côté, France Télévisions s'est démené pour garder la journaliste jusqu'à, donc, la convaincre de présenter le 20 heures. «Cela fait des années qu'on échangeait sur ses envies d'un 20 heures, raconte Muriel Pleynet, direc-



Sur le plateau de l'Emission politique de France 2, en septembre 2018. PHOTO ALBERT FACELLY

Léa Salamé au 20 heures, le voeu d'une «puissance»

trice adjointe de l'information, une très proche de Léa Salamé depuis leur époque commune à i-Télé. Quand on en parlait avec elle, c'était toujours non : l'exercice lui semblait trop classique, elle pensait ne pas pouvoir être elle-même dans ce cadre-là. Mais le JT a évolué, avec des pages thématiques, des invités, c'est devenu une heure d'information dans laquelle elle se retrouve davantage.» Son challenge ? Regardé par un peu moins de 4 millions de téléspectateurs chaque soir, le 20 heures de France 2 a fort à faire pour rattraper Gilles Bouleau sur TF1, qui ne cesse de creuser l'écart, atteignant 5,2 millions de télé-

spectateurs en moyenne désormais. «Léa cherche la puissance, analyse un collègue de France Inter. Et le 20 heures sur France 2, même si dans dix ans on n'en parlera plus, ça reste un lieu de puissance. A part la matinale d'Inter et le JT de TF1, quels sont les carrefours qui réunissent plus de trois millions de personnes tous les jours ?»

Statu quo. L'annonce de l'arrivée de Léa Salamé intervient aussi au lendemain du refus surprise de la favorite supposée pour le job, Caroline Roux, présentatrice de *C dans l'air*. Après trois se-

maines d'atermoiements, et alors que la production de *C dans l'air* testait de potentielles remplaçantes ces derniers jours (notamment la journaliste de *C l'hebdo* Aurélie Casse et la matinalière de France Info Salhia Brakh-

lia, qui vient d'annoncer son départ de l'antenne), Caroline Roux a finalement préféré le statu quo. «Un choix personnel», a-t-elle élaboré dans *le Figaro*. Ce serait plutôt la volonté de la journaliste d'arriver accompagnée de son producteur éditorial, Sylvain Thierry, qui aurait bloqué les négociations. Avec Salamé, l'actuel rédacteur en chef du

20 heures, Hugo Plagnard, restera aux commandes du journal, selon nos informations.

Reste un casse-tête non négligeable : la potentielle candidature du compagnon de Léa Salamé, Raphaël Glucksmann, à l'élection présidentielle de 2027. L'eurodéputé Place Publique est devenu une personnalité de premier plan ces dernières années, obligeant Salamé à régulièrement délaisser l'exercice de l'interview politique. «S'il se retrouve début septembre dans une polémique de premier ordre, ça va être très compliqué pour elle, reconnaît Antoine Chuzeville, délégué syndical SNJ

à France Télévisions. Mais on a tellement connu cette situation depuis vingt ans que la direction a appris à la gérer. On sait que ce ne sera pas mis sous le tapis.»

La «jurisprudence Anne Sinclair», qui veut qu'un journaliste se déporte de l'antenne quand son ou sa partenaire se présente à une élection ou se retrouve avec des responsabilités politiques, a déjà touché nombre de journalistes de France Télévisions par le passé, de Béatrice Schönberg à Thomas Sotto en passant par Audrey Pulvar. Qu'est-il prévu pour Léa Salamé ? «On en a évidemment discuté, dit Muriel Pleynet. Ce sera géré si ça doit l'être, mais pour l'instant, on n'en sait rien. On n'allait pas se priver d'un tel talent en se basant sur des hypothèses. Et si Léa doit provisoirement se mettre en retrait, elle le fera.» «Peut-être aussi qu'elle a fait ce choix de carrière parce qu'elle ne croit pas beaucoup aux chances de Glucksmann ?» blague de son côté une collègue de France Inter.

Chantier. Son départ de la matinale leader des audiences intensifie en tout cas le chantier de fin de saison sur ce moment clef de la journée. Même si ce mouvement a aussi été anticipé, tant Léa Salamé s'interrogeait sur son avenir à chaque printemps. «Son histoire avec France Inter n'est pas terminée : nous discutons déjà ensemble de nouveaux projets pour l'avenir», a affirmé la directrice de la radio publique, Adèle Van Reeth, dans un communiqué.

Voilà rompu aussi le duo fusionnel qu'elle avait créé avec Nicolas Demorand, laissant un point d'interrogation autour du retour de celui-ci dans le 7/10 à la rentrée. A côté, il faudra, pour l'émission aux 5 millions d'auditeurs, trouver un remplaçant à Claude Askolovitch qui stoppe sa revue de presse, un potentiel humoriste pour suppléer Matthieu Noël qui veut lâcher sa chronique, alors que l'édito éco de Dominique Seux pourrait bien être déplacé à un autre horaire. Tout cela, avec suffisamment de voix féminines pour ne pas faire du 7/10 un boys club. Pas une mince affaire. ◀

**LA FEMME
DU JOUR**



LIBÉ.FR

Après Bétharram, l'Enseignement catholique annonce des mesures contre les violences

Audit sur les internats, dispositifs d'écoute, formations... L'Enseignement catholique et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre ont présenté jeudi une batterie de mesures pour créer une «culture de la vigilance» après les multiples révélations de sévices infligés à des enfants en milieu scolaire catholique. PHOTO MARION VACCA

«Nous avons de sérieuses raisons de craindre qu'Aung San Suu Kyi ne meure en prison dans l'indifférence du monde. Nous sommes extrêmement inquiets pour les blessures qu'elle semble avoir subies.»

LES AVOCATS DE L'ANCIENNE DIRIGEANTE BIRMANE
dans un communiqué, jeudi

L'ancienne dirigeante birmane Aung San Suu Kyi, qui a fêté jeudi ses 80 ans coupée du monde, a «selon toute vraisemblance été blessée» lors du séisme de magnitude 7,7 qui a frappé le 28 mars la Birmanie et fait près de 4 000 morts, affirment ses avocats dans un communiqué daté de jeudi et transmis à *Libération*. La prison où Aung San Suu Kyi est détenue depuis 2021, où elle n'a pu recevoir aucune visite, aurait été endommagée par la secousse, la blessant au bras gauche. «Compte tenu de son âge et du secret absolu dans lequel elle est tenue», ses avocats, François Zimeray et Catalina de la Sota, redoutent qu'elle ne reçoive pas de soins adéquats. Mercredi, *The Guardian*, qui a pu consulter de rares images d'Aung San Suu Kyi ainsi que des comptes rendus son emprisonnement, décrivait déjà une détention éprouvante: alimentation insuffisante, absence d'exposition au soleil et risques de maladies comme la tuberculose. Prix Nobel de la paix en 1991, l'opposante à la dictature birmane a été arrêtée en février 2021 lors du coup d'Etat militaire. Elle purge une peine de vingt-sept ans de prison – elle ne sera libérée qu'à l'âge de 105 ans. Selon les ONG de défense des droits humains, les accusations qui la visent – notamment de corruption, fraude électorale et violation de secrets d'Etat – ont été fabriquées de toutes pièces par l'armée. L'octogénaire, qui avait déjà vécu en résidence surveillée de 1989 à 2010, fait partie des plus de 29 200 personnes détenues depuis le putsch, d'après le décompte de l'association d'assistance aux prisonniers politiques.

LEA MASSEGUIN

Mexique «Extrêmement dangereux», l'ouragan Erick a touché terre

L'ouragan Erick est arrivé jeudi dans l'ouest du Mexique, menaçant de provoquer, avec ses «vents destructeurs», «de soudaines inondations», selon le Centre national des ouragans, qui qualifie le phénomène d'«extrêmement dangereux».

Justice Le militant Georges Abdallah saura le 17 juillet s'il peut être libéré

La cour d'appel de Paris rendra sa décision sur une demande de libération du militant palestinien libanais Georges Ibrahim Abdallah le 17 juillet. Emprisonné depuis quarante ans, il avait été condamné à la perpétuité en 1987 pour complicité d'assassinats de diplomates américain et israélien en 1982.

Travail Enquête ouverte après la mort d'un lycéen sur son lieu de stage

Une enquête pour homicide involontaire a été ouverte après la mort, mardi, d'un élève de seconde victime de la chute d'une palette de marchandises sur son lieu de stage dans la Manche. En 2023, 759 personnes sont mortes en France d'un accident du travail, un chiffre en hausse depuis plusieurs années.

Budapest: interdite, la Marche des fiertés maintenue par le maire

La police hongroise a annoncé jeudi l'interdiction de la Marche des fiertés prévue le 28 juin à Budapest, invoquant une loi récente anti-LGBT+ du gouvernement nationaliste de Viktor Orbán. La décision a été contestée par le maire écologiste de la capitale, qui affirme maintenir le rassemblement.

«La police, agissant dans le cadre de sa compétence en matière de rassemblements publics, interdit la tenue» de la manifestation, écrit-elle dans une décision publiée sur son site Internet. Le document de seize pages fait référence à la loi adoptée mi-mars visant à bannir tout rassemblement qui violerait la législation de 2021 interdisant d'évoquer auprès des mineurs «l'homosexualité et le changement de sexe». Il s'appuie aussi sur un amendement constitutionnel voté mi-avril affirmant «la primauté du droit des enfants à un développement physique, mental et moral correct sur tout autre droit», y compris celui de se rassembler.

«Il ne peut être exclu que des personnes de moins de 18 ans soient exposées à des com-



A la Pride de Budapest en 2022. PHOTO REUTERS

portements interdits par la loi», en étant présentes à la Marche ou «de manière passive» du fait de son caractère public, argue le chef de la police. Selon les autorités, la Marche doit être organisée dans un lieu précis hors du regard des enfants. Pour le maire de Budapest, qui avait annoncé lundi prendre en charge l'organisation en espérant ainsi contourner la législation, «cette décision d'interdiction n'a aucune valeur». Aucune autorisation officielle n'est nécessaire étant donné qu'il s'agit d'un «événement municipal», a écrit sur Face-

book Gergely Karácsony. «Le 28 juin, la municipalité organisera la Budapest Pride. Point final.» «Ensemble avec Budapest, nous allons protéger» la communauté LGBT+ mais aussi «ceux qui ont peur et gardent le silence, la société civile» dans son ensemble, avait promis en début de semaine Máté Hegedus, porte-parole de la Marche des fiertés. «C'est notre droit constitutionnel de nous rassembler pacifiquement». Le Premier ministre, Viktor Orbán, entrave depuis des années les droits des personnes LGBT+ au nom de

«la protection des enfants». La succession de ses lois répressives anti-LGBT+ suscite l'inquiétude de Bruxelles et de nombreux pays de l'UE. Après leur adoption, des milliers de personnes avaient manifesté dans la capitale pour protester contre ce nouveau durcissement.

A gauche et au centre, quelques dizaines d'eurodéputés – dont la présidente des centristes Valérie Hayer, et la cheffe des Verts Terry Reintke – ont prévu de se joindre au cortège pour dénoncer la politique d'Orbán, accusé de dérive autoritaire en quinze ans de pouvoir. La Commissaire européenne chargée de l'égalité, Hadja Lahbib, devrait également être présente tout comme des ministres de pays européens, selon les organisateurs.

Les participants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 500 euros, somme «qui sera reversée aux fins de protection de l'enfance». Avec la possibilité pour la police d'identifier les contrevenants via des outils de reconnaissance faciale.

(avec AFP)

2 200

C'est le nombre de maires ayant démissionné depuis 2020, selon une étude publiée jeudi par le chercheur au Cevipof et professeur à Sciences Po Martial Foucault. Soit «plus d'une démission par jour», signe d'un phénomène sans précédent. Les communes de moins de 500 habitants, plus nombreuses, sont les plus touchées (42%) et celles de 1000 à 3500 habitants enregistrent un quart des démissionnaires. Parmi les causes de départ, 31% sont liées à des tensions politiques au conseil municipal, loin devant les passations de pouvoir anticipées (13,7%), les problèmes de santé (13,1%), le cumul de mandats (8,5%) ou la fatigue (5,1%).



REUTERS

Gaza Au moins 76 Palestiniens tués jeudi dans des attaques israéliennes

Au moins 76 personnes, dont 21 venues chercher de l'aide humanitaire dans le sud et le centre de l'enclave, ont été tuées par l'armée israélienne jeudi dans le territoire palestinien, a annoncé la Défense civile de Gaza. Mardi, au moins 59 Palestiniens attendant de l'aide alimentaire avaient aussi été tués et 200 blessés par des tirs de fusils d'assaut et de tanks israéliens à Khan Younès, dans le Sud. Plus de 55 000 Gazaouis sont morts depuis octobre 2023 dans l'enclave bombardée et soumise à un blocus humanitaire.

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/93/94 pour le print. Et pour le digital 13/59/75/78/91/93/94. La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 22 décembre 2024. La tarification est la suivante pour les départements d'habilitation de LIBÉRATION : Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 218€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 123€ HT. CLOTURE de sociétés civiles ou commerciales : 110€ HT. LES TARIFS annonces légales au caractères (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 75/94/93 (0,237€ HT).

75 PARIS

Avis divers

ANGOA

Agence Nationale de Gestion des Œuvres Audiovisuelles
11bis, rue Jean Goujon – 75008 Paris
Société civile
Capital variable au 31/12/2024 : 10 470 €
RCS Paris D 322 961 012

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANGOA se réunira le :

**LUNDI 30 JUIN 2025 A 11 H 00
AU SIÈGE DE L'ANGOA C/O
PROCIREP – 11BIS RUE JEAN
GOUJON – 75008 PARIS**

pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 24 juin 2024.
2. Rapport de transparence 2024 (Rapport d'activité, Bilans des Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision, et Comptes au 31 décembre 2024).
3. Rapports du Commissaire aux Comptes.
4. Approbation des comptes au 31 décembre 2024.
5. Rapport annuel de la Commission permanente de Contrôle des OGC.
6. Rapport du Conseil de Surveillance.
7. Admissions & Radiations de membres.
8. Vote des résolutions soumises à l'AG.
9. Questions diverses : état des travaux concernant l'IA Générative.

Pour toute question, contacter Debora Abramowicz (debora_abramowicz@angoa.fr)

PROCIREP

Société des Producteurs de Cinéma et de Télévision
11bis, rue Jean Goujon – 75008 Paris
Société civile
Capital variable au 31/12/2024 : 13 065 €
RCS Paris D 300 575 305

L'Assemblée Générale Ordinaire de la PROCIREP se réunira le :

**LUNDI 30 JUIN 2025 A 10 H 00
AU SIÈGE DE LA PROCIREP – 11BIS
RUE JEAN GOJON – 75008 PARIS**

pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 24 juin 2024.
2. Rapport de transparence 2024 (Rapport d'activité, Bilans des Commissions d'aide à la création Cinéma et Télévision, et Comptes au 31 décembre 2024).
3. Rapports du Commissaire aux Comptes.
4. Approbation des comptes au 31 décembre 2024.
5. Rapport annuel de la Commission permanente de Contrôle des OGC.
6. Rapport du Conseil de Surveillance.
7. Admissions & Radiations de membres.
8. Vote des résolutions soumises à l'AG.
9. Questions diverses : état des travaux concernant l'IA Générative.

Pour toute question, contacter Debora Abramowicz (debora_abramowicz@procirep.fr)

Constitution de société



Expertise comptable, audit & conseil

37 Rue du Bignon 35510
CESSON-SEVIGNE 02.99.51.34.51

MARION ALLAIN-MOTTIER

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de chirurgiens-dentistes au capital de 1 000 euros
Siège social : 17, boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS (75) du 29 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à associée unique
Dénomination sociale : MARION ALLAINMOTTIER
Siège social : 17, boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS
Objet social : l'exercice de la profession de chirurgiens-dentistes
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Marion MOTTIER, épouse ALLAIN, associée unique, demeurant à PARIS (75020) - 11, rue de la Chine - Bâtiment B2, nommée pour une durée indéterminée
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
Pour avis, la gérance.



est habilité pour toutes **VOS ANNONCES LÉGALES** sur les départements

75 93 94

de 9h à 18h au 01 87 39 84 00 ou par mail legales-libe@teamedia.fr

Répertoire

annonces@teamedia.fr / 01 87 39 82 89 / 01 87 39 82 95

Disquaire achète au meilleur Prix

DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD TOUS STYLES TOUTES QUANTITÉS

Jazz - Pop - Rock - Musique Classique - Métal - Punk - Soul - Funk - House - World -(Afrique, Antilles, Maghreb) - Reggae - Hip Hop

Gros Stocks et Collections

Contactez-nous 07 69 90 54 24

MATÉRIEL AUDIO

Platines - Hi-Fi - Amplis - Cellules - DJ - Jeux Vidéos - Consoles
Déplacement en France avec respect des mesures sanitaires en vigueur.

Réponse très rapide PAIEMENT CASH

ANTIQUAIRE EXPERT EN ARTS ASIATIQUES

Achète comptant
porcelaines, statues, vases, bouddhas,
mobiliers, laques, paravents....
Décorations asiatiques : corail, jade....



MAISON ALEXANDRA
06 15 02 23 98

Déplacement Paris et Province GRATUIT sous 48 heures

1 rue d'abat : 1 rue de Stockholm - Paris 6^e

Vous voulez passer une annonce dans



Vous avez accès à internet ?

Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne
<http://petites-annonces.libération.fr>

Libération

**Chaque mardi,
la nouvelle newsletter
de «Libération» passe
au crible l'extrême droite,
du RN aux groupuscules
violents**



FRONTAL

Inscrivez-vous sur libe.fr/frontal



À LA TÉLÉ CE SOIR

TF1
21h10. **Mask Singer.** Divertissement. Emission 8 (Parties 1 & 2). Présenté par Camille Combal. **23h40. Mask Singer.** Divertissement. L'enquête continue - Emission 8.

FRANCE 2
21h10. **À l'instinct.** Téléfilm. La mort en marche. Avec Christopher Bayemi, Juliette Plumecocq-Mech. **22h45. Taratata 100 % live.** Divertissement.

FRANCE 3
21h05. **Musiques en fête 2025.** Spectacle. En direct des Chorégies d'Orange. **00h10. Oh La La Alagna ! de la Sicile à Little Italy.**

FRANCE 4
21h00. **Football (f) : France / Belgique.** Série. Football féminin. Match de préparation à L'Euro. **23h10. Jinjer à l'Olympia.** Concert.

FRANCE 5
21h05. **Un balcon sur la mer.** Drame. Avec Jean Dujardin, Marie-Josée Croze. **22h50. Jack Lang, le beau rôle.** Documentaire.

CANAL+
21h05. **Rugby : Toulouse / Bayonne.** Sport. Demi-finale - Top 14. **23h00. Canal Rugby Club, le débrief.** Magazine.

ARTE
20h55. **L'affaire Marianne Voss.** Télfilm. Avec Jörg Schüttauf. **22h30. Bruno Reidal, confession d'un meurtrier.**

M6
21h10. **Nos jours heureux.** Comédie. Avec Jean-Paul Rouve, Marlou Berry. **23h05. Je te veux, moinon plus.**

PARIS PREMIÈRE
21h00. **S.W.A.T. : Under Siege.** Téléfilm. Avec Sam Jaeger, Adrienne Palicki. **22h35. S.W.A.T. unité d'élite.** Film.

TMC
21h25. **Festival Hellfest : 4 jours d'enfer !.** Documentaire. **23h20. Hellfest et Burning Man : l'incroyable succès des festivals les plus fous du monde.**

W9
21h10. **Enquête d'action.** Magazine. Chutes, accidents et morsures : les pompiers des Hautes-Alpes face à l'imprévu. **23h00. Enquête d'action.**

TFX
21h10. **Budapest.** Comédie. Avec Manu Payet, Jonathan Cohen. **23h05. MILF.** Film.

CSTAR
21h10. **Douanes sous haute surveillance.** Magazine. 3 épisodes. **23h00. Douanes sous haute surveillance.**

T18
20h35. **Dans la tête des SS.** Documentaire. Parties 1 & 2. **22h30. Pour tout dire.** Magazine.

TF1 SÉRIES FILMS
21h10. **New York, unité spéciale.** Série. Tragédies en série. Non avoué. **22h45. New York, unité spéciale.** Série. 4 épisodes.

6TER
21h10. **Bones.** Série. Traders. Le seigneur des mots croisés. **22h40. Bones.** Série. 4 épisodes.

CHÉRIE 25
21h05. **Héritages.** Magazine. L'argent ne fait pas le bonheur - 3 reportages. **22h50. Héritages.** Magazine.

L'ÉQUIPE
20h40. **Athlétisme : Meeting de Paris.** Sport. 8^e étape - Diamond League. **23h05. L'Équipe du Soir.** Magazine.

RMC DÉCOUVERTE
21h10. **J'irai dormir chez vous.** Documentaire. Oman. **22h55. J'irai dormir chez vous.** Documentaire.

RMC STORY
21h10. **Le Bigdil des années 90.** Divertissement. Présenté par Vincent Lagaf'. **22h35. Le Bigdil des années 90.** Divertissement.



www.libération.fr
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
tél. : 01 88 47 98 80
contact@libération.fr

Édité par la SARL Libération
SARL au capital de 23 243 662 €
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
RCS Paris : 382.028.199

Principal actionnaire
Presse Indépendante SAS

Cogérants
Dov Alfon,
Amandine Bascoul-Romeu

Directeur de la publication
Dov Alfon

Directeur de la rédaction
Dov Alfon

Directeur délégué de la rédaction
Paul Quinio

Directrices adjointes de la rédaction
Stéphanie Aubert,
Hamdam Mostafavi,
Lauren Provost,
Alexandra Schwartzbrod

Directeur artistique
Nicolas Valoteau

Rédacteurs en chef
Michel Beccuembois (spéciaux), Laure Bretton, Gilles Dhers (pilotes web), Christian Losson (enquête), Eve Roger (actu)

Rédacteurs en chef adjoints
Lilian Alemagna (France), Anne-Laure Barret (environnement), Lionel Charrier (photo), Cécile Daumas (L.), Sonia Delesalle-Stolper (monde), Fabrice Drouzy (suppléments), Yoann Duval (forums), Matthieu Ecoiffier (idées), Quentin Girard (modes de vie), Cédric Mathiot (checknews), Camélia Paugam (actu), Didier Périon (culture)

ABONNEMENTS
Site : abo.libération.fr
abonnement@libération.fr
tarif abonnement 1 an France métropolitaine : 384€
tél. : 01 55 56 71 40

PUBLICITÉ
Libé plus
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
publicite@libération.fr

PETITES ANNONCES & CARNET
10, bd de Grenelle
75015 Paris
tél. : 01 87 39 80 20
annonces@teamedia.fr

IMPRESSION
Midi Print (Gallargues), POP (La Courneuve), Nancy Print (Jarville), CILA (Héric)
Imprimé en France

ACPM

LE TRI + FACILE
Membre de l'ACPM.
CPPAP : 1125 C 80064.
ISSN 0335-1793.

Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées : 100 % Papier détenteur de l'Eco-label européen N° FI/37/01

Indicateur d'eutrophisation :
PTot 0.009 kg/t de papier
La responsabilité du journal ne saurait être engagée en cas de non-restitution de documents. Pour joindre un journaliste par mail : initialle du prénom.nom@libération.fr



Solutions des grilles précédentes

MOYEN

7	8	3	6	2	1	4	5
1	9	4	7	8	5	6	2
6	2	5	9	3	4	7	8
8	1	6	3	5	7	9	4
5	3	7	2	4	9	1	6
9	4	2	8	1	6	3	7
2	7	8	1	6	3	5	9
3	5	9	4	7	8	2	1

DIFFICILE

7	2	3	5	8	1	9	4	6
9	8	5	3	6	4	7	1	2
4	6	1	7	9	2	3	5	8
3	7	2	8	4	5	1	6	9
8	5	4	6	1	9	2	3	7
1	9	6	2	3	7	4	8	5
5	1	8	9	7	3	6	2	4
6	3	7	4	2	8	5	9	1
2	4	9	1	5	6	8	7	3

Je souhaite faire un don par carte bancaire, chèque ou PayPal : liberation.fr/don

SUDOKU 5565 MOYEN

6	4			1		3
8		2	3	5	4	9
	3	4	6			
6			9	8		4
4	1				8	5
3		2				9
9	6	1				
1		9	7	2		4
4	2	6			9	7

SUDOKU 5565 DIFFICILE

6						9
8	2				5	6
9		4	8	1	2	
6	8	3	7	9		
9		4				
4	6	1	2	3		
6		3	5		1	
3	7			2	9	
5		7	9			6

Faites un don à Libé



◆ Soutenez le travail exigeant de 220 journalistes engagés et indépendants

◆ Défendez la liberté de la presse et son rôle dans le débat démocratique

◆ Participez activement à la transformation de la presse à l'ère du numérique



Je souhaite faire un don par carte bancaire, chèque ou PayPal : liberation.fr/don

L'association Presse et Pluralisme

vous permet d'effectuer un don à Libération et de bénéficier d'une **déduction d'impôt** égale à 66% du montant versé (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Vous avez la possibilité d'effectuer un **don ponctuel ou mensuel** via un **paiement sécurisé** par carte bancaire, par chèque ou par PayPal.

Presse et Pluralisme émettra un reçu fiscal et vous l'enverra afin que vous puissiez bénéficier de la déduction d'impôt.



IDÉES /

Kim Lane Scheppelle «Il est clair que Donald Trump a l'ambition de créer une dictature»

Spécialiste du déclin démocratique, la sociologue américaine estime que le Président mène une révolution constitutionnelle sans précédent, avec le soutien de la Cour suprême. Et déplore l'attentisme, voire la complicité, des contre-pouvoirs politiques et institutionnels.

Recueilli par
FRÉDÉRIC AUTRAN

Kim Lane Scheppelle, professeure de sociologie politique à l'université de Princeton et spécialiste du déclin démocratique, auteure de *Autocratic Legalism* (The University of Chicago Law Review), elle étudie comment les leaders autoritaires consolident leur pouvoir en démantelant par la loi les systèmes constitutionnels. Elle analyse le début du second mandat de Donald Trump, sa récente décision de déployer la garde nationale et l'armée à Los Angeles, et l'affaiblissement des contre-pouvoirs face à la dérive «dictoriale» de la Maison Blanche.

Trump a déployé la garde nationale et des marines à Los Angeles après des manifestations parfois violentes contre les arrestations menées par sa police migratoire. Comment analysez-vous cette séquence ?

Ce qui se passe depuis dix jours constitue une grave escalade de ce qui était déjà une situation très préoccupante. Depuis son entrée en fonction en janvier, Donald Trump a signé plus de 150 décrets qui modifient de nombreux aspects de la loi telle que nous la connaissons. Nous assistons à une révolution juridique. Et nous avons vu à maintes reprises qu'à chaque fois que sa vision du monde est remise en question, Trump ne fait qu'aggraver la situation et la rendre plus violente. C'est exactement ce qui s'est passé à Los Angeles.

En quoi la fédéralisation de la garde nationale de Californie participe-t-elle de cette escalade ?

Les raids d'arrestation de la police migratoire (ICE), parfois menés par des agents masqués, sans uniforme ni insigne, ont entraîné des mani-

festations. Dans leur immense majorité, elles étaient pacifiques mais certains ont jeté des pierres ou incendié des voitures. La police a commencé à sévir et elle contrôlait la situation. Malgré cela, Trump a décidé de fédéraliser la garde nationale de Californie en enfreignant la loi.

C'est-à-dire ?

Plusieurs lois encadrent le pouvoir du Président de fédéraliser la garde nationale. Celle que Trump a invoquée exige qu'il y ait soit une invasion par une puissance étrangère, soit une rébellion contre les institutions, soit l'incapacité de faire respecter la loi fédérale dans une juridiction particulière. Il faut que l'une de ces trois choses soit vraie pour que le commandement d'une partie ou de la totalité de l'armée d'un Etat puisse passer sous le contrôle du Président. Cette loi stipule aussi que cet ordre doit être donné par le gouverneur. La décision de Trump pose donc deux gros problèmes légaux : aucune des trois conditions n'était remplie et Trump a agi sans passer par le gouverneur de Californie, qui a porté plainte. Un juge fédéral lui a donné raison jeudi.

Le gouvernement a fait appel.

En attendant la conclusion de cette bataille juridique, quelle est la dimension historique et symbolique de cette décision ?

Les dernières fois qu'un Président avait utilisé la garde nationale d'un Etat contre la volonté du gouverneur, c'était dans les années 50 et 60. A l'époque, les gouverneurs racistes du sud des Etats-Unis refusaient d'appliquer les décisions de justice sur la déségrégation des écoles pu-



Des marines américains sont briefés lors de leur déploiement

bliques. Les présidents Eisenhower, Kennedy puis Johnson avaient alors ordonné l'envoi de troupes pour les contraindre. Dans chacun de ces cas, le Président respectait la loi. Trump, lui, semble avoir inventé de toutes pièces les raisons nécessaires pour invoquer la loi, puis violé cette même loi.

Vous étudiez le délitement des démocraties, notamment en Hongrie et en Russie. Comment décririez-vous les débuts de la seconde présidence Trump ?

Nous assistons à une attaque contre toutes les contraintes qui pèsent sur le pouvoir exécutif. Il est tout à fait clair que ce Président a l'ambition de créer une dictature.

Nous n'en sommes pas encore là car il y a encore une certaine résistance dans le système. Mais toutes les institutions censées empêcher Trump de parvenir à ses fins sont en train de céder.

A commencer par le Congrès ?

C'est la première institution qui devrait tenir tête à Trump, car une grande partie de ce qu'il fait viole des lois adoptées par le Congrès.

Dès le 21 janvier, pour ne donner qu'un exemple, il a décreté comme illégales des politiques mises en place dans le cadre du Civil Rights Act, une loi historique de 1964 sur la lutte contre la discrimination, adoptée pour aider à surmonter l'héritage de l'esclavage. Mais un simple décret du Président ne peut pas annuler une loi, c'est quelque chose qu'on enseigne aux étudiants en première année de droit ! Pourtant, son administration agit comme si ses décrets avaient force de loi. Le Congrès devrait intervenir et dire : «*Non, vous ne pouvez pas faire cela.*» Or, non seulement les républicains, majoritaires au Congrès, ne le font pas, mais ils assument de laisser une «marge de manœuvre» au Président.

Qu'en est-il des tribunaux ?

Lorsqu'un juge qualifie d'illégale la décision de Trump de fédéraliser la garde nationale de Californie, les tribunaux disent massivement à Trump : «*Non, vous ne pouvez pas faire ceci ou cela.*» Plusieurs centaines d'actions en justice ont déjà été intentées contre son administration et l'immense majorité des décisions préliminaires déjà rendues ont été défavorables au Président, y compris celles rendues par des magis-



INTERVIEW

DR



à Los Angeles, le 10 juin. PHOTO CPL. LOGAN COURTRIGHT. U.S. MARIN. ZUMA-REA

trats qu'il a lui-même nommés. Le problème, c'est lorsque ces affaires remontent jusqu'à la Cour suprême, où Trump a nommé trois juges au cours de son premier mandat, en plus de trois en poste déjà très conservateurs. Tous ont été nommés pour renforcer le pouvoir exécutif en appliquant ce qu'on appelle la «théorie de l'exécutif unitaire».

De quoi s'agit-il ?

Dans notre très vieille Constitution, qui date du XVIII^e siècle, l'article II traite du pouvoir exécutif. Des juristes conservateurs soulignent que la seule personne mentionnée dans cet article II est le président des Etats-Unis. Les agences administratives chargées d'appliquer la loi, de la Réserve fédérale à l'Agence de protection de l'environnement, ne sont pas mentionnées, tout simplement car elles n'existaient pas. Ces juristes en concluent que le Président doit avoir un contrôle absolu sur les agences fédérales. Sans quoi elles seraient inconstitutionnelles. C'est en vertu de cette vision que Trump est en train d'amasser un pouvoir considérable.

Concrètement, comment l'administration procède-t-elle pour renforcer le pouvoir du Président ?

Depuis fin janvier, Trump a émis un nombre sans précédent d'*executive orders*, ces décrets qui sont l'arme unilatérale du Président. Or, beaucoup violent des lois adoptées par le Congrès. Par exemple, Trump a licencié les membres démocrates de nombreuses commissions bipartisanes mises en place par le Congrès dans plusieurs agences fédérales, pour éviter qu'elles soient affiliées à un parti. Un juge fédéral a jugé ces licenciements illégaux, le gouvernement a déposé un recours devant la Cour suprême, qui a refusé de réintégrer ces membres en attendant de juger le dossier. Cela indique que la Cour autorisera *in fine* le président à licencier qui il veut, renversant ainsi une jurisprudence de la Cour datant de 1935. Nous assistons à une révolution constitutionnelle.

Le tout, sans changer la Constitution elle-même...

Exactement. Il est pratiquement impossible de réécrire la Constitution américaine car la procédure est politiquement trop complexe. La révolution constitutionnelle de Trump consiste à faire tout un tas d'affirmations folles sur ce que dit la Constitution, puis à les faire avaliser par la Cour suprême. Les tribunaux s'opposent au Président, mais

pas la Cour suprême. Une fois que tous les appels seront épuisés et que ces affaires seront tranchées par la Cour suprême, nous aurons face à nous un monde constitutionnel très différent.

Quelles sont les caractéristiques de ce «nouveau monde» ?

Nous nous dirigeons vers une dictature légalement créée et approuvée – ce que j'appelle «l'autocratie légale». Cela ne ressemble pas aux dictatures du XX^e siècle. Il n'y a pas de chars dans les rues, pas de prise de pouvoir militaire. Ses créateurs ne vont pas interdire les partis d'opposition, ils vont simplement rendre impossible leur victoire, en attaquant tous les outils qu'une opposition doit avoir à sa disposition pour lutter. A terme, il y aura une concentration massive de pouvoir au sein de la présidence, sans

«Il faut être très discipliné pour être un dictateur et Donald Trump ne l'est sans doute pas suffisamment.»

grande possibilité pour les gens de résister, sauf à enfreindre la loi. C'est ce qui est arrivé en Hongrie, mais aussi en Russie, en Turquie ou au Venezuela.

A quelle vitesse ce basculement peut-il s'opérer ?

La Cour suprême a pris quatre décisions très inquiétantes. La première date de juillet 2024, avant même la réélection de Trump, quand elle a accordé au Président une immunité pénale totale pour des actes pris au cours de son mandat. Ainsi, la Cour a offert à Trump une marge de manœuvre colossale. La seconde décision est celle que j'évoquais précédemment sur le limogeage des membres démocrates d'agences administratives. Enfin, il y a eu deux affaires qui concernaient la légalité des actes des équipes envoyées par Elon Musk dans les agences fédérales, notamment pour y saisir des données confidentielles, comme les dossiers de sécurité sociale des Américains. La saisie de ces données est une violation directe d'une loi du Congrès, mais dans une décision préliminaire, la Cour suprême l'a pourtant autorisée.

La Constitution limite à deux le nombre de mandats. Mais Trump laisse entendre qu'il y a des «méthodes» pour contourner cette limite. Qu'en pensez-vous ?

Son entourage a déjà évoqué deux pistes juridiques. La première consiste à interpréter la Constitution à la lumière de ce que pensaient supposément ses auteurs. Certains affirment ainsi que le 22^e amendement, qui limite à deux le nombre de mandats présidentiels, se réfère en réalité à deux mandats consécutifs, même si le mot «consécutif» n'y figure pas. Trump, qui n'a pas effectué deux mandats consécutifs, ne serait donc pas concerné. L'autre argument consiste à dire que cet amendement interdit à une personne d'être «élue» plus de deux fois. En théorie, rien n'empêcherait donc Trump de se présenter comme vice-président, avec par exemple J.D. Vance comme président. Après l'élection, Vance se retirerait et permettrait à Trump de redevenir président.

Selon vous, les Américains ont-ils conscience du danger ?

L'idée même d'une dictature américaine est inconcevable pour l'impressive majorité des gens. Lorsque je suis interviewée par des journalistes, beaucoup me demandent «*sommes-nous déjà dans le pétrin* ? J'ai envie de leur dire d'ouvrir les yeux. Trump menace tous ceux qui sont en désaccord avec lui. Il est engagé dans une révolution constitutionnelle qui va entraîner une évolution massive du gouvernement. Et vous vous demandez si nous sommes dans le pétrin ? Les Améri-

cains finiront par se réveiller. La question est de savoir s'ils se réveilleront à temps.

Qu'est-ce qui pourrait ralentir cette dérive vers une «autocratie légale» ?

Si vous comparez les Etats-Unis de Trump avec la Hongrie de Orbán ou la Russie de Poutine, il y a à la fois des similitudes et des différences notables. Le principal point commun est la consolidation légale du pouvoir exécutif. La principale différence tient à la personnalité de Trump : il faut être très discipliné pour être un dictateur et il ne l'est sans doute pas suffisamment. Il existe au sein de la galaxie Trump une tension qu'on ne retrouve pas chez ces autres dictateurs, qui avaient pour la plupart déjà éliminé toute concurrence dans leurs rangs avant d'arriver au pouvoir. Trump ne l'a pas fait totalement et il délègue des pans de son action à des personnalités qui n'ont pas toutes le même agenda.

Comme Elon Musk ?

Oui, et les tensions autour de Musk sont très révélatrices. Il a envoyé dans les agences fédérales des dizaines de gamins de la tech chargés de licencier à tour de bras et suspendre les subventions et les contrats fédéraux. Pour eux, l'objectif est de détruire l'Etat car ils croient qu'il serait préférable de ne pas avoir d'Etat du tout. C'est très différent des idéologues conservateurs du Project 2025 qui, eux, veulent un Etat fonctionnel qu'ils peuvent utiliser à leur guise. On voit aussi des tensions sur l'immigration, entre le conseiller de Trump Stephen Miller, obsédé par le fait d'expulser tout le monde, et des secteurs comme l'agriculture ou la restauration, très inquiets des conséquences de ces expulsions sur leur activité. Trump leur a donné raison en suspendant les rafles dans ces secteurs.

Face à cela, l'opposition s'organise-t-elle ?

Cela commence. Les marches de ce week-end en sont un bon exemple. Le fédéralisme est un autre contre-pouvoir : les 22 Etats démocrates, ainsi que le District de Columbia, où se trouve la capitale Washington, constituent jusqu'à présent la ligne de résistance la plus efficace. Leurs procureurs généraux ont engagé plus d'une trentaine de poursuites contre l'administration Trump, à l'image du gouverneur de Californie, Gavin Newsom, qui a contesté la fédéralisation de la garde nationale. Le Parti démocrate n'est hélas pas à la hauteur du défi. A l'inverse, la société civile monte en puissance, avec plusieurs organisations, comme Indivisible, qui organisent des manifestations et mènent des actions en justice. Est-ce suffisant ? Probablement pas. ◀

IDÉES /



Photo de famille des socialistes (sans Nicolas Mayer-Rossignol) à leur congrès à Nancy le 15 juin. SEBASTIEN DI SILVESTRO. HANS LUCAS

Pourquoi les socialistes ne pensent-ils plus ?

Le congrès du PS à Nancy n'aura pas été complètement inutile si les socialistes prennent conscience de leur faiblesse et dépassent le fantasme d'un retour à l'âge d'or en s'ouvrant à l'idée d'une primaire.

A quoi a servi le dernier congrès du PS? Sans doute à confirmer que si le socialisme est encore une grande idée (à réinventer), elle est portée par un petit parti. Boris Vallaud appelait de ses vœux une discussion sur la «doctrine». Elle n'a pas eu lieu. Quelle est son identité idéologique au-delà d'un positionnement vague au centre-gauche, fondé sur la croyance que l'occupation de cet espace peut à elle seule assurer une victoire à la gauche? Les socialistes invoquent un label «social-démocrate» devenu un vide signifiant. Les débats sont pourtant immenses : comment refonder un Etat-providence en crise qui ne peut plus être financé sur la croissance? Quelles réponses au nouveau capitalisme féodal? Comment lier transition écologique et justice sociale? Quelle lecture de gauche proposer des profonds

changements géopolitiques? Les échanges lors du congrès ont été pauvres, peu stimulés par des textes d'orientation (TO) aux arêtes floues. La comparaison avec les motions du passé est cruelle. Les textes socialistes sont des catalogues de mesures techniques cherchant à couvrir toutes les thématiques d'action publique, en rien adossés à une lecture de la société, une vision critique du capitalisme et de ses mutations et la définition d'un horizon politique clair. Le PS tend à ne se définir qu'en négatif par rapport à La France insoumise, devenue un véritable surmoi. A Nancy, les échanges n'ont tourné qu'autour d'une possible alliance aux législatives avec le parti pourtant honni. Pourquoi les socialistes ne pensent-ils plus? Parce que le parti s'est éloigné du monde intellectuel, des forces vives de la société et parce qu'il s'est rétracté sur des réseaux d'élus (40 % des adhérents sont élus ou collaborateurs), souvent gestionnaires, qui dévalorisent la réflexion politique, de plus en plus externalisée à des think tanks. La tentation du repli sur le local est d'autant plus forte que le PS n'a pas aujourd'hui de présidentiable identifié, ce qui est un handicap pour «le parti de gouvernement» qu'il veut redevenir. Le candidat le

mieux placé dans l'espace politique occupé par le PS est une personnalité qui n'en est pas membre, Raphaël Glucksmann, leader de Place publique, auquel les socialistes ont fait appel à deux reprises pour diriger leur liste aux élections européennes.

Le PS est devenu une organisation peu ancrée socialement, à la base militante historiquement étroite (24 701 votants). Lors de leur congrès, les Ecologistes avaient été encore moins nombreux: le sort de la gauche se définit dans l'entre-soi de petits appareils partisans familiques au grand désarroi de ses électeurs impuissants... Le congrès a essentiellement porté sur la question stratégique : d'un côté celle de la réaffirmation identitaire «social-démocrate» (Nicolas Mayer-Rossignol), de l'autre

Par
RÉMI LEFEBVRE



Professeur de sciences politiques

tre celle du dépassement du parti dans un rassemblement à gauche. Les deux options sont très incertaines. Les militants qui restent et tiennent les murs de la «vieille maison» socialiste vivent souvent dans le fantasme du retour de l'hégémonie socialiste et la chimère d'un retour de leur gloire passée.

Les soutiens de Nicolas Mayer-Rossignol vivent dans des territoires (le Sud-Ouest notamment) où les socialistes sont encore assez puissants et raisonnent dans l'illusion d'optique de cette force territoriale source d'une forme de «crétinisme municipal». Les cadres socialistes aux réflexes et dispositions inchangés n'ont pas assez mesuré sans doute que la vie politique a structurellement changé (Pierre Bourdieu parlerait d'«hystérosis de l'habitus»...). La fin du macronisme nourrit l'espoir que les anciens sympathisants vont revenir au bercail mais l'espace électoral au centre gauche est étriqué avec la fragmentation et la polarisation de la vie politique.

De ce point de vue, la tâche d'Olivier Faure pendant ce congrès n'était pas simple puisque, en proposant un dépassement du PS dans un rassemblement à gauche, il ne pouvait pas flatter la fierté partisane et l'attachement identitaire de militants qui pensent que la roue de l'histoire politique va tourner à nouveau en leur faveur...

L'option du rassemblement à gauche n'est pas simple non plus à mettre en œuvre. L'horizon proposé par Olivier Faure au PS est plus modeste : être un acteur et facilitateur d'une union sans laquelle aucune victoire n'est possible à gauche. Une primaire allant de «François Ruffin à Raphaël Glucksmann» apparaît à ce jour improbable. Elle n'est pas impossible et, à dire vrai, elle est sans doute indispensable. Dans l'état actuel de ses faibles forces, la gauche est condamnée à se rassembler pour gagner. Mieux vaut qu'elle le fasse le plus tôt possible, sur la base d'une plateforme programmatique associant la société civile pour ne pas laisser s'enlisir la négociation entre partis.

Ce processus pourrait faire naître un espoir chez un peuple de gauche qui se désespère de ses divisions, enclencher une dynamique de mobilisation pour renouer avec l'esprit du Nouveau Front populaire et faire arbitrer par les électeurs les différends que les dirigeants n'arrivent pas à trancher. La procédure paraît très adaptée à la situation de la gauche alors qu'aucun leadership présidentiel naturel ne s'y affirme et que 79% des électeurs de ce camp sont favorables à une candidature unique (sondage Regards d'avril).

La primaire a des défauts mais le processus a aussi démontré ses vertus. Il crée un espace de délibération, de politisation; il élargit les bases de désignation en débordant des partis de plus en plus étriqués. Le temps presse car les élections municipales vont très vite prendre le dessus tant les intérêts électoraux de court terme dominent dans les partis. Le congrès de Nancy n'aura pas été complètement inutile si les socialistes, sans renoncer à ce qu'ils sont, subliment leur fantasme de retour à l'âge d'or et se hissent à la hauteur des événements. ♦

Contre la «victimisation secondaire», il faut revoir la procédure pénale

Carine Durrieu Diebolt, avocate de plusieurs parties civiles dans l'affaire Depardieu, plaide pour un meilleur équilibre entre droits de la défense et protection de la dignité des victimes.

La condamnation de Gérard Depardieu à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis le 13 mai a fait couler beaucoup d'encre, finalement plus au sujet de la victimisation secondaire que des agressions sexuelles jugées. Cette condamnation, qui consacre pour la première fois la notion de «victimisation secondaire» dans notre droit français, répond à une demande présentée par les parties civiles et fondée sur l'aggravation du préjudice moral en raison des méthodes de la défense.

Le jugement du tribunal correctionnel de Paris soulève en effet la question de savoir si la défense parfois violente au-delà de toute utilité pour la manifestation de la vérité peut être tenue pour responsable d'une victimisation secondaire. Et comment alors réintroduire de l'humanité dans notre traitement judiciaire des violences sexuelles et rassurer les victimes.

Un élément de réponse peut être trouvé dans le droit européen qui se transpose dans notre droit français. Le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) se sont emparés de la problématique de la victimisation secondaire depuis plus de vingt ans. Cette notion est ainsi définie dans la recommandation du Comité des ministres du Conseil de l'Europe adoptée le 15 mars 2023, comme «la victimisation qui résulte non pas directement de l'infraction pénale, mais de la réponse apportée à la victime par les institutions publiques ou privées, et les autres individus». Cet article est important car il ne réduit pas la victimisation secondaire aux seuls faits des institutions mais l'étend à ses acteurs judiciaires, au premier rang desquels les avocats.

Dès 2015, la Cour européenne des droits de l'homme a consacré la notion de victimisation secondaire dans sa jurisprudence. Elle engage alors la responsabilité des Etats lorsque la procédure a porté une atteinte injustifiée à la dignité de la victime. Dès lors, la victimisation secondaire peut d'une part résulter des institutions du fait, par exemple, d'une succession d'actes procéduraux traumatisants et répétitifs, ou bien de la lenteur de la justice (parfois plus de dix ans de procédure), ou encore de «stéréotypes sexistes», ce qui a valu à la France sa condamnation récente par la CEDH le 24 avril. D'autre part, la victimisation secondaire peut résulter d'une maltraitance de la victime par un acteur de la procédure, tel qu'il ressort de la recommandation du Conseil de l'Europe de 2023 précitée qui vise aussi les *«individus»*.

Ainsi, pendant le procès de Mazan, l'un des avocats de Gisèle Pelicot a-t-il parlé de «maltraitance de prétoire» et Gisèle Pelicot a déclaré qu'elle était traitée en coupable lorsque les 50 accusés se présentaient comme des victimes. Dans les pays anglo-saxons, cette stratégie de défense, bien connue, est dénommée le *«victim blaming»*, qui consiste en une inversion de responsabilité : on transfère la responsabilité du viol sur la victime. Dans le même sens, après le procès Depardieu, les deux parties civiles ont évoqué la violence de l'avocat de la défense comme traumatisante. Dans quelle mesure est-il acceptable que les victimes, qui sont déjà traumatisées par l'acte cri-

minel subi, soient malmenées, sans utilité pour la manifestation de la vérité? Du point de vue de la pratique judiciaire, l'émergence de la notion de «victimisation secondaire» invite à une discussion concernant les règles déontologiques des acteurs de la procédure pénale.

Les avocats bénéficient de l'immunité judiciaire, qui exclut toute poursuite à raison des propos tenus et des écrits produits devant les juridictions au cours d'une instance. C'est une garantie fondamentale des droits de la défense, socle d'un Etat de droit, mais comme toute liberté, elle n'est pas absolue. Premièrement, une procédure peut être engagée à l'encontre d'un avocat qui tient des propos injurieux, outrageants ou diffamatoires. Deuxiè-

mement, le code de déontologie prévoit que l'avocat doit respecter les principes «*de délicatesse, de modération et de courtoisie*». On peut aussi trouver des décisions de la Cour de cassation qui tirent les conséquences indemnitaire d'un surtraumatisme judiciaire des victimes en raison de la stratégie ou des méthodes de la défense.

Un autre acteur judiciaire est garant de la protection des victimes : le président d'audience. En 2015 par exemple, la Cour européenne des droits de l'homme avait déploré que le président ne limite pas les insinuations offensantes de l'accusation durant son contre-interrogatoire de la victime.

Il est temps de penser la procédure du point de vue de ses ac-

teurs afin de trouver un juste équilibre entre droits de la défense et protection de la dignité des victimes.

C'est notre responsabilité sociétale de prévenir toute forme de victimisation secondaire et de rassurer les victimes sur le traitement judiciaire de leur parole ; aussi, parle-t-on souvent de «*traiter l'accusé avec humanité*», mais pourquoi pas de «*traiter la victime avec humanité*» ? Ou, pour reprendre Robert Badinter, «*avec l'humanité que sa souffrance appelle*». On ne peut pas se proclamer humaniste d'un côté et pas de l'autre.

D'autres pays nous ouvrent la voie. En Espagne, par exemple, la victime bénéficie d'un accompagnement, la répétition des faits est réduite, les confrontations sont organisées avec une mise à distance par visioconférence ou l'usage d'un paravent mobile, l'intrusion dans la vie intime est limitée, le contre-interrogatoire ne doit pas être humiliant. Il ne tient qu'à nous d'être à la hauteur de notre humanité et de la dignité des victimes. ➜

SIGNÉ COCO



Par
CARINE DURRIEUDIEBOLT



DR
Avocate du droit des victimes, ex-membre de la Ciivise et autrice de «Violences sexuelles, quand la justice maltraite» (Editions Syllèphe, 2025)



Mario Canonge et Alain Jean-Marie le 29 mai dans le Val-de-Marne.

MUSIQUE /

lades en jazz» donc, avec Alain Jean-Marie et Mario Canonge. Et ce, autour d'un duo de pianistes sauvé des eaux de l'oubli.

Qui avait eu l'idée de ce duo à l'Olympia en 2009 ?

Mario Canonge : Tout a commencé par une proposition du Baiser salé, club de jazz à Paris, qui nous avait suggéré de monter ce projet pour venir jouer, je ne sais plus en quelle année. J'en ai parlé à Alain et nous avons monté, d'un commun accord, un répertoire. Suite à ce concert au Baiser salé, on en a fait d'autres, en 2006, aux Antilles. En France hexagonale, on a assuré la première partie de Ron Carter, à Jazz à La Villette, en 2009. Ce concert à l'Olympia, la même année, entre dans le cadre du Carib'In Jazz Festival.

Alain Jean-Marie : L'idée de jouer avec Mario me plaisait. C'est un fin compositeur. De plus, c'est un exercice intéressant, quoique difficile, au sein duquel l'écoute est essentielle. Il faut une forme de complicité où l'un doit être au service de l'autre sans chercher à l'écraser. Comme le duo Herbie Hancock et Chick Corea /An Evening With Herbie Hancock & Chick Corea : In Concert, Columbia, 1978, ndlr]. Il y a une entente entre les deux et elle découle de l'écoute mutuelle.

Pourquoi ce live ne paraît-il en disque que cette année ?

M.C. : J'ai énormément d'albums dont certains sont dans des pochettes sans qu'on ne sache de quoi il s'agit. Avant de m'en débarrasser, je les écoute. Je tombe, il y a quelque temps, sur un enregistrement, et je me rends compte que c'est Alain et moi qui jouons. Je ne me souviens pas de l'occasion. Je le fais écouter au batteur Arnaud Dolmen, qui me dit que c'était à l'Olympia en 2009 et qu'il était dans le public. J'appelle Alain et il me sort : «*Ha oui, on a fait ça ?*» (rires). Je lui dis que l'enregistrement n'est pas mal, qu'on ne peut pas le mixer mais qu'on peut l'améliorer avec un peu de mastering. Et c'est ce que nous avons fait.

Outre des compositions de Dizzy Gillespie, de Wayne Shorter ou Robert Mavounzy, on retrouve des titres d'Alain Jean-Marie, issus des *Biguine Reflections* ou de *Creole Promenade*...

A.J.-M. : Ce sont des titres inspirés par mon vécu, d'où le fait qu'ils portent souvent les prénoms de personnes qui m'inspirent. Prends *Lydie et Eric*. En 1992, ces deux jeunes font partie d'un collectif d'artistes guadeloupéens qui viennent me voir au Petit Opportun, à Paris. A l'époque, le zouk prend énormément de place. Eux me disent que les jeunes Antillais ne connaissent pas la biguine et m'invitent à faire un disque. Et cela donne naissance à *Biguine Reflections*. «*Reflections*», «reflets», car j'évoque les reflets du jazz sur la biguine et les reflets de la biguine sur le jazz, mes deux grands amours musicaux. *Reflections* est aussi le titre d'un thème du pianiste Thelonious Monk, à qui j'ai voulu rendre hommage. Quant à *Morena's Rêverie*, composé il y a plus de vingt ans, tout est dans le titre. J'ai été inspiré par la tendance de Morena, ma compagne, à se mettre à la fenêtre pour regarder passer les nuages. Ce morceau, c'est son attitude. C'est quelqu'un qui rêve, contemple et plane.

JAZZ «Alain Jean-Marie est Dieu et moi, Mario Canonge, je suis Jésus»

Rencontre avec les deux pianistes qui, avec le disque «Con Alma», enregistré en 2009 à l'Olympia et resté inédit jusqu'ici, nouent un dialogue aussi virtuose que fougueux.

Recueilli par
KATIA DANSOKO TOURÉ
Photos **SAMUEL KIRSZENBAUM**

Con Alma... C'est un magistral jeu d'équilibrisme entre un maître et son disciple. Le maître «guadeloupien» Alain Jean-Marie, 79 ans, et son disciple martiniquais Mario Canonge, 64 ans. Savoureux dialogue entre deux pianistes, chacun sur son clavier, au terreau culturel similaire mais aux trajectoires distinctes. Elans de fureur et traversées contemplatives. Deux pianistes qui se répondent sans jamais s'inventer. Elegance du geste. C'était cela, le concert en duo de janvier 2009 à l'Olympia – dont l'enregistrement vient de paraître – baptisé *Con Alma*, standard

de Dizzy Gillespie (et pour le jeu de mots fortuit : «Al» pour Alain et «Ma» pour Mario). Ce dernier trouve place au sein du répertoire d'un live qui consacre deux virtuoses et reflète aussi deux itinéraires portés par des influences plus ou moins évidentes : le bebop, la fusion (imaginez Alain Jean-Marie en pleine période hippie qui cultive le jazz rock avec son trio Liquid Rock Stone ou Mario Canonge qui, sur la même esthétique, s'éclate au sein du groupe Ultramarine dans les années 1990 !) et, au milieu, la biguine quasiment transfigurée, qui trône sur l'autel des musiques et rythmiques antillaises que cultivent les deux. Il y a le blues d'Alain Jean-Marie, en matière d'état d'esprit, pianiste romantique et «pro-

phète» pour beaucoup, qui a notamment accompagné Chet Baker ou Abbey Lincoln, touché à la musique baroque et qui aime à évoluer dans l'ombre. Il y a la cavalcade de Mario Canonge, pianiste aux multiples facettes, presque chansonnier parfois, qui embrasse la lumière avec avidité et fait en sorte de toujours se retrouver là où on ne l'attend pas – du zouk à la salsa. Atmosphère cosy, là, en région parisienne, dans la maison truffée d'archives où, depuis vingt-cinq ans, vivent Alain Jean-Marie et sa compagne, l'artiste italienne Morena Fattorini. Trois voix, autour d'un café, une après-midi de mai, pour deux bonnes heures d'un échange au cours duquel s'insèrent partitions d'éclats de rire et codas d'émotions. «Ba-

INTERVIEW



«L'idée de jouer avec Mario [Canonge] me plaisait. C'est un fin compositeur», se souvient Alain Jean-Marie.

Quant à vous, Mario Canonge, on retrouve des morceaux issus de votre tout premier album, *Retour aux sources*, paru en 1991...

M.C.: *Lésé Palé* évoque ma relation entre moi et mon ex-femme. Nous étions jeunes quand nous nous sommes rencontrés. On nous reprochait d'être, justement, trop jeunes pour parler d'amour. J'ai voulu affirmer qu'il valait mieux «laisser parler les autres». Quant à *Peyi Mwen Jodi*, c'est un retour imaginaire au *péyi*, soit la Martinique. On se dit souvent qu'il faut voyager pour nourrir une certaine ouverture d'esprit, ouvrir sa musique. Mais on finit par se rendre compte que notre pays, chez nous, c'est la base de tout.

Quel regard portez-vous l'un sur l'autre?

M.C.: Pour moi, Alain est le roi de l'équilibre et moi, derrière lui, je tente de rester sur le fil. Alain est Dieu et moi, je suis Jésus (*rires*). La première fois que j'ai entendu Alain jouer, j'ai cru devenir fou. J'étais encore au lycée. Une fois arrivé en France, dès que j'avais un peu de sous, je m'arrangeais pour aller le voir jouer au resto-bar Le Dreher, à Paris. Dans son jeu, très élastique, il y a une réelle profondeur. Il joue avec l'espace d'une façon qui m'impressionne. Malgré l'admiration, chacun se doit de rester lui-même. J'essaie donc d'avoir mon propre jeu, de ne pas être un «sous-Alain Jean-Marie».

A.J.-M.: De toute façon, Mario, tu as assez de personnalité pour ne pas être un «sous-Alain Jean-Marie» (*rires*). Et puis, nous sommes de

générations différentes. Mario cultive une richesse incroyable. Son expression est beaucoup plus extravertie que la mienne. Moi, je suis un introverti. C'est un sacré compositeur, qui arrive à inventer d'irrésistibles mélodies. Son trio avec le batteur Arnaud Dolmen et le bassiste Michel Alibo provoque des feux d'artifice. Et comme le dit Mario, tout musicien a forcément quelqu'un en admiration. Dans mon cas, il s'agit, entre autres, du pianiste martiniquais Marius Cultier.

Justement, vous vous êtes tous les deux retrouvés sur scène, le 15 mai à la Cité de la musique, pour un hommage à Marius Cultier. Que représente-t-il pour vous ?

M.C.: J'entends, chez Marius, des accords qui me transportent. J'appelle ça «les couleurs de Marius». J'ai eu la chance de me rendre chez lui, une fois, en Martinique. J'avais 16 ou 17 ans et je jouais du piano depuis quelques années. J'ai commencé le piano très tard, vers 14 ans. Mais je me suis très vite efforcé de rencontrer les musiciens qui m'inspiraient. Ce jour-là, chez Marius Cultier, il y avait tout plein de grands musiciens dont Randy Weston. Je me suis demandé ce que je faisais là mais j'étais très heureux d'y être. Marius m'a beaucoup encouragé. Après sa mort en 1985, je lui ai rendu hommage, avec le chanteur Ralph Thamar, sur un disque publié en 1994.

A.J.-M.: Pour moi, Marius était un phare. Au début des années 1960, il venait enregistrer à Pointe-à-Pitre, chez le producteur Henri

Debs, où j'étais toujours fourré pour acheter les derniers disques de swing et de jazz. Quand je suis allé à Montréal, en 1967, pour l'expo «Terres des hommes», il y était déjà installé avec Jean-Claude Montredon, qui a été l'un de ses batteurs. C'est d'ailleurs à ce moment-là que Jean-Claude et moi sommes devenus proches tant humainement que musicalement. Après les concerts sur l'île Sainte-Hélène, je fonçais, avec Jean-Claude, chez Marius. C'était le grand frère, le modèle. Je me nourrissais de ses incroyables anecdotes. Converser avec lui, c'était retourner à la source pour s'abreuver d'une parole et d'une présence précieuses.

Vous étiez tous les deux présents aux obsèques, à Paris, de Jean-Claude Montredon qui nous a quittés le 6 avril.

A.J.-M.: C'est dur... Mais il faut en parler. Depuis notre rencontre à Montréal, on ne s'est jamais quittés. C'est avec lui que j'ai d'autant plus développé mon propos sur le deuxième disque de *Biguine Reflections*. J'ai d'ailleurs dédié le morceau *Jean-Claude* à ce rythmicien martiniquais, virtuose et ambidextre. Avec son décès, j'ai perdu une partie de moi-même... Il m'a apporté son génie. C'est avec lui et personne d'autre que j'ai cultivé une façon toute particulière d'expérimenter autour de la biguine.

M.C.: Il était aussi très instinctif. Moi, je me souviens de l'avoir vu en concert à 16 ans, en Martinique. C'était un truc d'extraterrestres.

J'ai adoré ça. Jean-Claude symbolise, pour moi, une période charnière. Il faisait partie d'une scène martiniquaise que je qualifierais d'underground à l'époque. Les jeunes de mon âge, en Martinique, écoutaient plutôt *La Perfecta* et pas du tout ce type d'expérimentations. Bien plus tard, on a eu l'occasion de jouer ensemble.

Quels sont les musiciens de la nouvelle génération qui, selon vous, s'inscrivent dans votre héritage à tous les deux ?

A.J.-M.: Me concernant, je dirais Mario lui-même. Je connais moins la jeune garde mais je sais qu'elle est attachée, comme moi, au jazz porté par la musique caribéenne. Et j'en suis heureux.

M.C.: C'est bel et bien le cas. Outre Arnaud Dolmen, qui fait partie de mon trio, je pense à Sonny Troupé, également percussionniste et batteur, aux pianistes Grégory Privat et Jonathan Jurion, ou alors au guitariste Ralph Lavital. Ils viennent des Antilles mais bénéficient d'un regard différent et encore plus ouvert sur le monde. Quand je joue avec eux, il n'y a pas de décalage. De toute façon, moi, j'ai 20 ans à vie ! Alain, tu vas dire que tu es vieux, mais toi aussi, tu n'as que 20 ans !

A.J.-M.: Je suis plus âgé que toi, donc disons 21 ans! ◀

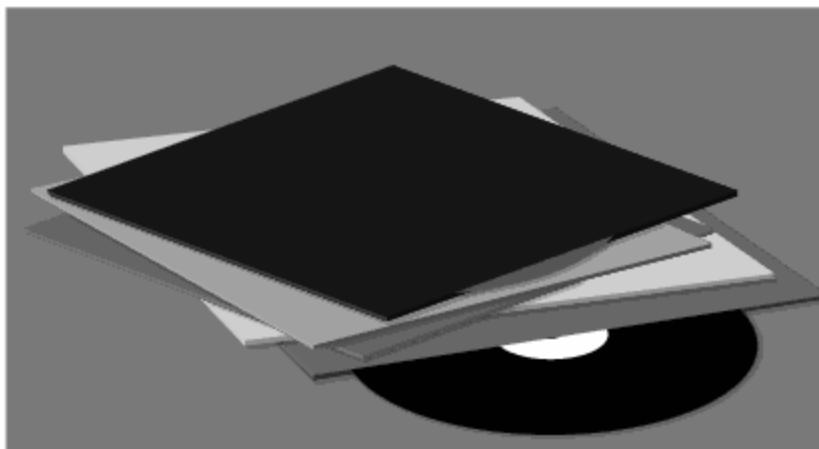
**ALAIN JEAN-MARIE et MARIO CANONGE
CON ALMA (OLYMPIA 2009)**
(Aztec Musique).

Centre Pompidou-Metz
centrepompidou-metz.fr
#copistes

COPISTES

En collaboration exceptionnelle avec le musée du Louvre

14.06.25 – 02.02.26



PLUS VITE QUE LA MUSIQUE

Pop, rock, musiques électroniques...
Chaque semaine, «Libé» vous aide à vous y retrouver dans l'actu des sorties.



L'erreur serait de s'arrêter à la pochette, souscrivant à tel point aux clichés r'n'b 1990-2000 qu'il est difficile d'imaginer qu'il contienne autre chose. L'avantage, c'est que le premier album d'AnnaHstasia dissipe le doute dès le premier titre, merveille de mélancolie reptilienne où Nick Drake et Nina Simone se retrouvent piégés dans une toile de soie vénéneuse. Originaire de L.A., AnnaHstasia a longtemps attendu avant de faire ce disque, de nombreux producteurs ayant tenté de la pousser vers (surprise) le r'n'b. C'est en faisant confiance à ses compositions labyrinthiques, ses harmonies souples et son timbre en toile émerveillée qu'elle a accouché d'un des grands disques de cette année, sorte de pendant retenu et quasi-surnaturel au *Grace* de Jeff Buckley.

LELO JIMMY BATISTA

ANNAHSTASIA TETHER (drink sum wtr).



Commençons par trois «Limsa noster» et un «Je vous salue Isha» pour avoir oublié de chroniquer l'un des meilleurs albums de 2023, *Bitume Caviar, Vol. 1*. Après ce feu d'artifice, le Belge Isha revient avec un jeu auquel il excelle, celui

du format court. Là où en 2021, sa mixtape *FAITES PAS CHIER J'PRÉPARE UN ALBUM* était d'une brutalité inédite, les huit titres de *Drôle d'oiseau* tuent des sommets de mélancolie. C'est peut-être «pas les bonnes têtes qui ont pignon sur rue» comme il le constate, désabusé, dans *Capitaine flam*, mais depuis les premiers accords tremblotants de *La vie augmente* en 2017, chaque nouveau vers de cet authentique outsider nourrit notre foi en un rap meilleur. Le morceau-titre : un soleil noir, beau comme Nerval, le ténébreux, le veuf, l'inconsolé.

MARIE KLOCK

ISHA DRÔLE D'OISEAU (386 Lab & Feel Safe).



La *Symphonie n°10*, livrée en 2015, était prometteuse mais ce coffret du Symphonique de Boston, publié pour les 50 ans de la mort de Dmitri Chostakovitch, déçoit : les *Concertos pour piano*, par Yuja Wang ont du nerf, pas ceux pour violon, par Baiba Skride, ni pour violoncelle, par Yo-Yo Ma, ni même l'opéra *Lady Macbeth de Mtsensk*, pourtant défendu par d'excellents chanteurs. Le coupable ? Le chef Andris Nelsons, bien trop esthète et raffiné. Alors certes, les *Symphonies n°4, n°5, n°6, n°7 et n°8* subjuguent de perfection plastique et d'hédonisme sonore, mais en avoir gommé l'ironie et émussé le tragique reste une trahison.

ÉRIC DAHAN

ANDRIS NELSONS/BOSTON SYMPHONY ORCHESTRA CHOSTAKOVITCH
(Deutsche Grammophon).



Haim, trio sororal et californien. PHOTO UNIVERSAL MUSIC GROUP

Haim bat tous les retors

Le trio californien sort «I Quit», album plein de bizarries et de clins d'œil musicaux, et le premier qui leur ressemble vraiment.

«Qu'est-ce que c'est que ce truc?» : ce que ne manquera pas de s'exclamer pour lui-même l'auditeur à la 48e seconde de la première écoute de *Gone*, la chanson qui ouvre le quatrième album du trio sororal Haim quand déboule un sample de *Freedom! '90* de George Michael. Se souvenant peut-être d'une réaction similaire à la découverte de *Hold You Now* de Vampire Weekend, qui introduisait leur *Father of the Bride* de 2019 sur un sample indécent de la bande originale de *la Ligne rouge* de Terrence Malick et sur lequel chantait une certaine Danielle Haim, l'auditeur se pince – puis se détend. *Gone*, coproduite comme tout *I Quit* par Danielle avec l'ex-Vampire Weekend Rosamund Batmanglij, est une chanson addictive et tout à fait réussie dans son genre, celui super commercial et perpétuellement improbable qu'Haim est le seul groupe au monde à explorer de disque en disque, aux confins du rock mainstream des 90s, de

l'indie chic et du r'n'b blanc-noir de Prince à l'heure des chansons pour les Bangles et de la coopération avec Wendy & Lisa. *I Quit* d'ailleurs est lardé de mille autres bizarries, dans ses clins d'œil musicaux à la limite du saugrenu – beats et scratches à la Salt-N-Pepa sur *Relationships*, variation sur le thème de *Numb* de U2 dans *Now It's Time...* –, comme dans ses ahurissantes disparités esthétiques – de la power ballad *Love You Right* que ne renierait sûrement pas Sheryl Crow, à la noisy pop nébuleuse de *Lucky Stars* – et le propos retors de la plupart de ses paroles sur le thème «je prends le large pour mieux trouver où je veux habiter». A cet égard, *I Quit* est sans doute le premier album des soeurs Haim, californiennes au parcours abracadabrant, à leur ressembler vraiment. «Everybody's trying to figure me out and that's all right», feule Danielle sur la chanson du même titre, chaotique, excentrique et d'un bout à l'autre virtuose, indéniablement, *I Quit* achève la plus belle profession de foi qui soit pour un artiste : vivre, c'est se chercher, et autant que possible, ne jamais se trouver.

OLIVIER LAMM

HAIM *I QUIT* (Sony).

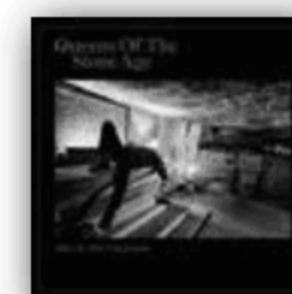


L'Italien a de la suite dans les idées : une quinzaine d'années après un premier album intitulé *Spirit of the Mountains*, il publie un album gravé lors d'un trek en solitaire autour du mont Blanc. Chemin faisant, équipé d'un matériel ad hoc

(guitar électrique pliable, looper, drone...), il a posé des improvisations au fil des neuf jours, comme autant de jalons d'un album à venir. Soit au final 22 pistes concises dont 14 formeront ce recueil de nature hybride, puisque Federico Casagrande en a aussi extrait de courtes vidéos, matière première d'un documentaire, comme il l'avait déjà réalisé lors de récentes expériences similaires dans les Dolomites et au Népal. Mais plus que la performance en elle-même, on retiendra que ces méditations invitent au voyage vers soi-même, à des années-lumière de toutes prétentions en forme d'ego-trip.

JACQUES DENIS

FEDERICO CASAGRANDE *LOOPING MONT BLANC*
(Soundfede/Inouïe Distribution).

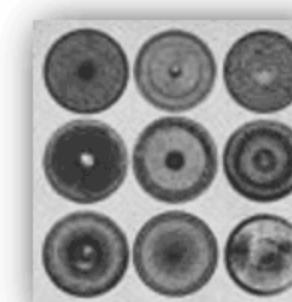


En 2007, Josh Homme le chanteur-leader-compositeur-vitrine-armoire normande des Queens of the Stone Age, tente de visiter les catacombes mais abandonne face aux trois heures de queue. Dix-huit ans plus tard, il prend sa revanche

avec un disque enregistré sur place. Le résultat, qui porte sur la partie la plus velours du répertoire du groupe, est renversant – y compris, surtout même, pour ceux qui ont abandonné la parade plombée d'Homme et ses Néandertal en cours de route, l'entreprise ayant avec les années et le succès viré à l'attraction trop bien rodée. Elle renoue ici avec une fragilité et une grâce inouïes, offrant au groupe et à la voix de Josh Homme, qui n'a jamais sonné aussi pleine et éclatante, un de ses plus beaux disques.

L.J.B.

QUEENS OF THE STONE AGE *ALIVE IN THE CATACOMBS* (Matador)



Il y a plusieurs miracles dans *Spilla*, deuxième album de cet ensemble de percussions nantais formé en 2019 autour de l'Australien Will Guthrie. Saisir ces miracles et les nommer semble impossible. On peut parler plus facilement du gamelan, cet ensemble d'instruments traditionnels indonésiens qui fascinait Debussy, a nourri aussi bien les œuvres de John Cage et Steve Reich et constitue le cœur de la musique de Guthrie. Mais comment formuler cette extase chaque fois que *Bleed* bascule du ternaire au binaire sans alourdir aussitôt le sentiment d'extase par ce vocabulaire d'expert-comptable ? Comment dire la magie des dernières minutes, la respiration calme d'*Uncle*, cette belle petite figure qui n'en finit pas de s'y ouvrir puis de s'y refermer ? On n'a pas trouvé.

M.K.

ENSEMBLE NIST-NAH *SPILLA* (Black Truffle).

MUSIQUE/

Purelink fait ambient fou

Le trio américain, révélé par un premier album au succès surprise, sort le beau «Faith», qui se veut plus minimal et diaphane, sans perdre en audace.

A l'automne 2023, il s'est produit dans le petit monde de la musique électronique expérimentale ce qu'il convient d'appeler une anomalie. Purelink, trio de jeunes bidouilleurs de software originaires de Chicago aux CV artistiques quasiment vierges et pratiquant un art musical restreint, exigeant et peu tapageur que l'on affilera par souci de compréhension au genre le plus restreint, exigeant et peu tapageur qui soit, l'ambient, est devenu branché. Et pas qu'un peu. Jouissant d'un accueil déjà exceptionnel à l'heure de leur tout premier maxi autoproduit, les vingteneurs Akeem Asani, Tommy Paslaski, Ben Paulson, consommateurs ardents de productions électroniques confidentielles diffusées au compte-goutte par le biais de supports obsolètes (le disque vinyle, la cassette, le CD !) ont vu leur premier album en bonne et due forme propulsé au rang de création majeure de l'époque, en bonne place dans quasiment tous les tops musicaux de l'année des médias culturels, spécialisés en musique électronique et au-delà. Bref, une anomalie qui a permis à un album d'ambient expérimental au titre générique (*Signs*) et édité par un label habitué aux sorties en tirages très limités (formidable Peak Oil) d'être adopté par tout un tas de gens qui n'en écoutent jamais et provoquer la stupéfaction (et la jalousie) de tout un underground. «Des gens ont même dit que nous avions payé de notre propre poche des journalistes pour toute la presse qu'il y a eu sur

le groupe, s'amuse Akeem Asani depuis New York, où cet enfant du Midwest a déménagé il y a peu en même temps que ses deux collègues. C'est drôle d'imager que nous aurions ce genre de budget à disposition, et même le temps suffisant, alors que nous avons tous les trois des boulot alimentaires qui nous assomment la journée !»

Paradoxe. Avouons notre propre étonnement, initial, à voir ce très beau disque s'extirper d'une jungle qui n'en manque par ailleurs pas, et ces trois jeunes Américains distancer tous ceux qui les ont inspirés, notamment la bande autour des labels West Mineral et 3XL (Huerco S., Perila, Ulla Straus, Ben Bondy, Special Guest DJ...). Mais au-delà des petites affaires d'un petit milieu, le plus remarquable dans le cas Purelink est le surgissement d'une musique si subtile et exigeante – au sens où elle exige toute l'attention de l'auditeur pour être entendue et appréciée – dans un monde où la musique grand public n'a jamais été si envahissante, triomphante et, du fait des mécanismes pervers enclenchés par les plateformes de streaming, dévaluée.

A l'heure où le trio sort *Faith*, deuxième album encore plus minimal, plus diaphane malgré la présence de voix (la poète Angelina Nonaj et l'électronicienne londonienne Loraine James) et plus beau, Ben Paulson est conscient du paradoxe. «Nous adorons la musique discrète, notamment parce qu'elle est discrète par choix, à la fois esthétiquement et médiatiquement, comme une réaction à la nature de notre société. Nous croyons aux communautés qui existent autour de cette pratique de la musique, pour ce qu'elles construisent comme ce qu'elles refusent. La musique peut être subtile et douce, l'atti-



Ben Paulson, Akeem Asani et Tommy Paslaski. PHOTO DR

tude qui va avec, le choix même de se consacrer à une musique si réservée, est résolument punk.»

Ce n'est sans doute pas par hasard d'ailleurs si la musique de Purelink s'en réfère, comme l'ont remarqué de nombreux critiques aux cheveux grisonnants, aux compilations *Click & Cuts* du label allemand Mille Plateaux, compendiums de tout ce que l'underground électronique européen de la fin des années 1990 comptait de musiques minimalistes et «glitchées» – du nom de ces accidents sonores typiques

du son numérique dont on découvrait à l'époque les richesses esthétiques mais aussi subversives, voire politiques. Toute minimale et modérée soit-elle, la musique de Purelink n'est pas moins débordante d'audace et de radicalité, d'autant plus qu'elle se transforme fondamentalement selon les conditions d'écoute (au casque ou sur des enceintes, à faible ou fort volume, en fond ou en en scrutant les moindres détails avec une loupe mentale et un crayon). «D'une certaine manière, pratiquer n'importe

quelle forme d'art aujourd'hui est politique. Nous ne créons pas dans le vide», insiste Akeem Asani. Son co-religionnaire Tommy Paslaski rebondit : «Sans rien exprimer de manière littérale, Purelink s'est consolidé autour de valeurs communes. Nous savons d'où nous venons, qui sont ceux qui ont pavé la voie avant nous. Nous venons de Chicago. La musique électronique résonne dans les rues où nous avons grandi, depuis des décennies. Purelink existe aussi comme un prolongement de cette histoire.»

Comme *Signs*, *Faith* sort sur Peak Oil, label rare aux pochettes faites main, animé de main de maître par un vétéran de l'indépendance, Brian Foote, dont le trio était fan bien avant de bricoler ses premiers morceaux. On imagine pourtant qu'avec le succès, des ponts d'or se sont présentés à eux. *No comment*, ou presque. Akeem Asani : «Le label a été une grande source d'inspiration quand nous avons commencé. C'était logique de travailler avec lui de nouveau.»

Rêve. Pourtant, la double vie au bureau et au studio n'est un choix pour aucun membre du groupe, et tous espèrent un jour pouvoir vivre de la musique. A ce stade, un doux rêve, malgré la hype. Akeem Asani : «L'industrie va si mal, c'est de plus en plus dur de gagner sa croûte.» Tommy Paslaski : «Aller au boulot est le contraire absolu de la vie que je voudrais mener. On passe huit heures devant un écran d'ordinateur, puis à 17 heures, on se retrouve pour répéter en studio devant nos laptops et c'est une deuxième journée de travail, pas payée celle-là, qui commence (rires). C'est un challenge. Les gens disent que notre musique les aide à s'endormir mais c'est peut-être parce qu'on est perpétuellement crevés quand on la compose.» Akeem Asani : «Parfois, on pique littéralement du nez.»

OLIVIER LAMM

PURELINK *FAITH* (Peak Oil).

pass chaillot

- -30% de réduction sur vos places
- priorité de réservation
- tarifs réduits pour votre +1
- réductions au snack-bar et en librairie
- offres chez nos partenaires culturels
- ...

découvrez tous les avantages des pass chaillot !

Ranimer l'enfance

Emilie Tronche La réalisatrice-dessinatrice publie une adaptation en BD de «Samuel», sa série d'animation à succès diffusée sur Arte en 2024.



C'est d'un pas léger qu'Emilie Tronche entre chez Paloma, un restaurant du quartier de Belleville, à Paris. De notre côté, on claque d'emblée, sur la table, trois tomes du *Journal intime de Georgia Nicolson*. L'œil d'Emilie Tronche frise, son rire éclate, ses dents rayonnent. Loin des niaises perfusées par hectolitres dans les veines des enfants des années 2000, cette saga, signée Louise Rennison, carbure aux pensées hilarantes d'une adolescente anglaise. Evident parallèle avec la série qu'Emilie Tronche a créée autour de *Samuel*, un préado de 10 ans un peu renfrogné, très amoureux et bon danseur du dimanche. Vingt-et-un épisodes diffusés sur Arte l'an dernier et adaptés en BD chez Casterman en mai. La réalisatrice saute sur l'occasion et replonge avec allégresse dans ce souvenir de fin d'enfance: «Avec *Georgia Nicolson*, c'était la première fois que je découvrais le plaisir de ne pas vouloir quitter un livre. Jusque-là, j'avais plutôt ça avec les jeux vidéo, surtout *les Sims*.» Aujourd'hui, à 29 ans, le tome I trône dans sa bibliothèque. «Je veux savoir qu'il est là, pouvoir le relire.» Elle n'a pas été convaincue par le film qui en a été tiré, alors elle siffle avec malice: «Si on me propose

LE PORTRAIT

de l'adapter en animation... je ne dirai pas non.» Avis aux producteurs! En ce moment, pour nourrir sa passion culinaire, Emilie Tronche lit *le Gourmet solitaire* de Jirô Taniguchi. «Un gars qui se balade seul dans Tokyo et s'arrête dans des petits restaurants. Il goûte à des plats. C'est magnifique parce qu'on ne sait pas qui est ce mec. C'est à travers la nourriture qu'il raconte un peu sa vie. Il est très observateur.» Immédiatement, on pense à l'art du microdétail d'Emilie Tronche: les bruits, les odeurs, les textures. «Je ne suis pas objective parce que je suis sa mère, mais Emilie a toujours cherché le mouvement parfait, l'harmonie», dit Alice Tronche. «Dans *Samuel*, je veux qu'on saisisse chaque mouvement, chaque bruitage, pour être certaine que l'oiseau qu'on entend correspond à l'heure de la scène», décrit l'autrice. Pour nourrir l'univers sonore de sa fiction aux lignes en noir et blanc, à la fois dépouillées et ultra-expressives, elle a travaillé avec le monteur son Luc Aureille. Ça ne s'invente pas. Lorsque l'inspiration manque, Emilie Tronche suit les conseils d'un de ses anciens professeurs de l'Ecole des métiers du cinéma d'animation: rester devant sa feuille coûte que coûte.

Quand ça ne prend toujours pas, elle sort. À Angoulême, où elle a vécu dix ans pour ses études et au début de sa carrière, elle se mettait au vert. À Paris, ce n'est pas la même histoire. Alors, elle attend le week-end pour rejoindre sa famille et son chat à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne), en banlieue parisienne. Là, elle sort son museau en forêt.

Dans ses interviews, Emilie Tronche mentionne souvent sa mère et ses sœurs (une aînée, une cadette). Alice, la mère, trouve que ce sont les rapports entre le père Jean-Emmanuel, dit Manu, et sa fille qui racontent le mieux cette dernière: «Depuis toute petite, elle demande à son père de dessiner des choses.» Pour les 50 ans de son paternel, Emilie a colorisé ses vieilles planches de BD à lui, restées dans les placards. Depuis, dès qu'il rentre de sa journée dans la finance, il écrit et dessine: «Ils sont l'un et l'autre très pudiques sur leur travail, souligne Alice Tronche. C'est une partie d'eux-mêmes qu'ils n'ont pas besoin de valoriser. Comme pour garder ce qui est important. Une pudeur qui leur permet de préserver la valeur des sentiments.» En écoutant Emilie Tronche, on aurait aimé l'entendre dans *Remède à la mélancolie*, l'ancienne émission d'Eva Bester sur France Inter. L'intéressée nuance: «Quand j'écris mes histoires, ce sentiment arrive alors que je ne le vis pas forcément au quotidien.» Sa mère sous-titre: «Elle aime la mélancolie, mais elle ne l'est pas. C'est sa puissance émotionnelle qu'elle aime.»

Et c'est plutôt la joie qui caractérise la réalisatrice, rit Florine Paulius, amie et assistante réalisatrice de *Samuel*: «On a un rapport centré autour de l'amusement. Quand on se voit, il y a toujours au moins un karaoké organisé sur le pouce autour d'ABBA, de Céline Dion. Une fois, on a fait un escape game Tom-Tom et Nana. Ça n'était pas du tout destiné à notre âge, ça nous a coûté super cher, mais on a adoré! Tout ça, c'est un peu l'idée de Samuel.»

Comme son personnage principal, Emilie Tronche est célibataire et vit avec un cercle choisi d'amis et de famille. À son retour à Paris, en septembre 2024, elle s'est rendu compte de sa notoriété. Des gens l'arrêtaient bien plus dans la rue. Avant, c'était plutôt derrière son écran qu'elle comprenait l'ampleur des 45 millions de vues de sa série: «Ça m'a rendue addict aux réseaux sociaux.» Alors, elle a coupé: exit Instagram sur le téléphone. Et elle ne répond plus à tous les messages. Un choix nécessaire, mais frustrant pour celle qui sait ce que signifie être fan. Ophélie Lepert, une amie d'enfance, se souvient: «Elle adorait Leonardo DiCaprio! Petites, on avait regardé *Titanic*. Emilie était scotchée. Elle a même dormi avec le DVD contre elle.»

En ce moment, Emilie Tronche travaille sur la saison 2 de *Samuel* et sur le personnage de Bérénice – amie amoureuse du protagoniste – qui aura sa propre adaptation. Le retour à l'écriture n'a pas été simple: «Pour la saison 1, je pensais à des proches. Aujourd'hui, c'est dur de ne pas penser à tout le public qui attend. J'essaie de me ressaisir.» C'est une résidence à Kyoto au Japon qui lui a permis de retrouver sa ligne d'écriture – et une nouvelle coupe de cheveux. «Je vivais dans une maison traditionnelle avec ma petite chambre, des tatamis, mon futon et des chaises sans pied. Mon petit balcon en bois donnait sur les toits de la ville.» Première fois qu'elle voyageait seule aussi loin: «Je n'aime pas prendre l'avion. Je donne des raisons écologiques en premier pour faire genre, mais c'est aussi parce que c'est stressant.» Ah tiens, l'écologie: on prend la balle au vol pour savoir si elle vote. Oui, tout en se méfiant de l'exposition de ses avis politiques. «Avec mes amis, on vote à gauche, mais dans les débats, j'écoute.» Sa propre voix, Emilie Tronche l'a projetée dans *Samuel*: au sens figuré, parce qu'avec lui, elle continue de vivre, par bulles, entre enfance et adolescence. Cette période dont elle restitue le tourbillon émotionnel avec finesse. Et au sens propre, en doublant le personnage: «Quand j'écris, je fais du karaoké parlé pour caler les voix. Je sais que certaines phrases ne sont pas incroyables, mais il y aura une intonation qui fait qu'elles vont être marrantes.» Dans la saison 2, *Samuel* entre en cinquième. Alors Emilie Tronche s'interroge: «Quand *Samuel* va grandir, comment je vais faire?» Quand il muera, quelle sera leur nouvelle voix?

Par **MAUD BENAKCHA**
Photo **MARGUERITE BORNHAUSER**

URBANISME

VENDREDI 20 JUIN 2025

Libé

Habitat rural La clé des champs

Rénovation, revitalisation des centres-bourgs, implication des élus... Retour sur les initiatives innovantes pour le logement dans les territoires ruraux.

Maison abandonnée à Olliergues (Puy-de-Dôme). PHOTO BRUNO AMSELLEM



Logement et ruralité

La fin de la vacance

Alors que le prix de l'immobilier explose dans les grandes villes, citoyens, architectes et élus cherchent dans les campagnes et les bourgs à maintenir ou créer des logements accessibles et plus écologiques.

Par
CHRISTELLE GRANJA

Quoïde commun entre des villages montagnards du Vallespir (Pyrénées-Orientales), des communes de la Vallée du Lot, des bourgs de Seine-et-Marne ou des hameaux du pays de Cruseilles, près de la frontière Suisse ? Un mot, largement mystifié, autant dénigré que fantasmé : la «campagne». Ou plutôt «la ruralité», déclinée au pluriel de préférence, pour marquer l'extrême diversité de territoires qui ont pour dénominateur commun leur faible densité de population – c'est la définition désormais retenue par l'Insee, avec ses variantes, des «*bourgs ruraux*» au «*rural à habitat très dispersé*».

Aujourd'hui, plus de 21 millions d'habitants y vivent, soit un tiers de la population en France. Alors que l'exode rural, encore enraciné dans les imaginaires, est achevé depuis des décennies, ce sont désormais les villages et les petites localités qui gagnent des habitants – bien que de nombreuses collectivités, peu attractives, restent à l'écart de ces dynamiques. Les chiffres sont trop faibles pour parler d'exode urbain (comme cela a parfois été fait dans l'emballage post-Covid), mais ces déménagements révèlent une tendance forte : 80% des familles affirment préférer élever leurs enfants à la campagne plutôt qu'en ville. Et 84% des Français préfèrent vivre en maison, un rêve qui se prête davantage à la ruralité qu'à la métropole. «Le récit de l'urbanité émancipatrice, cette doxa moderniste, est terminé», juge l'architecte et urbaniste Philippe Madec, coauteur du *Manifeste pour une frugalité heureuse*. «Villages d'avenir», «Caravane des ruralités»... Les nou-

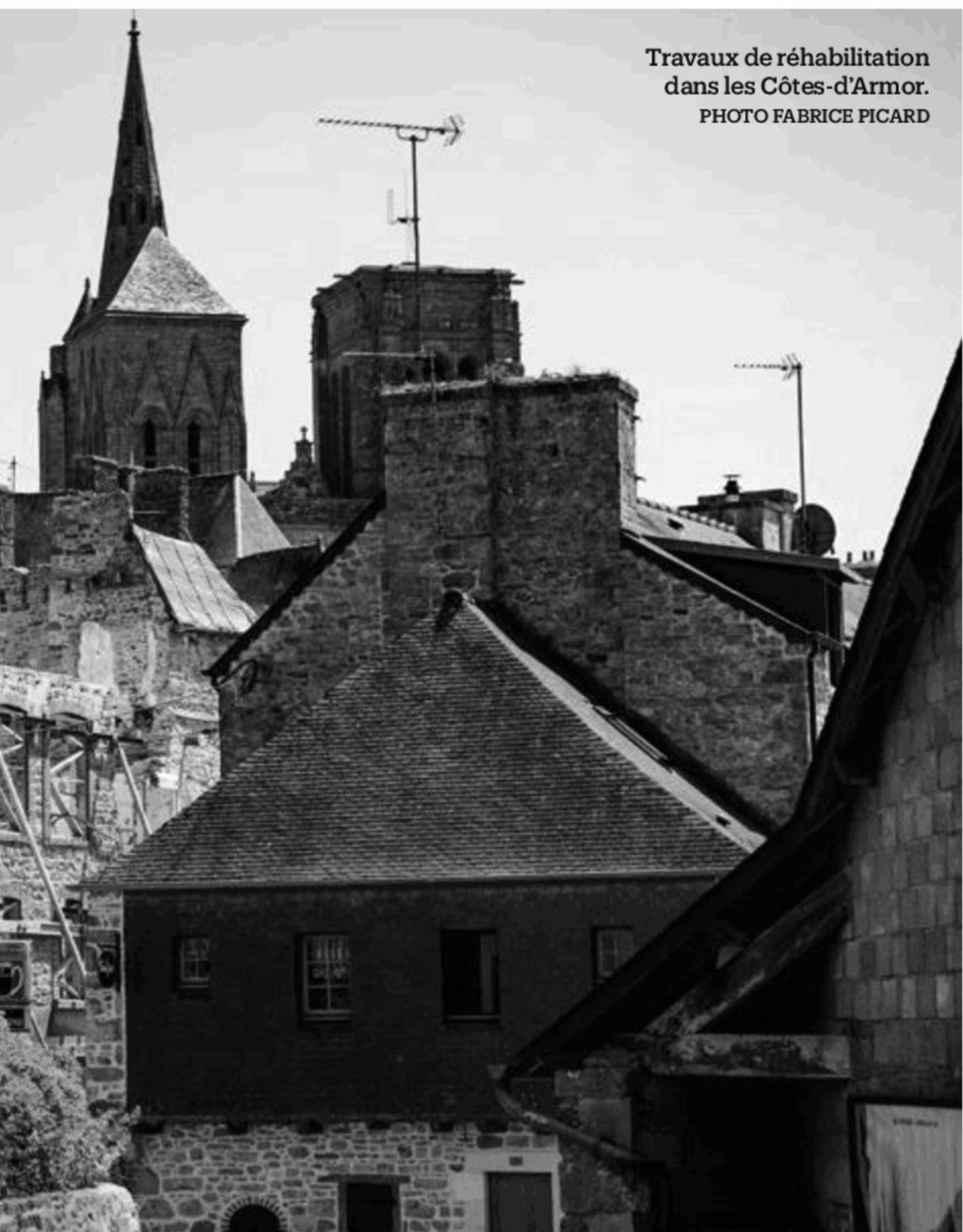
veaux programmes nationaux qui encouragent des initiatives locales semblent lui donner raison. «La ruralité est notre planche de salut !» veut croire l'architecte Hélène Reinhard, qui défend, avec son agence Sol, un territoire productif et durable, hors des grandes villes.

Pourtant, le choix légitime pour un cadre de vie moins pollué, plus «naturel», plus apaisé, cache mal l'expulsion des coeurs métropolitains désormais hors de prix de milliers d'habitants, poussés chaque année vers les 30 710 communes rurales qui jalonnent le territoire. Non sans difficulté, car ces piliers de la ruralité ne sont pas hermétiques à la crise aiguë du logement qui traverse l'Hexagone, au contraire. Ils subissent, parfois de plein fouet, l'explosion des inégalités de patrimoine, qu'exascentent encore un peu plus les dégradations climatiques et écologiques.

Décohabitation croissante

Baylé, le mythe du village gaulois hors du temps, le *Brigadoon* offrant un refuge inchangé à l'abri du monde et de ses tempêtes. Ainsi, alors que la vacance est plus forte en zone rurale qu'en ville (13% en moyenne, et le chiffre grimpe dans certaines régions, telles que la Lorraine ou la Bourgogne-Franche-Comté), trop de riverains peinent à se loger. Ce paradoxe apparent est en partie dû à un parc majoritairement ancien, encombré de passoires thermiques (les premières normes en la matière ne datent «que» des années 1970), et souvent inadapté aux modes de vie actuels, notamment au vu de la décohabitation croissante (c'est-à-dire qu'on compte de moins en moins de personnes par logement : les couples se séparent, les jeunes quittent le domicile familial, les familles sont moins nombreuses, etc.). Difficile





PARTENARIAT POPSU- «LIBÉ» : UN REGARD SUR LE PAYS

Solidarités territoriales, transition écologique, aménagement du territoire... Libération poursuit son partenariat avec Popsu (Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) pour décrypter les initiatives dans le domaine des politiques locales.

Ce supplément témoigne également de la montée en puissance de la «démarche Ecoquartiers», portée par la Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN) pour favoriser de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

donc, pour une mère célibataire ou un couple de jeunes actifs, de trouver son compte dans le pavillon d'après-guerre mal isolé ou la maison de village mitoyenne sombre, sur deux étages. Bref, *«le logement en milieu rural peine à répondre aux évolutions sociétales»*.

Face à ce constat guère flatteur, Monique Poulot, professeure de géographie émérite à l'université Paris-Nanterre et présidente du Conseil scientifique de France ruralités, juge nécessaire de mener une réflexion d'ampleur sur la réhabilitation. Celle-ci est déjà mise en œuvre, sur le terrain, depuis des années, par des praticiens convaincus. Comme l'architecte Bernard Quirot, lauréat de l'Equerre d'argent en 2015, qui voit dans ce patrimoine rural une matière permettant de retrouver *«d'énormes qualités»* de logement. Installé à Pesme, en Haute-Saône, il réhabilite de vieux bâtiments vacants du centre-bourg et tire parti de l'inertie de la pierre et de la hauteur sous plafond pour créer des habitats lumineux et confortables. Exemple avec cette ancienne grange au bord de l'eau, aux grands toits franc-comtois montant à 45 degrés, et désormais percée de générées ouvertures offrant des vues sur la rivière. Ces transformations permettent de rappeler la valeur de matières bio et géosourcées locales (la pierre, mais aussi le bois, la paille...) et de techniques anciennes (le pisé, la bauge...), mais elles ne sont pas toujours possibles.

En associant volontiers la «campagne» avec une abondance d'espace, on oublie parfois que le cœur des villages constitue un tissu de bâtis denses, dépourvus d'espaces extérieurs (ou dotés d'une simple *«courrette ridicule»*), que la lumière et l'air peinent à pénétrer. Les rendre désirables au vu des standards actuels exige donc l'accord des architectes des bâtiments de France et la bénédiction d'un maire, car il faut parfois démolir une petite partie de l'existant (*«aérer un peu»*), pour valoriser le reste. Bernard Quirot le rappelle, *«l'architecture, c'est politique. Quand on est de connivence avec l'équipe municipale, on progresse dix fois plus vite.»* Le contraire est aussi vrai : la réhabilitation peut se heurter à l'opposition d'une maîtrise d'ouvrage, mais aussi à des arguments patrimoniaux, légaux, ou économiques.

De fait, plutôt courante pour l'habitat individuel privé, elle reste rare pour des logements collectifs et des offres locatives, y compris sociales, où les budgets sont serrés. *«Les bailleurs sociaux investissent peu le rural (on y compte 4% seulement de logements sociaux), car les opérations sont souvent trop petites pour être rentables»*, explique Monique Poulot. Les opérateurs sont alors contraints à des opérations multisites, c'est-à-dire qui s'adressent à plusieurs villes ou à plusieurs bourgs, pour parvenir à construire un petit collectif. In fine, ce sont des possibilités de se loger en moins, surtout pour les moins privilégiés. Alors parfois, ce sont les habitants qui prennent l'initiative : à Anères (Hautes-Pyrénées), entre Toulouse et Castres, un joyeux groupe de convaincus a créé une coopérative habitante pour réhabili-

ter 2 000 m² d'une ancienne maison de retraite en une vingtaine de logements et un tiers-lieu. Mais sur les littoraux et en montagne particulièrement, tout comme dans les zones à proximité d'attractions (elles sont nombreuses), la concurrence de meublés de tourisme type Airbnb et des résidences secondaires contribue à tendre un peu plus le marché. Résultat : la pression s'accroît, les plus précaires restent sur le carreau, et de nouveaux lotissements en périphérie des centres-bourgs sortent de terre pour tenter de satisfaire la demande, entraînant une consommation effrénée des terres, et des mobilités toujours plus carbonées.

Autre impact écologique, moins attendu, de cette crise multiple du logement, le frein à la nécessaire transition agroécologique. Explications : faute de trouver sur le marché «classique», un habitat correspondant à leurs attentes et à leur budget, beaucoup d'agriculteurs retraités choisissent de rester autant que possible chez eux, dans leur ancienne ferme. Ce faisant, ils privent la nouvelle génération de paysans de vivre sur les terres à exploiter. Dans ces conditions, les candidats à la reprise abandonnent souvent leur projet, ou du moins le mettent malgré eux en péril (le taux d'échec d'une reprise d'exploitation est plus élevé quand l'agriculteur ne vit pas sur place). Par ailleurs, quand les logements agricoles ne sont pas «confisqués» par les aînés, et qu'ils sont en état, leurs prix grimpent, à la faveur d'une spéculation immobilière en décalage avec les revenus des agriculteurs... *«On manque de logements agricoles, mais aussi ruraux pour accueillir les nouveaux actifs agricoles, c'est un problème récurrent. Aujourd'hui, on se demande vraiment comment faire»*, alerte Fabrice Ruffier, chargé de mission installation et transmission au sein du mouvement Terre de liens, qui vient de lancer une cellule de travail sur le sujet.

«Préserver un maillage de fermes»

Au vu du départ massif à la retraite des agriculteurs (la moitié de ceux qui étaient présents en 2020 est déjà partie ou partira d'ici 2030), l'affaire est loin d'être anecdotique. Elle est même essentielle, soutient l'architecte Alessandra Miglio, qui consacre une thèse au sujet, *«pour préserver un maillage territorial de fermes paysannes»*. Et pour permettre aux ruralités d'être bien plus que de simples décors : des territoires actifs, décisifs dans les changements à mener. Pour lever les obstacles, il faut faire preuve d'inventivité. En région Pays de la Loire, la coopérative locale Passeurs de terre et l'association Une famille un toit, se sont associées à Nantes Métropole et à la commune de Bouaye pour pérenniser la Ferme du bois olive, menacée par la pression foncière (la coopérative a fait l'acquisition des sols et des bâtiments techniques via une collecte d'épargne solidaire, tandis que la collectivité est intervenue pour l'achat de la maison d'habitation). Autres expérimentations : sur le plateau de Saclay (Essonne), un quota d'habitats sociaux réservés aux travailleurs agricoles est en réflexion. En Gironde, un projet pilote projette de transformer d'anciennes bâtisses en des logements sociaux pour six paysans installés en collectifs... Et aux quatre coins de l'Hexagone, de nombreux paysans convaincus (mais aussi parfois poussés par la nécessité), s'installent dans de l'habitat léger, yourtes, camions ou tiny houses.

Monique Poulot voit dans ces alternatives une précieuse matière, encore trop peu investie, pour penser la transformation de l'habitat : *«Bien sûr, c'est en partie utopique, tout le monde ne va pas vivre comme ça, mais cela permet d'inventer autre chose.»* Chez Terre de liens, l'urgence est palpable : améliorer l'offre de logement en milieu rural est nécessaire à la transition du modèle agricole, clé de voûte de territoires moins pollués, moins carbonés, et plus adaptés à demain. Les expérimentations isolées, aussi vertueuses soient-elles, ne suffisent pas : Fabrice Ruffier en appelle à un *«plan public massif pour renverser la tendance actuelle»*, et pour mieux habiter demain. ■

A Navarrenx, du grain à moudre pour faire renaître la minoterie

Le projet, né dans les terres béarnaises, ambitionne de réhabiliter trois grands corps de bâtiments du XIX^e siècle en un tiers-lieu, des habitations et des espaces partagés.

En bord de gave, avec les Pyrénées en toile de fond par temps clair, l'ancienne minoterie Masseys est en passe de retrouver une seconde vie grâce à l'énergie déployée par un couple engagé pour redynamiser le territoire, et le cabinet d'architecture Encore, fervent défenseur d'une «nouvelle écologie de la construction». Ensemble, ils prônent la nécessité, face au réchauffement climatique et aux disparités en termes d'attractivité sur le marché immobilier, de réinvestir les villages dans les territoires délaissés, et de revenir à la nature plutôt que de construire du neuf ou de se focaliser sur la végétalisation des villes.

Le projet ambitionne de réhabiliter trois grands corps de bâtiments du XIX^e siècle en un tiers-lieu, un

ensemble d'habitaciones – dont une partie en logements sociaux – et des espaces partagés. Une feuille de route qui pourrait faire école.

«Potentiel incroyable»

Niché à Navarrenx, un petit village d'un millier d'habitants dans les terres béarnaises, le site végétait depuis près de dix ans, rejoignant la très longue liste des friches rurales, véritables épines dans le pied des municipalités. Constitué d'écuries, d'un silo et d'une minoterie, protégés par les architectes des bâtiments de France, ce lieu avait vu son activité industrielle s'éteindre dans les années 60. «Notre objectif premier était de sortir du traditionnel investissement dans les locations touristiques pour ne pas jouer le jeu de la spéculation et rester en accord avec nos valeurs. Ça a été un coup de cœur immédiat», rembobi ne Delphine Saint-Quentin, maîtresse d'ouvrage avec son compagnon, Pierre Meauzé. Le couple de quadragénaires n'en est pas à son

coup d'essai: constitué en SCI, il est déjà porteur d'un éco-lieu à Bardos, au Pays basque.

Avec ses 1900 m² de bâti aux dimensions hors normes et ses contraintes techniques (amiante, pollution des sols, bâtiment sans ouverture...), le site de la minoterie avait auparavant fait peur à plus d'un investisseur. A l'inverse, le collectif Encore, réputé pour son approche frugale de l'architecture, y a vu «un trésor au potentiel incroyable». «De nombreux particuliers et professionnels considèrent que ça coûte plus cher de rénover d'anciens bâtiments de cette taille plutôt que de détruire pour reconstruire. Pourquoi? Car ils ont une idée très précise en tête et veulent absolument faire rentrer du neuf au forceps dans de l'ancien sans prêter attention aux caractéristiques du bâti», analyse l'architecte Anna Chavepayre, membre du collectif Encore. Cette apôtre d'une «ruralité reinventée», originaire de Suède, s'est vue décerner le prix Kasper

Salin en 2018, une prestigieuse distinction architecturale suédoise. L'ancienne minoterie (le bâtiment principal) était notamment pressentie pour faire du logement, assure-t-elle. Les travaux s'annonçaient aussi complexes que coûteux. «Nous ne sommes pas des pirates de l'espace qui voulons truander les règles du bâti pour payer moins cher, mais nous avons choisi une autre approche: celle de laisser ce bâtiment nous raconter son histoire pour mieux nous adapter. On a par exemple très vite constaté que ses planchers avaient été conçus pour porter une charge de 500 kg/m². Soit bien plus que nécessaire quand on veut faire du logement. De là est née l'idée de transformer ce lieu en un espace qui pourra accueillir un coworking, un café ou un restaurant», déroulent Anna Chavepayre et son mari (et associé) Julien. «Dans des campagnes délaissées où les bâtiments vacants sont légion, cette idée de créer une nouvelle dynamique en proposant un endroit collectif fait sens», estime Delphine Saint-Quentin. Au milieu, les vestiges de l'ancienne activité de meunerie resteront intégrés dans le décor afin de préserver un maximum le patrimoine. A l'inverse

de ce qui avait été le plus souvent envisagé, ce sont les silos et les écuries qui ont été désignés pour accueillir 17 logements en location, du T1 au T4 avec des jardins et terrasses individuels et partagés. Les petites surfaces ont été privilégiées pour répondre aux besoins en logements de la cité. «L'objectif principal étant toujours de partir de l'existant pour faire revivre les lieux», pointe Anne-Lise Bouillon, cheffe de projet. «L'innovation, c'est parfois ne rien faire aussi. Ou le moins possible», résume Anna Chavepayre.

«Dynamique collective»

Pour créer des espaces traversants, de grandes ouvertures seront découpées dans les murs du sol au plafond et du nord au sud. Elles permettront une ventilation naturelle tout en laissant entrer un maximum de lumière avec une vue sur le gave et les montagnes. Sur le chantier, commencé fin mai et qui devrait durer environ un an et demi pour un coût avoisinant les 4 millions d'euros, le collectif fait également la part belle aux matériaux locaux, biosourcés ou au réemploi. «En rencontrant les gens sur place lors de l'élaboration du



Anna et Julien Chavepayre, architectes (à gauche) et la minoterie en travaux (à droite). PHOTOS MARION VACCA



projet, nous avons constaté une demande de vivre ensemble qui monte en puissance. Des jeunes nés dans le coin et partis faire leurs études montrent un fort attachement à leur territoire. Ils ont confié être prêts à revenir à la condition de retrouver une dynamique collective dans leur village natal pour créer du lien. Sans payer le prix fort pour louer des grandes maisons dont ils n'ont aucune utilité et pour lesquelles ils n'ont pas les moyens», rapporte Delphine Saint-Quentin.

Les seniors manifestent aussi de l'intérêt pour ce type de projet : «La minoterie leur permettrait de bénéficier de grands espaces type terrasses ou potagers sans l'inconvénient de devoir les entretenir seuls. Cela sera aussi l'occasion d'avoir un soutien et de maintenir le lien», poursuit Delphine Saint-Quentin. Sur le site, de nombreux mètres carrés resteront également à investir par les habitants eux-mêmes. «Une manière de réduire le budget travaux, tout en laissant l'opportunité aux résidents de s'approprier leur lieu de vie», note Anna Chavepayre qui compte sur le fait que le site intéressera des porteurs de projets et des associations. Si des réunions doivent encore se dérouler pour rassurer le voisinage qui s'était habitué à la quiétude des lieux, le projet a depuis été adoubé par la municipalité et a bénéficié du Fonds friches et fait partie des 97 projets lauréats du programme Engagés pour la qualité du logement de demain.

EVA FONTENEAU

Envoyée spéciale à Navarrenx



A Olliergues (Puy-de-Dôme), le 10 juin. PHOTO BRUNO AMSELLEM

A Olliergues, «prochain objectif: ouvrir une classe supplémentaire»

Rénovations de bâtiments, retours de commerces, centre médical neuf... Le village du Puy-de-Dôme s'est lancé en 2014 dans une mue express pour redynamiser son centre.

Le projet initial visait l'horizon 2030. Il a finalement devancé cette échéance en faisant des émules. En une dizaine d'années, Olliergues a vécu une mue expresse. Avec ses façades refaites et les commerces récents qui émaillent sa rue principale, cette commune de 750 habitants du Puy-de-Dôme est un cas d'école de la revitalisation d'un centre-bourg rural. Cet élan doit beaucoup à Arnaud Provenchère, son maire divers gauche depuis 2013. Mécanicien de formation, il travaille de nuit dans une usine chimique du coin. «J'ai grandi ici, j'ai vu l'évolution de ces maisons vieillissantes et fermées, retrace cet autodidacte de l'aménagement territorial. Quand les vitrines du rez-de-chaussée ont survécu, reste le problème des étages.»

Délabrées, les habitations sont délaissées par leurs propriétaires, nombreux à ne pas vendre leur bien, souvent faute de moyens pour le retaper avant une remise sur le marché. Chaque jour, près de 5000 véhicules traversent le village coupé en deux par la D906. Une source de nuisances qui contribue à la «mauvaise image» du lieu, regrette l'élu. Car ces

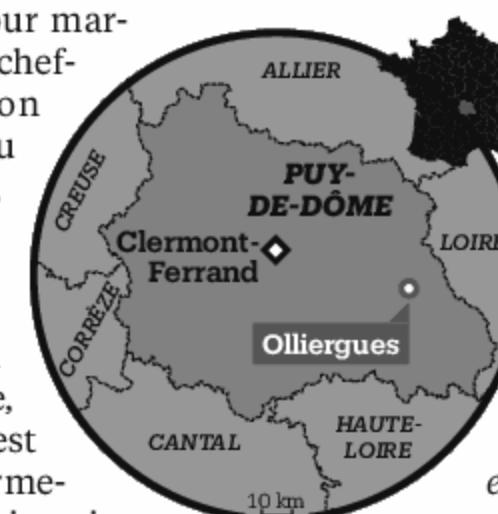
dernières décennies, les automobilistes en transit ont eu moins de raisons de s'arrêter à mesure que les boutiques et les immeubles se sont vidés de leurs occupants. Déterminé à trouver «comment accueillir une nouvelle population», Arnaud Provenchère a confié une étude à un architecte en 2014, qui a travaillé plusieurs mois en résidence. L'objectif: mobiliser les habitants et «recréer une dynamique» dans cette commune dotée d'un budget annuel de 2 millions d'euros. Edifiée en fond de vallée autour d'un méandre de la Dore, elle fut au Moyen-Age un carrefour marchand, puis un chef-lieu de canton animé grâce au chemin de fer, aux hôtels de voyageurs et à l'essor industriel. Mais, dès la fin du XIX^e siècle, sa population s'est érodée et la fermeture de la papeterie, puis de l'usine, a marqué un tournant dans les années 70.

Plus vivant. «En 10 ans, on a perdu 1000 emplois», retrace François, 72 ans, qui à cette époque est «allé chercher du boulot ailleurs». Exilé dans le Nord, celui qui a «fini postier» est revenu y vivre une fois retraité. Il est né «audessus de ce qu'est la pharmacie», explique-t-il en désignant un pâté de maisons de la rue principale. C'est l'îlot Gouttefangeas, en travaux de 2016 à 2018, qui a constitué la première tranche du programme «Olliergues 2030». Deux immeubles démolis ont fait

place à une halle couverte et une grande ouverture qui offre un panorama sur les rives de la Dore. La dalle du belvédère a été prolongée de petites terrasses d'herbe agrémentées de tables de pique-nique.

Aux numéros suivants, l'ancienne boutique à la devanture classée a été réhabilitée pour accueillir la pharmacie, surmontée d'un logement de fonction. Fraîchement diplômée, Noéline Carmona a repris l'enseigne en 2021. Employée du pharmacien précédent, elle a franchi le pas quand il est parti à la retraite: «J'ai beau-

coup aimé l'endroit, les gens, les collègues. La dynamique de la mairie est la bonne, le centre-ville est plus vivant et plus agréable, salue la commerçante de 29 ans. Ça donne envie de rester, on connaît bien les patients, les familles, on se fait vivre les uns les autres.»



Sur le trottoir d'en face, une autre vitrine a été refaite à neuf pour installer l'office du tourisme et du logement. «Quand on a présenté le projet aux partenaires, on a fait un tour de table et ils ne voulaient pas seulement financer mais aussi participer», salut Arnaud Provenchère. Six autres logements ont été produits dans les bâties restaurées - deux grands appartements portés par la communauté de communes d'Ambert-Livradois-Forez, trois T3 par l'office HLM et un par la municipalité. L'Europe, l'Etat, la région et

le département ont également mis la main au porte-monnaie. Les cinq opérations, d'un total de 2 millions d'euros, ont ainsi été couvertes à 80 % par des subventions publiques.

Engouement. «Ça a été le réel déclenchement de la revitalisation», rembobine l'élu, dont l'équipe a ensuite accompagné la reprise ou la création d'une demi-douzaine de commerces : un coiffeur, un salon de beauté, un tabac, une boucherie et un fleuriste. «Ça participe à la bonne appréciation du bourg, ça a réveillé les initiatives et les projets privés.» Entre 2019 et 2020, sept propriétaires de maisons ont fait ravalier leurs façades dans la rue principale. Suite à cet «engouement général», une nouvelle tranche de rénovations «pas prévue initialement» a été menée avec les mêmes partenaires et un équilibre financier similaire.

Inaugurée fin 2023, une résidence inclusive accueille huit logements adaptés aux personnes âgées et handicapées, mais ouverts à tous. S'y est adossé un espace intergénérationnel doté d'une aire de jeux et d'une cantine pour l'école maternelle attenante. «Pendant les récréations, les seniors sortent sur les bancs pour regarder les enfants jouer», sourit le maire. Et l'opération «un commerce, une famille» a permis de rouvrir une boulangerie tenue par un jeune couple, logé dans le duplex aménagé dans les étages.

«Cerise sur le gâteau», la municipalité a racheté et équipé le rez-de-chaussée d'un ancien hôtel pour le louer à Terroir 63, un restaurant «en circuit super court», à qui a été confié la confection des repas de l'école. Dernière fierté d'Arnaud Provenchère : l'ouverture début 2023 d'un centre de santé communal, qui a accueilli l'an passé près de 4500 consultations pour 1350 patients. Trois médecins et une pédiatre s'y relaient. Dans cette zone classée prioritaire par l'ARS, «ça n'a pas révolutionné les prises en charge, mais ça va mieux et d'autres communes nous envient». Avant 2016, les transactions immobilières plafonnaient à deux ou trois par an à Olliergues. La municipalité en a compté une bonne vingtaine en 2024. A des prix «pas fous», juge Arnaud Provenchère : une maison rénovée dans le centre se vend autour de 50 000 euros. Mais ces affaires actent la renaissance espérée. «Ce serait surtout bien qu'on trouve une entreprise qui crée de l'emploi», tempère François, l'ancien postier. Nombre d'habitants prennent chaque matin leur voiture pour aller travailler plus loin. En attendant, la maternelle qui scolarisait 9 enfants en 2008 compte aujourd'hui 25 élèves. Alors le maire ne lâche rien : «On a réussi à stopper l'hémorragie démographique, le prochain objectif, c'est d'ouvrir une classe supplémentaire.»

MAÏTÉ DARNAULT

Envoyée spéciale à Olliergues





Sur la place du centre de Guingamp, où se dressent de guingois des maisons à pans de bois colorées, un îlot de 2500 m² était à l'abandon depuis plusieurs décennies. «Les pompiers m'alertaient régulièrement : en cas d'incendie, ce site désaffecté représentait un gros risque», commente Philippe Le Goff, maire de cette ville bretonne de 7000 habitants, pas peu fier de montrer l'impressionnant chantier en cours qui va permettre la création de 15 logements sociaux et de neuf appartements privés. La livraison est prévue pour 2027. Pour en arriver là, le maire et le bailleur social, Guingamp Habitat, n'ont pas ménagé leurs efforts. «Il a fallu réunir autour de la table tous les propriétaires pour négocier, trouver un accord, puis boucler un montage financier afin d'acquérir l'ensemble, avant de se confronter aux contraintes techniques et architecturales», énumère l'élu, également président de l'office HLM.

Tension locative

Comme de nombreuses communes éloignées du littoral en Bretagne, Guingamp se trouve dans une situation paradoxale : un marché immobilier en tension relative, bien qu'à un niveau moindre que dans les métropoles, et plus de 10 % de logements vides à l'échelle de l'agglomération (les derniers chiffres datent de 2021). Des biens que les collectivités tentent, par tous les moyens, de remettre sur le marché, d'autant que l'offre locative dans ces territoires ruraux est particulièrement faible et souvent vétuste.

A Guingamp, 70 % de la population de la commune est éligible au logement social, or le parc ne permet pas de répondre à la demande. «Le parc privé assure un rôle social de fait, indique Solène Gaudin, chercheuse en géographie à l'université Rennes-2, qui s'est intéressée à la problématique de la vacance dans les territoires ruraux.

Les ménages achètent des petites maisons en mauvais état, sous-estiment le coût des travaux et se retrouvent en situation de mal-logement. Les logements vacants d'aujourd'hui sont les logements indignes de demain, et inversement.» Si la situation s'est améliorée ces dernières années, grâce à une politique interventionniste, près de 300 logements gardent encore leurs volets fermés à l'année à Guingamp. «Nous faisons de la dentelle, confie Philippe Le Goff. Il y a autant de biens vacants que d'histoires particulières : des personnes âgées qui ne



A Guingamp, les élus font «de la dentelle»

Dans certaines communes de Bretagne, le manque de logements abordables et en bon état favorise le maintien de biens insalubres. Ce sont alors les maires qui proposent des solutions.

se sentent pas capables de rénover, mais conservent le logement pour le transmettre, des propriétaires qui se sont appauvris et ne peuvent plus réinvestir...» Pour remettre ces biens sur le marché, les communes disposent de multiples leviers, coercitifs ou incitatifs, mais d'aucune solution miracle. Juste à côté du vaste chantier du centre-ville, le maire lève les yeux vers une imposante bâtie en pierre du XIX^e siècle, dont les balcons en fer forgé sembleraient prêts à s'effondrer, s'ils n'étaient soutenus

par des étais. Les logements des étages sont déserts et le maire a contraint l'enseigne de prêt-à-porter du rez-de-chaussée à fermer ses portes en prenant un arrêté de mise en péril. «Nous sommes en train de négocier pour acquérir cette bâtie et espérer monter une opération de réhabilitation avec l'aide de l'Agence nationale de l'habitat», indique Philippe Le Goff. Dans ce type de petites centralités, les collectivités savent bien qu'elles ne peuvent pas compter sur des investisseurs privés. «Cela repose donc sur la politique volontariste des

bailleurs sociaux, qui portent parfois des projets en propre, comme c'est le cas pour le vaste chantier en cours à Guingamp, mais ils ne peuvent pas tout...» souligne Solène Gaudin.

Un euro symbolique

A une quinzaine de kilomètres de là, la ville de Bégard, 4900 habitants, croule, elle aussi, sous les demandes de logements. «Il n'y a pas une semaine où nous ne sommes pas sollicités en mairie, relate Vincent Clec'h, le maire. Nous en sommes à 98 demandes de logements sociaux...» L'élu joue ici un rôle

crucial pour faire l'intermédiaire entre des investisseurs privés et des propriétaires, identifier les bons partenaires publics, mais aussi investir. Ainsi, la ville a récemment préempté deux maisons vacantes du bourg et les a revendues à un bailleur social pour un euro symbolique. Pour un autre bien, qui ne trouvait pas preneur en raison de clauses trop restrictives, le maire a négocié lui-même et en a fait l'acquisition. Malgré ces efforts, les deux appartements d'urgence de la commune ne désemplissent pas : «Récemment, nous avons eu des gens qui travaillaient tous les deux, mais ne trouvaient aucun logement», commente l'élu. Dans cette commune bretonne, le manque de logements abordables en état correct favorise le maintien sur le marché de biens insalubres. La Fondation pour le logement des défavorisés estime que le département des Côtes-d'Armor compterait 17 850 résidences principales «potentiellement indignes».

VIRGINIE DE ROCQUIGNY
Envoyée spéciale à Guingamp



Dans le centre de Guingamp, chantier pour réhabiliter un bâtiment à l'abandon.
PHOTO FABRICE PICARD

A Châteauneuf-Grasse, la seconde vie des «grandes maisons»

Dans ce village de la Côte d'Azur, la mairie étudie la possibilité de loger les agriculteurs dans de grandes propriétés sous-occupées.

Châteauneuf-Grasse est un village sur les premiers contreforts de la Côte d'Azur. Ici, on n'est plus tout à fait sur le bord de mer, mais pas encore à la montagne. On y trouve une vie tranquille, tout en restant proche d'une ville. Un entre-deux où s'établissent «de belles propriétés», présente le maire Emmanuel Delmotte. Il dit «domaine», pour qualifier ces grandes maisons de «plus de 300 m²», au milieu d'un hectare de terrain. Des biens qui s'avèrent difficiles à entretenir pour leurs propriétaires isolés et âgés.

Truffe. D'où cette idée: et si les agriculteurs, qui galèrent à se loger à cause de la pression foncière, emménageaient dans ces villas sous-occupées? En échange d'un loyer mince et de minimes services, ils occuperont une partie du pavillon. Se créerait alors un habitat intergénérationnel et mutualisé, solidaire et bon marché. Trois

projets sont à l'étude. Le vieux village trône au-dessus de grandes parcelles. Mais moins d'une dizaine d'agriculteurs sont installés à Châteauneuf-Grasse. «On a un potentiel pour cinquante», soutient le maire qui a engagé dès 2017, «un projet de résilience alimentaire», pour répondre «aux besoins en produits biologiques et locaux en restauration collective» et relancer l'exploitation des surfaces agricoles pénalisées par le prix du foncier. A l'écouter, il y a de quoi faire. Ce coin des Alpes-Maritimes serait propice au maraîchage et aux fleurs à parfums, à la truffe ou aux centres équestres. Près de 180 hectares de terres sont cultivables, soit 20% du territoire de la commune. «La mise en œuvre de l'agriculture nécessite des bras et des hommes», poursuit l'éidile sans étiquette politique. Or, le logement est un des freins de notre territoire. C'est valable pour tous les emplois. Le déficit de main-d'œuvre est souvent lié au coût du logement.» Sur le village, les derniers logements neufs se sont négociés autour de 7000 eu-

ros du m². Bien trop élevé pour le salaire d'un maraîcher. D'autant que les deux tiers de la surface du village sont non constructibles: ce sont des zones naturelles ou agricoles. Châteauneuf-Grasse compte près de 20% de résidences secondaires. Le problème n'est pas neuf, le territoire a une longue histoire liée au tourisme. La ville propose depuis longtemps des tarifs préférentiels pour héberger dans les gîtes communaux les salariés en période d'essai. Face à la difficulté à trouver des biens à louer, la commune a décidé de jouer sur un autre levier: l'optimisation du bâti déjà construit. A quoi bon résider seul(e) dans de très grands espaces quand il est possible de partager. «Des personnes âgées, entre 80 et 90 ans, isolées, vivent dans de très grandes propriétés. Elles sont exposées à des risques de solitudes et de gestion du patrimoine, expose Emmanuelle Perrin, l'architecte-urbaniste qui a planché sur le projet. Pour améliorer le logement en zone rurale, on pourrait scinder les propriétés et créer un bail. Au

cas par cas.» Un travail immobilier et architectural permettrait ensuite de «découper» ces grands pavillons «en deux, en trois, en quatre». Les possibilités d'aménagements sont multiples. Trois propriétaires sont partants pour l'expérience. Reste à trouver les agriculteurs. «L'intérêt pour la commune, c'est aussi d'accueillir des jeunes couples qui travaillent, avec des enfants qui vont à l'école, poursuit l'urbaniste. L'enjeu est démographique. La France, et particulièrement les Alpes-Maritimes, vieillit. La survie de la population active est un enjeu.»

Bons procédés. Le maire imagine pour cet habitat intergénérationnel un échange de bons procédés. «Faire les courses pourrait être une compensation de loyer, dit-il. Et si le loyer est élevé, on s'acquitte de moins de services.» Une question reste en suspens: «Quid quand la maison se vend?» s'interroge Emmanuel Delmotte. Les grosses difficultés que l'on a, c'est de garantir qu'au décès du propriétaire (souvent âgé donc), l'agriculteur ne soit pas mis dehors.» Une étude de faisabilité est en cours pour régler ces points administratifs.

MATHILDE FRÉNOIS
Envoyée spéciale



A Xertigny, ou comment vieillir chez soi

Dans la ville vosgienne, un réel décalage s'observe entre les investissements de la municipalité dans un nouvel Ehpad et le bien-être des seniors, qui préfèrent souvent rester chez eux.

Campagne et vieillissement. Les deux notions charrient chacune leur lot de représentations négatives; et placées ensemble, voilà qu'elles produisent une envie de déguerpir... Peur naturelle face à la fin de vie? Angoisse face à des territoires moribonds? Pas tout à fait. Frédéric Balard, sociologue du vieillissement, rappelle que l'affaire est aussi une construction sociale et politique: dès les années 60 et le rapport Laroque (qui dressait le constat de la paupérisation des plus de 65 ans), les personnes âgées sont considérées dans les programmes publics comme inéluctablement déficitaires et dépendantes. Un problème à

résoudre, en somme. Aujourd'hui encore, injonction est faite aux collectivités rurales d'anticiper au mieux les difficultés liées à leur population âgée. «Les clichés perdurent, il reste difficile de penser l'attractivité d'un territoire dans le cadre de son vieillissement», regrette Frédéric Balard.

Décalage. Illustration à Xertigny, 2600 habitants dans les Vosges, dont l'équipe municipale souhaite prendre à bras-le-corps le manque d'attractivité supposé. «Ce que l'on recherche, c'est une image un peu dynamique, un peu rajeunie, pour attirer du monde», détaille un adjoint à la maire. Pour circonscrire le «problème» des ainés, un Ehpad flambant neuf est construit, tandis que le vieil hospice devrait être réhabilité en de nouveaux logements inclusifs, à même de combler les besoins des seniors.



Mais en enquêtant sur place, Frédéric Balard et Elsa Martin, maîtresse de conférences en sociologie urbaine (et autrice avec Frédéric Balard et Johan Freichel de *Habiter et vieillir, Autrement/Popsu*) mettent au jour le profond décalage entre la volonté d'attractivité de la municipalité, et une population comblée par la tranquillité de Xertigny (son enclavement a même été perçu comme protecteur durant le Covid) et qui se satisfait de son tissu associatif.

Autre hiatus, la vision des élus largement fantasmée d'un grand âge homogène et linéaire, avec cette idée qu'en vieillissant, on perd nécessairement en mobilité, et que donc on quitte son logement familial pour se rapprocher du centre dans un logement adapté; puis, lorsque la dépendance devient plus forte, on s'installe dans un Ehpad. En pratique, sans surprise, le schéma ne séduit guère les seniors de

Xertigny. La plupart préfèrent rester chez eux, près de leurs habitudes et de leurs souvenirs familiaux. Bien souvent, ils sont aussi attachés à leur statut résidentiel: difficile de troquer une maison dont on est propriétaire, symbole de l'ascension sociale d'une vie, contre une location, même en centre-ville.

Accompagnement. La petite cité vosgienne et ses habitants n'ont rien d'exceptionnel: 80% des Français souhaitent également vieillir à domicile. Alors, si les Ehpad et les habitats adaptés ne sont pas superflus, le maintien de services et un accompagnement humain fort sont essentiels, pour permettre à chacun d'adapter sa vie à son choix de logement. «Il existe une multitude de possibilités, aucune n'est parfaite, mais la solution unique, clé en main, que semblent parfois chercher les acteurs publics, n'existe pas», rappelle Frédéric Balard. Sans pour tomber dans le déni de vieillesse, il exhorte à en finir avec cette fabrique de l'étrangeté des personnes âgées.

CHRISTELLE GRANJA

Les campagnes méritent une politique du logement digne

Florian Bercault
président de Laval Agglomération,
président de la commission nationale EcoQuartier

La crise du logement frappe bruyamment les métropoles. Mais dans les campagnes, elle est silencieuse. Invisibilisée, et pourtant bien réelle. Nos territoires ruraux souffrent d'un déficit profond de logements accessibles, adaptés et pensés pour les modes de vie d'aujourd'hui. Cette fracture mérite une réponse nationale à la hauteur. Car, faut-il le rappeler, sans habitants, pas de commerces, pas de services publics, pas d'écoles. Et sans logements accessibles et adaptés, pas d'habitants.

Traditionnellement, habiter la campagne allait de soi. On y naissait, on y travaillait, on y transmettait. La maison n'était pas un bien comme un autre : elle était une unité de production, un lieu de solidarité, un espace intergénérationnel. L'habitat rural s'inscrivait dans le paysage, sobre,



fonctionnel, adapté aux usages et aux saisons. On n'y habitait pas : on y vivait.

Ce lien organique au territoire s'est distendu. L'exode rural, la montée des métropoles et leurs périphéries, les politiques d'aménagement centrées sur l'urbain ont peu à peu

vidé nos campagnes de ses habitants. Les logements anciens, progressivement dégradés, se sont figés. Et l'urbanisation diffuse des décennies 70 jusqu'au début du XXI^e siècle a importé dans les campagnes des

modèles urbains : lotissements standardisés, dépendance à la voiture, habitat éloigné du travail comme des services. Résultat : une ruralité fragmentée avec des maisons secondaires inoccupées, des logements inadaptés, et une vacance massive. Le mode d'habiter s'est progressivement déconnecté du mode de vivre. Or, ce décalage nourrit les

fragilités sociales : personnes isolées, assignées à résidence faute de mobilité, et des jeunes contraints de partir. Ce sont nos équilibres territoriaux qui vacillent. Mais aujourd'hui, à l'heure du dépassement des limites planétaires, un nouveau modèle se dessine. La recherche de sens, l'envie de nature, le travail à distance... remettent la ruralité au centre des désirs de vie. Nos campagnes peuvent redevenir des lieux d'ancrage et d'avenir, à condition de repenser l'habitat rural. Partout, les territoires ruraux innovent déjà : coopératives d'habitants, habitats partagés, tiers-lieux, logements intergénérationnels, baux solidaires. Ces expérimentations existent et montrent la voie. A Laval et son agglomération, territoire mi-urbain mi-rural par excellence, nous pouvons témoigner de cette dynamique comme à Montflours (Mayenne) l'Archipel et les initiatives d'habitat innovant. Des contre-modèles aux logements résidentiels ordinaires

en milieu rural émergent sur l'ensemble du territoire. La démarche EcoQuartier en constitue l'un des outils privilégiés, à l'image de Volonne (Alpes-de-Haute-Provence) et des 128 autres communes rurales accompagnées. Pour que ces initiatives changent d'échelle, l'habitat rural doit être considéré comme un pilier de l'aménagement du territoire. Le programme Petites Villes de demain qui accompagne les centralités rurales comme la commune Port-Brillet (Mayenne), ou encore l'initiative 1 maire, 1 architecte, porté par l'Association des maires de France, constituent une première prise de conscience. Habiter la ruralité, ce n'est pas revenir en arrière. C'est participer à la construction d'un futur plus sobre, plus solidaire, plus enraciné. C'est une chance pour le pays tout entier. Encore faut-il le reconnaître et que nous nous en donnions collectivement les moyens. La ruralité mérite, enfin, une politique du logement digne. ♦

La ruralité, un espace synonyme de sobriété et de solidarité

Françoise Gatel
ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat

Ce vendredi 20 juin, à Mirecourt, dans les Vosges, se réunit le 4^e Comité interministériel aux ruralités pour évaluer le plan France Ruralités et en bâtir les prochaines étapes. Après un «Tour de France Ruralités» au cours duquel j'ai visité plus de 40 départements, à la rencontre des habitants, élus et acteurs de nos territoires ruraux, ce comité constitue aujourd'hui une étape décisive pour amplifier les réussites, ajuster ce qui doit l'être et proposer de nouvelles mesures destinées à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens. 22 millions d'habitants et 88% des communes françaises : telle est aujourd'hui la place réelle de la ruralité en France. Pourtant, en dépit de cette évidence numérique, les territoires ruraux font rarement la une des journaux – ou alors

seulement lorsqu'il s'agit de véhiculer quelques clichés éculés. Grâce à l'engagement des élus, nous avons, ces dernières années, remis la ruralité au cœur du débat public, à travers des dispositifs ambitieux comme l'agenda rural puis le plan France Ruralités. Des mesures concrètes permettent aujourd'hui d'améliorer et de faciliter la vie des habitants des territoires ruraux, et de nouvelles viendront bientôt renforcer cette dynamique. Mais ils sont encore nombreux à vivre avec un sentiment d'abandon, de déclassement ou d'assignation à résidence. Répondre à ces difficultés est aujourd'hui un impératif de justice et de cohésion nationale. Les raisons d'espérer l'emportent cependant, et le devenir de la ville et celui de la ruralité sont évidem-

ment liés, tant leur interdépendance est forte. Les ruralités contribuent à la souveraineté économique de notre pays, grâce à l'agriculture, bien sûr, mais aussi à l'artisanat et à l'industrie : 30% de nos usines sont implantées en territoire rural – une réalité unique en Europe. 90% de la population est désormais raccordable à la fibre : ce déploiement réussi du très haut débit a permis une forme de désexcavement, davantage propice à l'installation du secteur tertiaire en ruralité ou au télé-travail. A l'heure où la transition écologique est le premier défi de notre société, les ruralités – gigantesques puits de carbone, garantes de notre souveraineté alimentaire – fournissent aussi leurs habitants et

ceux des villes en eau et en énergie. Des plaines de Beauce aux Hauts-Plateaux du Vercors, elles sont également le refuge d'une nature dont la préservation apparaît désormais essentielle et nous rappelle que la terre «où l'on vit» est aussi celle «dont on vit» – pour reprendre les mots de Bruno Latour. La ruralité est devenue un espace désirable, synonyme de sobriété et de solidarité. Grâce à l'engagement des acteurs locaux et au soutien des collectivités publiques, elle est aujourd'hui un véritable laboratoire de «trucs qui marchent». C'est sur ces territoires, souvent plus isolés et plus contraints, qu'émergent des solutions innovantes et audacieuses, porteuses d'une vision d'avenir pour notre pays. ♦



Il suffit de voir, chaque année, les centaines d'initiatives qui fleurissent dans nos ruralités : un tiers-lieu agricultuel en Corrèze, une épicerie solidaire à Saint-Yrieix-la-Perche, une guinguette mobile à Saint-Dizier...

Le potentiel de nos territoires est immense, et il est partout. C'est pourquoi la ruralité doit être l'affaire de tous, celle de chacune et chacun d'entre nous : citoyens, élus, gouvernement, médias, associations, fonctionnaires, chefs d'entreprise, agriculteurs, ouvriers, salariés, enseignants, parents. Cette mobilisation collective, nous la devons avant tout à ceux qui feront la ruralité de demain. Alors que la voix d'une jeunesse rurale s'élève haut et fort, il nous faut impérativement redonner les moyens et l'envie d'agir à ceux qui sont aujourd'hui l'avenir de nos territoires ruraux. Un avenir où je souhaite que la ruralité puisse être l'endroit d'où l'on vient, qu'on choisit de quitter, parfois pour mieux y revenir ; mais aussi un lieu où l'on choisit de rester ou de s'installer, même quand on n'en vient pas. ♦

Le lotissement, un véritable «projet spatial»

Félix Mulle associé fondateur de l'Atelier de L'Ourcq

Le lotissement est souvent associé à une forme urbaine de mauvaise qualité, consommatrice de foncier et coupable de favoriser le repli sur soi. Ce n'est pourtant qu'une procédure administrative permettant la division d'un terrain en vue de bâtir. Il nous semble qu'elle peut être particulièrement adaptée pour répondre aux objectifs de sobriété foncière tout en proposant une forme de «circuit court» pour la production de logements abordables. Dans le cadre du lotissement, les particuliers achètent un terrain préalablement divisé et «font construire»: ils sont maîtres d'ouvrage de leurs propres logements. La plupart du temps, ils font appel à des maisons individuelles qui ont pignon sur rue et qui, grâce à son réseau de petits artisans locaux en sous-traitance, garantit un prix et un délai d'achèvement. La souplesse offerte par la dissociation

foncier-bâti permet de diminuer fortement le coût final du logement. La construction reste simple et peut s'appuyer sur des solutions industrialisées (murs ossature bois, huisseries, pieuvres électriques, etc.). Les normes de construction sont simplifiées et de nombreux intermédiaires, comme les promoteurs, les commercialisateurs ou une bonne partie de l'ingénierie technique, sont évités. Le risque financier est moindre et il est mieux réparti, générant des frais globalement moins importants. La particularité de cette procédure amène cependant de nouveaux enjeux pour la conception urbaine et architecturale. Elle demande d'inventer les manières d'encadrer la qualité de cette «architecture sans architectes», réalisée par une grande diversité de particuliers-maîtres

d'ouvrage, tous amateurs en la matière. Cette dimension prend d'autant plus d'importance que les objectifs de sobriété foncière poussent à la réduction des tailles des parcelles (350 m², voire moins aujourd'hui) et, ce faisant, augmentent la présence dans l'espace public des éléments bâties. Pour réussir ces logements en «circuit court», le lotissement doit faire l'objet d'un véritable projet spatial et ne peut se limiter à un simple découpage optimisé des terrains. Sa conception doit anticiper, dans la configuration même des parcelles, les possibilités offertes en matière d'organisation intérieure et, en fine, de modes de vie. Ensuite, le règlement de lotissement est l'outil qui permet de fixer des prescriptions portant sur l'implantation, la volumétrie, les revêtements de façade, les types de percements, etc. Ces règles permettent d'assurer une certaine cohérence de l'ensemble bâti, mais également de travailler l'intimité acoustique et visuelle entre les maisons. Alors qu'habiter à la campagne est pour beaucoup synonyme d'un certain éloignement vis-à-vis de ses voisins, l'enjeu est de construire les conditions d'une proximité

DR



DR

harmonieuse, dans un espace contraint. A l'échelle du quartier, les aménagements font la part belle au végétal comme à l'infiltration des eaux pluviales. En ne limitant pas l'espace public à sa fonction circulaire, en s'appuyant sur les parcours du quotidien et dans l'esprit de la polyvalence, on peut proposer des espaces d'interactions sociales : l'effet d'une cour commune qui sert de parking comme d'espace de jeu, un lieu pratique et aménagé pour le tri collectif, accroché aux chemins les plus empruntés, etc. C'est l'espace du «salut, ça va?» de l'expression de liens faibles, mais essentiels à la constitution d'un sentiment collectif. Parce que les formes architecturales sont un peu plus élaborées, la rédaction du règlement demande des échanges techniques en amont avec les constructeurs de maisons individuelles, afin de rester économiquement performant. Le lotissement ainsi constitué présente un visage harmonisé, mais permet aussi des ajustements et des personnalisations encadrées. Dans l'esprit du «circuit court», les particuliers restent les maîtres d'ouvrage de leurs propres maisons et peuvent les concevoir «sur mesure», au plus près de leurs besoins comme de leurs moyens. ◆

L'habitat, l'oublié des champs

Solène Gaudin enseignante-rechercheuse en géographie, directrice du Laboratoire ESO-Rennes

Les espaces ruraux présentent des configurations spécifiques en matière de logement: un parc relativement disponible, peu onéreux et dispersé. Pourtant, ils ne sont pas épargnés par la crise du logement. Un logement sur dix est vide à la campagne. Alors que la France subit une pression sans précédent, ces territoires pourraient représenter une partie de la solution, avec des marchés plus accessibles et du foncier disponible. Mais les défis sont nombreux, et les acteurs locaux souvent livrés à eux-mêmes, dans un cadre législatif mouvant et peu adapté aux réalités non métropolitaines. Le parc existant est ancien, dégradé et mal adapté aux besoins contemporains. Le confort et l'implantation des logements découragent parfois les ménages, tandis



que les dispositifs de réhabilitation se heurtent à la précarité économique, au vieillissement de la population et à l'atonie du marché immobilier. Résultat, alors même que de nombreux logements disponibles et abordables se détériorent dans les centres bourgs, la majorité des transactions résidentielles dans les espaces ruraux et de faible densité se réalisent dans

le neuf. L'un des enjeux clés est d'inverser cette tendance et de mieux structurer les politiques locales de logement, souvent dispersées et dépendantes d'opportunités ponctuelles. Les collectivités bricolent en fonction des occasions offertes par les dispositifs nationaux et autres plans d'action qui permettent à certaines collectivités – et au détriment d'autres – de conduire des projets ciblés de revitalisation.

Certains dispositifs comme «Petites villes de demain» abordent le sujet, mais de manière trop indirecte et localisée. Le logement rural reste un angle mort des politiques publiques. Composé quasi exclusivement de logements privés, le parc rural échappe à toute politique d'envergure, et les collectivités peinent à agir sans soutien pérenne ni ingénierie adaptée. Des exemples concrets illustrent cette impasse:

Un logement sur dix est vide à la campagne. Alors que la France subit une crise du logement, ces territoires pourraient être une partie de la solution.

malgré les moyens mobilisés par l'Agence nationale de l'habitat, le nombre de logements indignes continue de progresser. Beaucoup de ménages modestes acquièrent des biens dégradés faute d'alternative, mais renoncent aux aides à la rénovation, découragés par les démarches et les coûts. Dans un contexte de faible offre sociale, la primo accession donne l'illusion d'un filet de sécurité et devient une solution par défaut, qui conduit nombre de petits propriétaires dans l'impassé. D'autres freins résident dans une vision trop normative de l'habitat. Le bâti traditionnel – pourtant bien adapté au climat et aux ressources locales – est souvent disqualifié par les standards constructifs actuels. Les calculs de performance énergétique ne tiennent pas compte des matériaux anciens ni des filières artisanales, limitant l'accès aux subventions. Enfin, les campagnes sont désormais soumises à de

nouvelles formes de pression résidentielle : essor des résidences secondaires, multiplication des pratiques de bi-résidentialité, développement des plateformes touristiques. Autant de dynamiques encore peu régulées en dehors des zones dites tendues, qui bouleversent l'accès au logement pour les habitants permanents. Partout en France, émergent pourtant de nombreuses initiatives : bégainages, éco-hameaux, habitats partagés, portés par des collectifs citoyens qui tentent d'inventer de nouvelles façons d'habiter les espaces ruraux. Ces projets sont porteurs, mais restent fragiles sans appui structurel. Penser le logement rural aujourd'hui, c'est articuler solidarités territoriales, revitalisation, sobriété foncière et justice sociale. Cela exige d'adapter les outils, les normes et les politiques au plus près des réalités locales et parfois à rebours des standards métropolitains. ◆

Dans les campagnes, «une diversité de trajectoires et de ressources»

Marie Breuillé étudie à l'Inrae les mobilités résidentielles hors des grandes villes. Elle fait le point sur les ruralités d'aujourd'hui.

Directrice de recherche en économie à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), Marie Breuillé étudie les mobilités résidentielles hors des grandes villes. Elle invite, statistiques à l'appui, à démythifier l'idée d'un exode urbain et d'un eldorado «vert».

Comment définir la ruralité aujourd'hui?

Les territoires dits «ruraux» évoquent encore souvent une campagne peu peuplée, agricole, tranquille, voire en marge. En réalité, ils sont extrêmement diversifiés. Certains sont en forte croissance démographique, d'autres sont en déclin; certains sont très connectés aux villes, d'autres très isolés.

Pour autant, la question de la définition de la ruralité reste essentielle. La ruralité a longtemps été définie par défaut, comme tout territoire qui n'était pas urbain. Mais en 2021, une nouvelle définition de l'Insee rompt avec cette approche centrée sur la ville. En se basant sur la densité de la population, elle dé-

finit la ruralité indépendamment de son lien à l'urbain. Résultat: 33% de la population est désormais considérée comme rurale, alors que d'autres classifications statistiques font tomber ce chiffre à 7%.

Au-delà du changement de définition, cette augmentation du nombre de ruraux traduit-elle une tendance de fond?

La crise sanitaire n'a pas provoqué un départ massif des villes vers les campagnes, tel que le sous-entend le terme «exode urbain», qui a été beaucoup employé. Dans l'étude Popsu «Exode urbain, un mythe, des réalités», nous avons montré grâce aux contrats de réexpédition de courrier de La Poste qu'en fait, la plupart des déménagements, avant comme après le Covid, concernent des villes de même taille.

Qui sont ces «néoruraux»? Pourquoi déménagent-ils?

La recherche d'une meilleure qualité de vie, d'un environnement moins pollué et plus calme, ainsi que l'argument de prix immobiliers plus abordables qu'en ville, sont des éléments centraux. Mais les néoruraux reflètent une diversité de trajectoires, de motivations et de ressources: cinq profils ont été identifiés dans le cadre de l'étude *Exode urbain: un mythe, des réalités* (1). Il y a d'abord des retraités et des préretraités, toujours nombreux, attachés au

confort, à l'accès aux soins, aux commerces, et à la possibilité d'accueillir leurs petits-enfants pendant les vacances. Leur installation peut contribuer à la dynamique locale... Mais aussi accentuer la pression sur le marché du logement! Autre profil, les ménages de profes-

sion intermédiaire et les classes populaires stables, motivés par le coût de l'immobilier. Ce sont souvent des familles avec enfants, en quête d'un pavillon et d'un jardin, qui participent à une forme de «mégapériurbanisation».

On observe aussi de nombreux foyers plutôt aisés, avec enfants, alternant télétravail à la campagne et travail en ville, et pour lesquels acheter une maison au vert relève à la fois du projet de vie et de l'investissement. Les zones rurales attirent aussi des marginaux volontaires ou précaires, qui vivent avec peu de moyens, souvent en habitats légers. A ces «archétypes» s'ajoute la présence accrue de diplômés aux fortes préoccupations écologiques, souvent en reconversion professionnelle dans l'artisanat, l'agriculture bio... Ancrés fortement dans leur nouveau territoire, ces néoruraux créent des cafés associatifs, des lieux culturels. Par leurs

valeurs et leurs pratiques, ils incarnent une possible transition du monde rural.

Comment se logent ces nouveaux habitants? Transforment-ils les modes d'habiter?

La demande croissante de logement de la part de jeunes actifs, de familles ou de personnes en mobilité professionnelle ne rencontre pas toujours une offre adéquate. Pourtant, dans les territoires à habitat très dispersé, le taux moyen de logements vacants atteint plus de 13%, contre environ 8% en moyenne nationale. Autrement

dit, il y a des logements disponibles... Mais ils ne sont pas habités parce qu'ils ne sont pas habitables sans travaux lourds!

Pour la résoudre, il faut une action publique volontariste: rénovation du bâti, adaptation aux besoins spécifiques (personnes âgées, familles, saisonniers), mobilisation du foncier et soutien aux collectivités locales. Sans cela, les logements resteront vides, et les besoins, insatisfaits. Plusieurs outils spécifiques ont déjà été mis en place, tels que la base de données Lovac, qui permet d'identifier les vacances et leurs propriétaires, la startup d'Etat Zéro Logement Vacant, ou

encore la prime de sortie de vacance, instaurée en 2024.

Malgré ces efforts, les dispositifs sont parfois complexes à mobiliser, surtout pour les petites communes qui manquent d'ingénierie et de moyens humains. Par ailleurs, l'accès au logement des jeunes, des précaires et des nouveaux arrivants est aussi limité par la faible offre locative, et par un habitat social quasi inexistant.

A cela s'ajoute l'essor des meublés touristiques...

C'est une réalité. Le nombre de locations sur Airbnb a doublé en sept ans en milieu rural. En ville, la progression est plus faible, sans doute du fait de réglementations plus strictes et d'une marge de croissance réduite. Mais on observe aussi une évolution de la demande touristique, davantage tournée vers la nature et les expériences locales.

L'Association des maires ruraux de France a d'ailleurs joué un rôle actif dans cet essor, en signant, dès 2019, un partenariat avec Airbnb pour soutenir l'offre touristique dans les petites communes. Cette dynamique peut avoir des effets positifs sur l'économie locale, mais elle n'est pas sans risques sur l'accessibilité au logement des populations locales. Nous avons quantifié avec Yacine Allam, de l'agence de conseil en data science Flowt, et Julie Le Gallo, économiste à l'Institut Agro Dijon, les effets de la présence accrue de locations Airbnb: dans les communes rurales non touristiques, les prix des maisons ont grimpé de 8,6%. De quoi exclure les plus modestes de l'accès à la propriété, d'autant que certains logements sont aussi retirés du marché résidentiel au profit des locations touristiques.

Comment voyez-vous l'avenir du logement rural?

La vacance du parc des territoires ruraux constitue un gisement considérable, mais elle pose des défis techniques et sociaux: obsolescence, mauvaise performance énergétique, inadaptation aux modes de vie actuels... Elle devrait s'accroître dès 2030, en particulier dans des territoires dans lesquels plus de la moitié des logements des communes rurales est occupée par des propriétaires de plus de 65 ans. Ces zones pourraient alors connaître un choc de dévalorisation du bâti (le fameux «papy crash»), entraînant une baisse des valeurs foncières. Transformer ce parc sera donc un enjeu majeur.

Recueilli par
CHRISTELLE GRANJA



Dans les zones rurales, les logements vacants ont souvent besoin de lourds travaux pour être habitables. PHOTO MARION VACCA

(1) Etude menée dans le cadre du programme Popsu Territoires, et coordonnée par Anaïs Collet, Aurélie Delage et Max Rousseau.



En France, 70 % des habitants ont la chance d'avoir un jardin et près de 20 % entretiennent un potager. PHOTO MARION VACCA

«Il faut faire du pavillon un modèle politique positif»

Le sociologue Jean Viard analyse la France comme un espace social où se dégagent, peu à peu, des nouvelles manières d'habiter hors des métropoles.

Sociologue, directeur de recherche associé au Cevipof - CNRS et directeur des Editions de l'Aube, Jean Viard défend un nécessaire changement de regard sur le rapport des Français à leur lieu de vie.

Dans l'Individu écologique, vous observez «qu'il s'est passé quelque chose entre ville et campagne» qui rompt avec l'hégémonie urbaine sur la société. De quoi s'agit-il?

Tant que la vie au village se déroulait surtout dans la communauté, le pays était un espace polycentré où chaque centre correspondait à un usage différent de l'es-

pace : le village aux paysans, la petite ville aux propriétaires, aux administratifs, aux négociants, aux religieux... La ville et les villages ne se rencontraient que dans le rapport social qui les mêlait. Maintenant, l'articulation de ces deux organisations est inscrite dans la vie quotidienne de la population. Se cherche là une organisation plus complexe. Le pays est un espace social naissant où se dégage, peu à peu, un nouvel «habiter» de l'espace non métropolitain, très largement

majoritaire.

Aujourd'hui, comment habite-t-on les milieux ruraux?

Le logement des Français correspond pour la plupart au modèle périurbain d'une maison indépendante avec un jardin, ou dans un village. Et malheureusement, il va mal! Car ce sont bien souvent des constructions des années 70 ou 80, mal isolées, énergivores. Par ailleurs, il crée de fortes mobilités, mais il ne produit ni citoyenneté ni ancrage territorial. Souvent, les gens vous disent : «J'habite à

une heure de Lyon»; «Je vis à 30 minutes de la bretelle d'autoroute»... Mais ce n'est pas cela, habiter quelque part! Le problème, c'est que les politiques publiques ne partent pas assez de la vie des gens. Pour faire émerger ce nouvel «habiter» de l'espace rural, il faut faire du pavillon un modèle politique positif, réinscrit dans une cité démocratique.

Comment cela peut-il se traduire concrètement?

En encourageant les propriétaires à vendre une partie de leur terrain pour y permettre la construction d'un nouveau logement, on crée de la richesse et on diversifie du même coup la population d'un quartier. Un garage peut être transformé en studio pour étudiant, une maison en fond de parcelle peut accueillir un jeune couple, etc.

Et grâce aux revenus ainsi créés, le propriétaire historique peut financer ses travaux d'isolation - et même produire de l'électricité pour faire rouler sa voiture. En bref, cette densification douce permet d'accueillir de nouveaux habitants sans toucher aux terres agricoles, et tout en financant la réno-

vation écologique des pavillons! C'est un levier à activer. Autre piste : relier la France du potager et celle des grands champs, pour transformer les agriculteurs, tout comme les cultivateurs amateurs, en véritables acteurs de la bataille écologique. On oublie parfois que 70 % des gens ont la chance d'avoir un jardin, et que près de 20 % entretiennent un potager. De fait, aujourd'hui, pendant que certains donnent de grands discours, un grand nombre de Français sont tout simplement en train de causer de la façon d'arroser leurs plants. Il faut politiser cette attention-là, reconnaître la dimension écologique de ce lien, de la même manière que le paysan doit être correctement payé pour mener la transition écologique - créer des coopératives foncières régionales par exemple. Enfin, je crois beaucoup à la nécessité de donner un double droit de vote à tous les Français : un bulletin sur le lieu d'habitat et un autre sur le lieu de travail.

Dans quel but?

Cela me semble fondamental pour organiser l'appartenance citoyenne d'un monde de mobilité, et pour réunifier la société. Aujourd'hui, à titre d'exemple, seuls les électeurs de Paris votent lors des municipales de la capitale. C'est aberrant, parce que des millions de personnes pratiquent cette ville tous les jours, la font tourner, y travaillent, etc., sans pour autant y être domiciliés! Tant qu'on n'introduit pas davantage de démocratie, c'est le Rassemblement national qui marque des points.

Recueilli par Ch.G.



INTERVIEW

DR



Environ 70 logements au cœur de Veynes sont actuellement abandonnés ou inhabités. PHOTO PICTURE ALLIANCE.CARO

A Veynes, un centre-ville au cœur battant

Dans la ville médiévale des Hautes-Alpes, habitants, élus et urbanistes s'efforcent de montrer le charme des vieilles bâties pour remédier à la crise du logement.

Le centre-ville de Veynes, cinquième ville en population du département des Hautes-Alpes, est un trésor méconnu. C'est une vieille ville médiévale de caractère, blottie dans la pente entre les contreforts du massif du Dévoluy et la vallée du petit Buëch, où court la ligne de chemin de fer Marseille-Briançon. Un quadrillage de rues étroites et pittoresques abrite un habitat ultra-dense, principalement de hautes et étroites maisons pluricentenaires collées les unes aux autres: 850 logements, 40% du total communal. Autrefois bouillonnant de vie, ce centre historique

populaire s'est lentement endormi au fil du XX^e siècle, comme en témoignent de nombreuses échoppes désaffectées et une bonne dose de volets clos. Près de la moitié des unités d'habitation de la commune déclarées vacantes est concentrée sur ce petit secteur: quelque 70 logements sont inoccupés ou abandonnés au cœur de la vieille ville.

Si ce phénomène de vacance est en recul ces dernières années, relève Françoise Bellanger, élue à la culture et au patrimoine de la ville, «il reste de nombreux logements qui ne demandent qu'à être occupés».

La «révolution» du centre ancien, «levier essentiel pour l'attractivité du pays et le développement du lien social», est une priorité pour la municipalité, précise la maire adjointe. Cette volonté se heurte aux préjugés qui pèsent sur ces logements

souvent considérés a priori comme austères, étroits, peu lumineux et accessibles, dénués d'espaces extérieurs... La réalité s'avère la plupart du temps bien différente. Rue Berthelot, Maé, retraitée du secteur social, ouvre sa porte pour faire visiter son incroyable maison de ville. Vieille «de deux à trois cents ans», mais totalement rénovée sur ses cinq niveaux, elle est chaleureuse, lumineuse et spacieuse.

«Mes visiteurs sont souvent surpris, sourit l'ex-Grenobloise. Ici, on se sent bien.» Un puits de lumière ouvert au centre du toit baigne de soleil les trois niveaux supérieurs, grâce à des mezzanines. Les pièces traversantes sont superbes, murs de pierre apparents ou enduits de terre, poutres et planchers de bois, escaliers ouverts. Sur la façade à l'opposé de la rue, les baies vitrées donnent plein sud sur la montagne en face et les balcons en véranda assu-

rent un chauffage efficace et écologique. Une petite terrasse est ouverte en bord de toit au cinquième et on découvre encore en pied de maison un petit jardin, une cave immense, un garage...

«Attractivité». Cette maison de rêve fait partie de la vingtaine de logements de la vieille ville que la municipalité de Veynes a visitée cette année, en compagnie de Marion Serres, architecte et chercheuse en urbanisme, autrice de l'ouvrage *le Patrimoine vacant dans les petites villes* (éditions Popsu et Autrement) et cocréatrice de Tiers Lab Territoires, un atelier marseillais d'architecte

ture et de recherche. Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme «Petites villes de demain», porté par la ville de Veynes avec le soutien de l'Etat et de diverses institutions. L'idée était d'aller à la rencontre des habitants pour découvrir leurs façons d'habiter et d'aménager ces vieilles pierres... et surtout les mettre en lumière, pour donner à d'autres l'envie de venir habiter là!

«L'enjeu, dans un contexte local de crise du logement, c'est de retrouver l'attractivité du vieux centre en démontrant sa désirabilité et sa dimension abordable», explique Marion Serre. Cette désirabilité ne se décrète pas: c'est par les habitants, par leurs «compétences et savoir-faire» et par leurs usages de la ville qu'elle se démontre, martèle la chercheuse. Elle a pu le vérifier de nouveau à Veynes: «Habiter en cœur de ville ancien, ce n'est pas forcément subir un habitat trop sombre, trop étroit ou inconfortable; rénover de l'ancien, ce n'est pas forcément plus cher! Ces habitants se sont investis pour



«Habiter en cœur de ville ancien, ce n'est pas forcément subir un habitat trop sombre, trop étroit.»

Marion Serre
architecte et chercheuse

transformer leur logement, le rendre désirable, en développant une ingéniosité parfois technique, parfois architecturale, et de nouvelles manières d'habiter leur logement et l'espace public», résume-t-elle. Françoise Bellanger a été marquée par leur satisfaction «de vivre dans une maison avec une âme», par «leur fierté de valoriser un patrimoine, un héritage», tout en profitant d'une «vie de quartier, des voisins, de l'entraide...». C'est le cas de Sylvain, 59 ans, qui n'en finit pas de se réjouir d'avoir cédé, il y a six ans, sa grande maison dans un village voisin pour acheter dans le vieux Veynes, à bas prix.

Mode de vie. Cette maison de ville très étroite, cinq niveaux empilés, lui «correspond parfaitement», assure-t-il. Prof d'EPS, pourtant «peu bricoleur», il a repensé son logement, cassant des cloisons, posant des parois vitrées – «un super travail sur la lumière», souligne Marion Serres – et faisant refaire l'électricité et les sanitaires par des pros. «Ça a été super simple et rapide», assure Sylvain, et «très peu cher, 15000 euros à peine». Plus encore que ses vieux murs épais adorés – «au frais l'été, facile à chauffer l'hiver et une super isolation phonique, on ne se gêne jamais avec les voisins!» C'est surtout son nouveau mode de vie qui l'enchante.

Vincent Sindirian, chargé de mission «Petites villes de demain» à Veynes, se passionne lui aussi pour ce vieux centre qui a connu le déclassement et le dénigrement depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, à tort: «Cette ville où l'on peut tout faire à pied, c'est la «ville du quart d'heure» de Carlos Moreno!» Dans ce département aux villes et bourgs souvent occupés par des résidences secondaires et du logement touristique, où les travailleurs et les jeunes couples peinent à se loger, Vincent Sindirian l'affirme: «Ici on peut acheter, bricoler, créer son lieu de vie au cœur d'une ville où il y a du travail, une histoire et de la vie.» A rebours de la consommation d'espaces naturels et de matières premières pour construire sans relâche de nouvelles maisons, le retour aux vieilles villes, défendu par des élus, architectes et urbanistes comme à Veynes, prend aujourd'hui tout son sens. Les centres anciens ne seraient-ils pas, à l'heure de l'indispensable transition écologique et face à nos profondes crises sociétales, d'une folle modernité?

FRANÇOIS CARREL
Envoyé spécial à Veynes